



RAPPORT ANNUEL 2014

Groupe Ethias

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Chiffres clés	6
<i>Principales données du compte de résultats consolidé</i>	6
<i>Principales données de l'état de la situation financière consolidé</i>	6
<i>Coefficients réglementaires</i>	6
<i>Autres données clés</i>	6
Rapport sur la gouvernance	8
1. <i>Le Comité de direction</i>	8
2. <i>Le Conseil d'administration</i>	8
3. <i>Le Comité d'audit et de risques</i>	9
4. <i>Le Comité de nomination et rémunération</i>	9
5. <i>Le Commissaire</i>	9
6. <i>Fonctions externes exercées par les dirigeants du Groupe</i>	9
7. <i>Justification de l'indépendance et de la compétence des membres du Comité d'audit et de risques d'Ethias SA</i>	11
Rapport de gestion	12
1. <i>L'année 2014 en quelques dates et faits marquants</i>	12
2. <i>Résultat de l'exercice</i>	15
3. <i>Participations bénéficiaires et ristournes</i>	18
4. <i>Appréciation en matière de contrôle interne</i>	19
5. <i>Gestion du risque</i>	20
6. <i>Réassurance</i>	20
7. <i>Informations relatives aux questions d'environnement et de personnel</i>	20
8. <i>Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société</i>	21
9. <i>Autres activités du Groupe</i>	21
10. <i>Evènements survenus après la clôture de l'exercice</i>	22
Etats financiers consolidés	23
1. <i>Etat de la situation financière consolidé</i>	24
2. <i>Compte de résultats consolidé</i>	25
3. <i>Etat du résultat global consolidé</i>	26
4. <i>Etat des flux de trésorerie consolidé</i>	27
5. <i>Etat des variations des capitaux propres consolidé</i>	28
6. <i>Information générale</i>	29
7. <i>Résumé des principes comptables significatifs</i>	36
8. <i>Estimations comptables et jugements significatifs</i>	49

9.	<i>Gestion des risques financiers et d'assurance</i>	51
10.	<i>Gestion du capital</i>	69
11.	<i>Annexes à l'état de la situation financière consolidé</i>	70
12.	<i>Annexes au compte de résultats consolidé</i>	101
13.	<i>Autres annexes aux états financiers consolidés</i>	106
14.	<i>Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés de l'exercice clôturé le 31 décembre 2014</i>	110
Comptes annuels d'Ethias SA		112
1.	<i>Bilan</i>	112
2.	<i>Compte de résultats</i>	114
3.	<i>Annexes</i>	117
4.	<i>Bilan social</i>	134
5.	<i>Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.</i>	136

INTRODUCTION

Le Rapport annuel du Groupe Ethias, ci-après « le Groupe », comprend le rapport de gestion, les états financiers consolidés établis conformément au référentiel des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) tel qu'adopté par l'Union européenne ainsi que les comptes annuels d'Ethias SA, établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Les présents états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration d'Ethias SA en date du 24 avril 2015.

Sauf mention contraire, les montants repris dans ce rapport sont exprimés en milliers d'euros.

Le siège social de la société Ethias SA est établi en Belgique à l'adresse suivante : rue des Croisiers 24 à 4000 Liège.

CHIFFRES CLÉS

Principales données du compte de résultats consolidé

En milliers d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Variation de l'année
Non-vie			
Collectivités et Entreprises	738.068	722.924	2,09%
Particuliers	553.522	543.085	1,92%
Encaissement non-vie	1.291.590	1.266.008	2,02%
Vie			
Collectivités et Entreprises	1.026.230	1.357.889	-24,42%
Particuliers	57.820	67.862	-14,80%
Encaissement vie	1.084.049	1.425.751	-23,97%
Encaissement total vie et non-vie	2.375.639	2.691.760	-11,74%
Chiffre d'affaires consolidé	2.497.192	2.774.657	-10,00%
Résultat net des opérations courantes après impôts	(598.927)	329.949	
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	741	222	
Résultat net après impôts des sociétés destinées à la vente et des abandons d'activités	60	-	
Résultat net consolidé	(598.126)	330.171	
Part du Groupe	(604.437)	325.151	
Participations ne donnant pas le contrôle	6.311	5.020	

Principales données de l'état de la situation financière consolidé

En milliers d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Variation de l'année
Total de l'actif	22.006.632	21.379.572	2,93%
Capitaux propres du Groupe	1.146.066	1.744.154	-34,29%
Participations ne donnant pas le contrôle	51.869	42.150	23,06%

Coefficients règlementaires

	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Variation de l'année
Ratio de solvabilité du Groupe	145,89%	184,99%	-21,14%
Ratio de solvabilité de la société Ethias SA	179,11%	190,26%	-5,86%
Couverture du passif technique pour la société Ethias SA	111,99%	108,88%	2,86%

Autres données clés

	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Variation de l'année
Nombre de collaborateurs	2.928	2.776	5,46%

RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE

(AU 31 JANVIER 2015)

1. Le Comité de direction

Nom	Fonction
Bernard Thiry	Président du Comité de direction (CEO)
Benoît Verwilghen	Vice-président du Comité de direction (Vice-CEO) - Chief financial officer (CFO)
Frank Jeusette	Chief risk officer (CRO)
Luc Kranzen	Directions particuliers
Philippe Lallemand	Directions collectivités

2. Le Conseil d'administration

Nom	Fonction
Erik De Lembre	Président, représentant la SPRL BELCOM
Jacques Braggaar	Administrateur
Claude Desseille	Administrateur, représentant la SCA C. Desseille
Jean-Pierre Grafé	Administrateur
Philip Neyt	Administrateur
Steve Stevaert	Administrateur
Chris Verhaegen	Administrateur, représentant la SPRL RELPROM
Bernard Thiry	Administrateur
Benoît Verwilghen	Administrateur
Frank Jeusette	Administrateur
Luc Kranzen	Administrateur
Philippe Lallemand	Administrateur

Hommage à M. Steve Stevaert

Les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction souhaitent rendre hommage à M. Steve Stevaert, soudainement disparu le 2 avril 2015.

Administrateur d'Ethias depuis 2005, M. Stevaert a présidé Ethias Droit Commun de 2007 à 2013. Figure politique qui aura marqué sa ville, sa région et notre pays, il a occupé les plus hautes fonctions : successivement conseiller provincial, député, bourgmestre, parlementaire et ministre régional, vice-président du gouvernement flamand, président de parti, ministre d'état et gouverneur.

Il fut également un défenseur inconditionnel d'Ethias et du modèle unique qu'elle représente sur le marché belge de l'assurance. Son esprit visionnaire et son bon sens ont marqué sa présence au sein des différents conseils.

3. Le Comité d'audit et de risques

Nom	Fonction
Claude Desseille	Président, représentant la SCA C. Desseille
Erik De Lembre	Membre, représentant la SPRL BELCOM
Jean-Pierre Grafé	Membre
Chris Verhaegen	Membre, représentant la SPRL RELPROM

4. Le Comité de nomination et rémunération

Nom	Fonction
Erik De Lembre	Président, représentant la SPRL BELCOM
Jacques Braggaar	Membre
Steve Stevaert	Membre

5. Le Commissaire

PwC Réviseurs d'Entreprises SCCRL dont le siège social est établi à Woluwe Garden, Woluwedal 18, à 1932 Sint-Stevens-Woluwe, est représentée par K. Cappoen, réviseur agréé.

6. Fonctions externes exercées par les dirigeants du Groupe

Conformément à la circulaire PPB-2006-13-CPB-CPA de la Banque Nationale de Belgique concernant l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants d'entreprises d'assurances notamment, nous publions la liste des fonctions extérieures exercées par les administrateurs et les dirigeants effectifs du Groupe dans des sociétés autres que celles avec lesquelles le Groupe entretient des liens étroits.

Ne sont pas reprises dans cette liste les fonctions extérieures exercées dans des organismes de placement collectif, des sociétés patrimoniales et des sociétés dites de « management ».

6.1. Administrateurs d’Ethias SA

Nom	Société	Siège social	Fonction exercée
Jacques Braggaar	Société wallonne des aéroports	avenue des Dessus-de-Lives 8 5101 Namur	Administrateur
	Union nationale des mutualités socialistes	rue Saint-Jean 32-38 1000 Bruxelles	Administrateur - Secrétaire général adjoint
Erik De Lembre	C.L.U. Invest	rue des Chartreux 45 1000 Bruxelles	Président du Conseil d’administration
	Partena Business Services	rue des Chartreux 45 1000 Bruxelles	Président du Conseil d’administration
Claude Desseille	2 I Immo Invest	Bois Héros 15 1380 Lasne	Président du Conseil d’administration
	Actualic	avenue des Myrtilles 56 1180 Uccle	Gérant
	Allfin	rue des Colonies 56 1000 Bruxelles	Administrateur
	Moury Management	rue Sainte-Marie 24 4000 Liège	Administrateur indépendant
	Warehouses Estates Belgium	avenue Jean Mermoz 29 6041 Gosselies	CEO - Administrateur
	Wilink	boulevard Baudouin 1 ^{er} 25 1348 Louvain-La-Neuve	Président - Administrateur indépendant
Jean-Pierre Grafé	Liège-Airport	Aéroport de Bierset, Bâtiment 44 4460 Grâce-Hollogne	1 ^{er} Vice-Président du Conseil d’administration et du Comité de direction
	Liège-Airport Business Park	Aéroport de Bierset, Bâtiment 44 4460 Grâce-Hollogne	Administrateur
	Liège-Airport Security	Aéroport de Bierset, Bâtiment 44 4460 Grâce-Hollogne	Président du Conseil d’administration
	Société de développement de Liège-Guillemins	rue Lambert Lombard 3 4000 Liège	Administrateur
Philip Neyt	Curalia (Entreprise d’assurances)	rue Archimède 61 1000 Bruxelles	Administrateur
	Eurco Ltd	George’s Dock 6 Ifsc Dublin (Ireland)	Administrateur
	Leo Stevens en Cie (Entreprise d’investissement)	Schildersstraat 33 2000 Antwerpen	Gérant
	Vladubel	avenue du Port 2 1080 Bruxelles	Administrateur
Stevaert Steve	Dela Investment Belgium (Entreprise d’assurances)	De Keyserlei 5/14 2018 Antwerpen	Administrateur
	Elia Asset	boulevard de l’Empereur 20 1000 Bruxelles	Administrateur
	Elia System Operator	boulevard de l’Empereur 20 1000 Bruxelles	Administrateur
	Gault Millau Benelux	rue Royale 100 1000 Bruxelles	Président du Conseil d’administration
Chris Verhaegen	Coopération technique belge	rue Haute 147 1000 Bruxelles	Administratrice

6.2. Dirigeants effectifs d'Ethias SA

Nom	Société	Siège social	Fonction exercée
Philippe Lallemand	Meusinvest (Holding financier)	rue Lambert Lombard 3 4000 Liège	Administrateur
	Société fédérale de participations et d'investissement (Holding financier)	avenue Louise 54/1 1050 Bruxelles	Administrateur
	Socofe (Holding financier)	avenue Maurice Destenay 13 4000 Liège	Administrateur
	Sowalfin (Holding financier)	avenue Maurice Destenay 13 4000 Liège	Administrateur
	Techspace Aero	route de Liers 121 4041 Herstal	Administrateur
	Wespavia (Holding financier)	avenue Maurice Destenay 13 4000 Liège	Administrateur

7. Justification de l'indépendance et de la compétence des membres du Comité d'audit et de risques d'Ethias SA

Le Comité d'audit et de risques est composé de quatre administrateurs non exécutifs, dont un administrateur indépendant. Afin de renforcer l'efficacité de ce comité, assistent également aux réunions, sans en être membres, le président et le vice-président du Comité de direction, l'auditeur interne, le CRO et le cas échéant le commissaire agréé.

Le Comité d'audit et de risques est présidé par Monsieur Claude Desseille, administrateur indépendant et est par ailleurs composé de Madame Chris Verhaegen et Messieurs De Lembre et Grafé.

M. Desseille est licencié en actuariat, en mathématiques et en astrophysique. Il bénéficie d'une solide expérience dans le domaine de l'assurance et de la finance. Il a notamment été président et CEO de Winterthur Europe Assurances et membre du conseil du Crédit Suisse Financial Services, administrateur de la BBL et président d'Assuralia.

Il répond aux critères d'indépendance fixés par l'article 526 ter du code des sociétés.

Mme Verhaegen est licenciée en droit et a été secrétaire générale de PensionsEurope jusqu'au 31 décembre 2011. Au sein de l'EIOPA (European Insurance and Occupational Pensions Authority, Francfort-sur-le-Main), elle a été présidente (jusqu'en octobre 2013) et est actuellement membre du groupe de consultation en matière de retraites complémentaires. Jusqu'en octobre 2013, elle a également été membre du groupe de consultation en matière d'assurance et de réassurance. Par ailleurs, elle a été pendant dix ans directrice de l'Association Belge des Fonds de Pension et membre de la Commission des Assurances.

M. De Lembre est docteur en sciences économiques. Sa carrière professionnelle a été consacrée au révisorat d'entreprises et à l'enseignement universitaire dans les domaines du droit comptable belge, des normes IFRS et de l'audit interne et externe. Comme partenaire d'Ernst & Young, il a été réviseur d'entreprises agréé par la CBFA pour les banques et sociétés cotées en bourse. Il a également été président d'Ernst & Young Belgique ainsi que professeur à l'Université de Gand et à la Vlerick Leuven Gent Management School. M. De Lembre est par ailleurs président du Conseil d'administration d'Ethias SA.

M. Grafé est docteur en droit, avocat honoraire spécialisé en matière commerciale et a embrassé une longue carrière politique. Membre du comité de contrôle et ensuite administrateur d'Ethias depuis de nombreuses années, il a présidé le Conseil d'administration de 2001 à 2007. M. Grafé a en outre été président du collège des commissaires d'Intermosane et président du Conseil d'administration de l'Office Régional de l'Informatique et de la Commission Permanente « Droit commercial et économique » de la Chambre des Représentants.

RAPPORT DE GESTION

1. L'année 2014 en quelques dates et faits marquants

1.1. Commission européenne

En mai 2010, la Commission européenne a considéré que la recapitalisation d'Ethias par les pouvoirs publics était conforme à la réglementation européenne sur les aides d'état, sous réserve de la réalisation de divers engagements avant fin 2013, dont l'objectif était le redressement de la situation financière de la société.

L'ensemble des engagements pris vis-à-vis de la Commission européenne, tant ceux relatifs à la gouvernance et à la diminution des risques sur investissements que ceux portant sur des cessions d'activités ou sur la rentabilité technique, ont été respectés jusqu'à fin décembre 2013, à l'exception du désengagement de la Vie Particuliers et la distribution d'un dividende aux actionnaires publics, réalisés partiellement compte tenu de l'évolution défavorable des conditions de marché pour l'un et la nécessité de donner priorité au renforcement des fonds propres en vue de la prochaine entrée en vigueur de la réglementation Solvency II pour l'autre.

La Commission européenne a publié, le 12 juin 2014, sa décision de prolonger certains engagements d'Ethias, sous une forme modifiée, jusqu'au 31 décembre 2016. Cette échéance pourra être raccourcie ou prolongée par la Commission européenne sous certaines conditions.

Les engagements portent essentiellement sur :

- La poursuite du run-down au niveau de la Vie Particuliers, c'est-à-dire :
 - l'interdiction d'émettre des produits Vie Particuliers, à l'exception de la branche 23 et des produits d'assurance décès
 - la diminution des réserves Vie Particuliers, sans fixation d'un seuil maximum à atteindre d'ici fin 2016, et l'obligation d'ouvrir un processus de vente pour le portefeuille First A (garantie de taux supérieure à 8 ans), le First Fiscal et l'Epargne-Pension si certaines conditions sont réunies (ces conditions ne sont pas rencontrées actuellement)
- Le maintien d'une gestion des risques en ligne avec les meilleures pratiques du marché
- Le maintien d'un certain niveau de rentabilité technique
- L'interdiction d'acquérir plus de 5% du capital d'une entreprise, à l'exception des investissements en immobilier et en fonds d'investissement
- Le respect de "guidelines" de réinvestissement
- Une modification de la composition du CA et de la direction effective de Vitrufin.

L'essentiel des mesures relatives à cette décision ont déjà été intégrées dans la gestion quotidienne. De plus, la décision vise notamment à renforcer la rentabilité et à assurer la viabilité de l'entreprise, ce qui est également l'objectif d'Ethias au travers du plan Visa pour l'Avenir.

1.2. Litige fiscal

Un important litige opposait Ethias SA à l'administration fiscale à propos des « assurances pensions » souscrites par diverses entités publiques (provinces, communes, intercommunales et autres organismes publics) afin d'assurer les pensions légales dues à leurs agents statutaires nommés à titre définitif et à leurs ayant droits.

En effet, l'administration a contesté la qualification juridique du contrat d'assurance et a considéré que ces contrats constituaient des contrats de placement d'argent et que, par conséquent, les intérêts annuels accordés par Ethias SA aux réserves de ces contrats constituaient bien des revenus mobiliers dans le chef des entités publiques/preneurs d'assurance et qu'ils devaient dès lors être soumis au précompte mobilier.

Ethias SA a contesté totalement la position de l'administration fiscale et a porté le dossier en justice.

Fin 2009, le tribunal de première instance de Liège a confirmé les enrôlements au précompte mobilier. Ethias SA a interjeté appel de ce jugement en novembre 2010. Le 28 novembre 2014, malgré la loi interprétative, la Cour d'appel a confirmé le verdict rendu en première instance.

Dans l'attente de l'arrêt de la Cour d'appel, Ethias avait effectué, à titre provisionnel, le versement des montants enrôlés y compris les intérêts de retard y afférents pour un montant de 367 millions d'euros. Dès lors, l'arrêt de novembre 2014 n'a eu aucun impact sur la situation de trésorerie de la société. Par contre, cet arrêt a impacté négativement le résultat comptable 2014 d'Ethias pour un montant de 378 millions d'euros.

L'entreprise n'exclut pas à ce stade la possibilité d'un pourvoi en cassation.

1.3. Appréciation par Fitch

L'agence de notation Fitch a revu le 30 juillet 2014 la note de solidité financière d'Ethias SA de BBB à BBB+, en la dotant d'une perspective stable. Fitch considère que le niveau de capitalisation est solide et constate que les « fondamentaux » financiers continuent à s'améliorer suite aux vigoureux efforts réalisés par Ethias depuis 2009. Fitch souligne ainsi l'amélioration significative de la rentabilité technique en non-vie, résultat de l'implémentation des mesures du Plan Visa.

Ces notations revues à la hausse ont été confirmées le 17 décembre 2014 malgré l'arrêt défavorable, prononcé par la Cour d'appel le 28 novembre 2014, concernant le litige avec l'administration fiscale belge.

1.4. Autres faits en quelques dates

- 1^{er} janvier* : Les activités du G.I. et G.I.E.I. ont été intégrées dans les comptes de NRB suite au changement de gérance.
- 21 janvier* : La société Adehis change de nom pour devenir Civadis.
- 21 mars* : Le deuxième Colloque consacré à la problématique du vieillissement co-organisé par Ethias a pour thème « Dépendance : le défi du vieillissement ».
- 24 mars* : Lancement du baromètre de satisfaction (NPS : Net Promoter score), un outil qui permet de mesurer le taux de satisfaction et de recommandation de l'ensemble des assurés ayant fait appel à Ethias. Les résultats obtenus font d'Ethias la compagnie d'assurances qui possède le taux de recommandation le plus élevé de Belgique.
- 28 mars* : Xperthis Group a cédé 4 actions d'Xperthis, dont deux à NRB et deux à des tiers. Xperthis Group en était l'unique propriétaire depuis le 28 mars 2013.
- 23 avril* : Ethias remporte deux trophées DECAVI de l'assurance, trophées qui récompensent les meilleurs produits d'assurance non-vie en Belgique. Les Collectivités ont remporté pour la 5^e fois en 4 ans le trophée de l'innovation : cette année pour HospiFlex, une couverture sur mesure et entièrement flexible, reconnue comme une première sur le marché des soins de santé aux collectivités et entreprises. Les Particuliers ont remporté pour la 6^{ème} fois en 10 ans dans leur catégorie un trophée pour l'assurance Familiale.
- 12 juin* : La Commission européenne approuve la prolongation du plan de réorganisation d'Ethias sous une forme modifiée, jusqu'au 31 décembre 2016.
- 17 juillet* : Ethias Assistance a obtenu sa première certification de management de la qualité ISO 9001-2008 en 2003. Grâce à des procédés de travail performants et à l'implication de tous ses gestionnaires, la certification est renouvelée : un gage de qualité supplémentaire pour Ethias Assistance, qui est la seule en Belgique – avec Inter Partner - à pouvoir faire valoir auprès de ses assurés ce label internationalement reconnu.
- 29 juillet* : L'agence de notation Fitch annonce une amélioration du rating d'Ethias SA et d'Ethias Droit commun. Il passe de BBB (perspective stable) à BBB+ (perspective stable).
- 31 juillet* : Civadis absorbe Stesud (avec effet comptable rétroactif au 1^{er} janvier).
- 21 septembre* : Ethias utilise le sms pour communiquer avec ses assurés. Simple et efficace, le « texto » permet d'optimiser le service aux assurés, en s'adaptant aux modes de communication utilisés par les consommateurs et devrait amener à réduire le nombre de courriers envoyés.
- 1^{er} octobre* : Lancement de Digital Omnium : un nouveau produit pour assurer l'incendie, les dommages matériels accidentels, le vol et les appels frauduleux de tous les GSM, smartphones, tablettes et ordinateurs portables du ménage, partout dans le monde, pour tous les appareils de moins de 5 ans.
- 5 octobre* : La Journée Découverte Entreprises accueille plus de 1800 visiteurs (plus de 1000 à Hasselt, plus de 850 à Liège). Une centaine de collègues leur ont servi de guide pour leur faire visiter les différents aspects de nos bâtiments.
- 14 octobre* : Lancement du tarif Ethias Young Drivers : une assurance auto qui mise sur la confiance envers les jeunes conducteurs. Leur bonus-malus diminue de deux degrés par an au lieu d'un s'ils roulent sans accident. A cette occasion, lancement du premier compte Twitter : @ethiasYD.
- 14 octobre* : Engagement par un partenariat incluant Ethias d'acquérir la société AIR Properties SA à la réception provisoire du bâtiment de bureau situé au Luxembourg et entièrement pré-loué. La réception provisoire est prévue début 2016.
- 13 novembre* : Ethias participe à la cérémonie de remise des prix des Corporate HR Awards, une initiative visant à récompenser les entreprises qui mènent des stratégies innovantes et originales dans la gestion de leur capital humain dans un but de compétitivité, de responsabilité sociale et de bien-être de leur personnel.
- 20 novembre* : Ethias acquiert la société RPI. RPI a comme actif principal un terrain sis à Wezembeek Oppem où une nouvelle maison de repos (115 lits) sera construite (entièrement pré-loué).
- 24 novembre* : Lancement du Starter Pack, un pack d'assurances (incendie et familiale) avantageux pour les jeunes de moins de 30 ans.
- 28 novembre* : La Cour d'appel de Liège rend son verdict dans le cadre du litige qui oppose Ethias à l'administration fiscale en matière d'assurance pension pour le secteur public. Le tribunal a confirmé le verdict rendu en première instance, verdict défavorable à Ethias.

- 2 décembre : Les sociétés Xperthis Group et Xperthis (1 part) ont acquis 100% des parts de la société Ciges, société active dans la conception, le développement et la commercialisation de solutions informatiques à destination des professionnels de la santé.
- 10 décembre : Remise des prix de la deuxième édition des Ethias Prevention Awards : 60 institutions publiques ont déposé un dossier de candidature. Pour la première fois cette année, le concours s'est ouvert au secteur non-marchand.
- 22 décembre : Ethias entame la Phase II dans l'acquisition du site Triamant et d'un ensemble de bâtiments situés à Velm qui comprend une maison de repos ainsi que des résidences service.

2. Résultat de l'exercice

L'année 2014 enregistre une perte de 604 millions d'euros malgré les très bons résultats enregistrés par l'assurance non-vie (+254 millions).

Ce résultat tient compte de l'impact du litige fiscal ainsi que de la dotation complémentaire aux provisions techniques vie suite au test de suffisance.

L'arrêt défavorable prononcé en novembre 2014 par la Cour d'appel au sujet du litige qui nous opposait à l'administration fiscale a impacté négativement les comptes de l'entreprise pour un montant de l'ordre de 378 millions d'euros.

Notons par ailleurs que les taux d'intérêt observés sur le marché au cours de l'exercice 2014 et en ce début d'année 2015 demeurent très faibles. Dans ce contexte, et comme lors des exercices précédents, nous avons réalisé un test de suffisance des provisions d'assurance vie. Ce test nous a conduits à un rechargement des provisions ayant un impact net négatif sur les comptes de 369 millions.

2.1. Analyse des résultats de l'exercice

2.1.1. Particuliers

IARD (Non-vie)

L'encaissement augmente de 1,9% par rapport à fin décembre 2013 et atteint donc 554 millions d'euros.

Cette évolution favorable s'explique essentiellement par l'accroissement continu de l'activité commerciale, ce qui se traduit par l'augmentation aussi bien, du nombre de nouvelles polices, que du nombre d'assurés.

Ethias veut également pleinement jouer la carte de l'innovation, que ce soit au niveau de sa gamme de produits ou au niveau de l'évolution digitale.

C'est ainsi qu'en 2014, *Digital Omnium* a été lancée. Ce nouveau produit couvre tous les GSM, smartphones, tablettes et laptops du ménage dans le monde entier contre les risques Incendie, Dommages matériels accidentels, Vol et appels frauduleux.

A côté de cela, *Ethias Young Drivers* répond aux difficultés qu'éprouvent les jeunes conducteurs à contracter une assurance accessible. Le *Young Drivers Bonus* récompense les conducteurs prudents qui n'ont causé aucun accident en tort en leur permettant de faire diminuer leur bonus-malus plus rapidement pendant deux ans. Le jeune est également encouragé à adopter une conduite sécurisée et responsable via la *Young Drivers* app d'Ethias et il sera remboursé de 50 € après avoir suivi un stage de conduite défensive.

En outre, le jeune qui s'installe ou qui fonde une nouvelle famille peut souscrire l'*Ethias Starter Pack* qui combine l'innovante assurance habitation pour locataires et l'assurance familiale à un tarif avantageux. De plus, cette formule peut aisément être souscrite online.

Après le lancement du premier *Concept Store* à Bruges en 2013, un deuxième bureau pilote a été ouvert à Wavre en 2014. Ce nouveau modèle de bureau fait usage des nombreux développements digitaux et ce faisant, il renforce la dynamique commerciale.

Ethias a continué à faire preuve de son engagement sociétal. C'est ainsi qu'à l'occasion de plusieurs actions de sponsoring, l'accent a été mis sur sa présence locale grâce à l'implication active des bureaux et des collaborateurs locaux. En voici quelques exemples : l'Ethias Trophy à Mons, le Tricot d'art Urbain à Namur, la Biennale d'Art Urbain à Charleroi, le Hazegras à Ostende, Jazz in 't Park à Gand, les Sinksenfeesten à Courtaai, les Sint Michielsfeesten à Bruges, etc...

Depuis 2013, 7 bureaux en Fédération Wallonie-Bruxelles s'impliquent directement dans le parrainage de 7 épiceries sociales. Ce parrainage va de la collecte d'argent via des urnes installées dans les salles d'attente à la participation à la "Quinzaine de la Croix-Rouge" et à la promotion des activités locales par les bénévoles des épiceries sociales.

En collaboration avec la Fédération Indépendante des Séniors, un concours d'art a été organisé autour de la mémoire des « 100 ans de la Grande Guerre ». A cette occasion, plus de 100 œuvres de séniors ont été exposées dans le bureau d'Ypres.

Dorénavant, Ethias fait appel à un bureau d'études indépendant qui, sur la base de la méthode fiable *Net Promotor Score*, évalue en permanence le degré de satisfaction des clients suite à leurs contacts journaliers avec nos services commerciaux et administratifs. Cette évaluation nous permet de continuellement améliorer la qualité de nos services.

En ce qui concerne les résultats techniques, les activités d'assurance individuelles Non-vie se sont clôturées avec un solde technico-financier net positif, malgré la tempête de grêle exceptionnelle qui s'est abattue sur le pays au cours du weekend de la Pentecôte et pendant laquelle plus de 8.500 assurés ont subi des dommages à leur véhicule et plus de 5.000 à leur habitation.

Vie

L'encaissement diminue de 15% par rapport à fin décembre 2013 et atteint donc 58 millions d'euros. Cette diminution ininterrompue est encore et toujours la conséquence de la décision prise le 20 mai 2010 par la Commission européenne de mettre progressivement un terme à l'activité Vie pour le segment des Particuliers, décision prolongée par la Commission européenne le 12 juin 2014.

Ethias, souhaitant néanmoins pouvoir offrir à ses clients une gamme étoffée de produits financiers, a conclu en 2011 des accords de distribution avec la compagnie d'assurances « Intégrale » en vue de la commercialisation, pour le compte de cette dernière, des

produits d'assurances de la Branche 21 *CertiFlex-8* et *Rent*, alors qu'en 2013, un partenariat a été conclu avec Keytrade Bank. Malgré le fait que sur les marchés financiers, les taux d'intérêt ont atteint des niveaux historiquement bas, ces produits offrent à nos assurés une alternative pour leur épargne, aussi bien à court, qu'à long terme.

2.1.2. Collectivités et Entreprises

Au cours de l'année 2014, les Directions des Collectivités et Entreprises ont poursuivi leurs actions sur la voie d'une efficacité et d'une performance pérennisées, dans le respect des valeurs d'éthique, d'humanisme, d'engagement et de proximité.

Cette approche stratégique vise avant tout à consolider les relations avec les assurés Collectivités et Entreprises, en leur offrant une gamme complète, adaptée et innovante de solutions de gestion du risque et des assurances.

Les Collectivités représentent le cœur réaffirmé des activités d'Ethias. Dans un marché économique en pleine mutation, la notion de partenariat revêt toute son importance, tant en termes de sécurité et de protection, que de prévention et d'accompagnement. Une relation qu'Ethias s'attache à renforcer avec ses assurés historiques :

- L'État fédéral, les régions et les communautés ;
- Les corps constitués (Chambre, Sénat, assemblées régionales et communautaires) ;
- Les 10 Provinces ;
- Plus de 580 Villes et Communes ;
- Des centaines de centres publics d'action sociale et de sociétés de logements sociaux ;
- Des milliers de sociétés intercommunales, parastataux, établissements d'intérêt public, zones de polices et associations diverses.

Pour les risques encourus par les services publics et leur personnel, Ethias propose de longue date des couvertures telles que : responsabilité civile, soins de santé, accidents du travail, accidents sportifs, automobile, assistance, etc. Ethias couvre également les dégâts ou la destruction du matériel, des immeubles et des installations.

Dans une optique d'amélioration continue, Ethias a poursuivi en 2014 plusieurs innovations majeures concourant à la qualité, à l'efficacité et au caractère socialement responsable de ses produits et services. S'inscrivant dans une dynamique d'innovation résolument ancrée dans sa stratégie commerciale, Ethias a de nouveau été reconnue par le secteur en matière de solutions assurantielles innovantes en recevant en avril 2014 son 5^e trophée DECAVI de l'Innovation pour sa couverture HospiFlex. Ce produit représente la première couverture 100% modulable en soins de santé sur le marché des Collectivités, permettant aux assurés de constituer une couverture optimale et sur mesure en assurance hospitalisation.

En matière de prévention, capitalisant sur des services innovants tels que le dispositif d'alertes des risques météorologiques développé avec l'IRM, Ethias a poursuivi sa volonté d'entretenir une véritable culture de la prévention parmi ses assurés, en favorisant l'échange et le partage de bonnes pratiques. En vue de récompenser les meilleures pratiques de ses assurés des secteurs public et non-marchand, Ethias a organisé, pour la deuxième année consécutive les « Ethias Prevention Awards », trophées de la prévention ouverts à plusieurs milliers d'assurés issus des Collectivités. En collaboration avec le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et Wolters-Kluwer, Ethias a permis à chaque institution publique ou issue du secteur non-marchand de se porter candidate dans 4 catégories distinctes : sécurité des personnes, protection des biens, formations et plans pluriannuels intégrés. Le 10 décembre 2014, ce sont près de 300 représentants des assurés – administrations communales, provinces, CPAS, zones de police, intercommunales, écoles, hôpitaux, ASBL, etc. – qui ont assisté à Bruxelles à la remise des prix décernés par un jury d'experts indépendants et présidé par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale. Soucieuse de promouvoir les meilleurs réflexes en matière de prévention parmi ses assurés des Collectivités, ainsi que l'ensemble des bénéficiaires de ses couvertures (agents de la fonction publique, personnel des administrations, citoyens...), Ethias a lancé en juin 2014 une plateforme en ligne de services et conseils en matière de sécurité. Cet « Ethias Prevention Corner » concentre l'ensemble.

En assurances Vie, Ethias offre également des solutions adaptées aux besoins de ses assurés (assurances de pensions et de cotisations, assurances de groupe, engagements individuels de pension, assurances dirigeant d'entreprise, contrats de rente, etc.). Elle participe également activement au développement de solutions pour les nouveaux besoins exprimés par le marché : promotion de la pension complémentaire pour les agents contractuels du secteur public, proposition de services pour les fonds de pension au travers de la nouvelle entité Ethias Services (conseils actuariels, gestion financière et administrative...) ou encore le développement d'un applicatif extranet dédié à la gestion des pensions (Easenet Pensions). Pour renforcer sa position d'acteur incontournable et son expertise unique en matière de pensions, tant légales que complémentaires, les spécialistes d'Ethias ont rédigé et publié aux éditions Vanden Broele deux ouvrages de référence en matière de réglementation des pensions dans les administrations locales, de pensions légales des agents statutaires et des mandataires. En outre, Ethias a continué de mettre l'accent sur la mise à disposition de formations et conférences dans ces matières.

Dans ce cadre, l'unité de formations « Ethias Members' Academy » propose aux Collectivités et Entreprises un large programme de formations généralistes ou sur mesure en assurances : responsabilités, accidents du travail, risques, audit de portefeuilles, législation etc. Ethias soutient et participe activement à des programmes de formations en collaboration avec ses partenaires des unions des villes et communes, des chambres de commerce ou du secteur non-marchand. Le partage de connaissances spécialisées en matière d'assurances a été renforcé en 2014 avec la mise à disposition d'une plateforme Internet d'e-learning. Au départ de sa grande expérience dans le secteur public, Ethias a mis au point des couvertures performantes au service des Entreprises privées, au travers d'une gamme complète d'assurances pour la protection de leurs collaborateurs, de leur patrimoine et de leurs responsabilités. Dans ce cadre, Ethias collabore avec des courtiers spécialisés en entreprises.

A l'issue de cet exercice 2014, les résultats des Directions Collectivités et Entreprises sont positifs.

Sur le plan quantitatif, l'encaissement total pour l'activité d'assurance Collectivités et Entreprises s'élève à 1,8 milliard d'euros.

En Non-vie, les activités affichent un encaissement de 738 millions d'euros, soit + 2% par rapport à 2013, résultat de la confiance réaffirmée de nos assurés, du dynamisme des équipes et de leur engagement à renforcer une relation historique de qualité.

Assureur et partenaire privilégié des Collectivités et Entreprises, Ethias continue de renforcer le développement de nouveaux services efficaces et innovants à l'attention de ses assurés, dans l'ensemble de leurs missions et activités : la prévention, l'analyse de risques, la responsabilité sociétale de l'entreprise ou encore la mise à disposition d'outils informatiques performants. Dans tous ces domaines, Ethias entend traduire son souci permanent d'efficacité et d'innovation.

En Vie, l'encaissement s'élève à un peu plus de 1 milliard d'euros. Les Assurances Pensions (1^{er} pilier) constituent le portefeuille le plus important en termes de primes, avec un encaissement en 2014 de 816 millions d'euros. Ethias se positionne plus que jamais comme partenaire des Collectivités publiques dans le domaine des pensions (assurances de pensions et de cotisations, gestion administrative et paiement des retraites, etc.).

En termes de rentabilité, les activités Vie et Non-vie Collectivités et Entreprises dégagent un résultat net positif, traduisant l'amélioration de nos méthodes de gestion ainsi que le rééquilibrage des relations avec nos assurés.

2.1.3. Finances

Politique d'investissement

Différentes politiques d'investissement couvrent l'ensemble des investissements effectués par Ethias SA et décrivent le cadre général dans lequel les placements doivent s'inscrire ainsi que les rôles et responsabilités de tous les intervenants. La politique d'investissement dite générale couvre la majorité des investissements effectués. A côté de cette politique générale, des politiques dédiées existent pour certaines classes d'actifs spécifiques comme l'immobilier, les investissements alternatifs, les participations stratégiques et financières et les crédits aux particuliers. Ces politiques sont mises à jour annuellement et ont été approuvées par le Comité de direction du 1^{er} septembre 2014 et validées par le Comité d'audit et risques du 10 septembre 2014 et le Conseil d'administration du 10 septembre 2014.

Les politiques d'investissement définissent les investissements éligibles, les objectifs en termes de risque et de rendement et ce en concordance avec la politique de gestion actif-passif (Asset & Liability Management) et l'allocation d'actifs stratégique. Elles définissent également les guidelines d'investissement afin d'assurer que les investissements sont faits en ligne avec l'appétit au risque de la société et ses objectifs financiers à moyen et long terme. Elles ont, entre autres, pour objectif d'assurer la qualité et la liquidité du portefeuille, de diminuer sa complexité et d'optimiser la diversification et le profil de risque tout en respectant le cadre des limites légales et internes ainsi que les guidelines et contraintes imposées par la Commission européenne. La diversification du portefeuille est poursuivie par classe d'actifs mais également pour toutes les classes d'actifs confondus et à plusieurs niveaux : type d'actifs, secteur, pays, maturité, émetteur/contrepartie, etc.

Comme les années précédentes, l'exposition aux produits non « vanille » comme les structurés, les titrisations et les produits complexes a continué à être réduite en faveur des actifs financiers traditionnels. Les grandes classes d'instruments plébiscitées restent les obligations étatiques et les obligations crédit, avec une préférence pour le secteur non-financier, ceci en ligne avec les guidelines de la Commission européenne. L'exposition en actions a été diminuée vers la fin de l'année en ligne avec la bonne tenue des marchés et afin de réduire le profil de risque du portefeuille en préparation à Solvency II.

Au niveau des investissements obligataires, l'année a été marquée par une chute importante des taux. Les obligations gouvernementales belges ont donc également connu une forte baisse de leurs rendements. La faible visibilité sur l'évolution attendue des taux et la crainte que les taux vont encore rester bas pendant une période prolongée, nous a poussés à investir graduellement au long de l'année et ce notamment en obligations souveraines belges et françaises. Dans la même optique, nous avons allongé la durée de nos investissements en obligations gouvernementales. Nous avons profité du différentiel de rendement positif et du redressement économique des pays pour augmenter notre exposition en obligations souveraines espagnoles et irlandaises.

Les investissements en obligations crédit et en covered bonds ont été proportionnellement moins importants cette année. La bonne tendance des marchés crédit et le pick-up de rendement par rapport aux titres souverains ont offert des opportunités d'investissement tout en respectant nos limites internes et en veillant à un couple rendement/risque satisfaisant. Les spreads de crédit continuent à se rétrécir et les opportunités deviennent donc plus rares surtout après prise en compte de la charge en capital sous Solvency II. Seules les obligations de notation « investment grade » ont été considérées à l'achat. L'exposition aux dettes financières a encore été réduite vu la plus grande exigence de l'Europe en termes de « burden-sharing » du secteur privé en cas d'insuffisance de capital.

Les investissements en immobilier ont également été poursuivis en ligne avec la volonté d'Ethias d'augmenter son exposition à cette classe d'actifs au travers d'investissements en maisons de repos et de soins ainsi qu'en immeubles de bureaux. La plupart des investissements réalisés cette année a été faite dans le secteur des maisons de repos. Des opportunités dans des pays limitrophes à la Belgique sont également prises en considération.

Les différentes actions menées pour réduire la taille de la branche vie particuliers d'Ethias ont imposé la conservation d'un important coussin de liquidités pendant toute l'année. Néanmoins, des solutions de placement à plus long terme (dépôts, etc.) ont été utilisées afin de profiter d'un rendement acceptable tout en assurant une bonne liquidité.

Ethias veille également, en tant que partenaire financier responsable, à promouvoir le respect de ses valeurs fondamentales au travers d'un code d'investissement. Une liste noire d'investissements interdits est mise à jour annuellement. La dernière version de ce code d'investissement a été approuvée par le Comité de direction du 17 décembre 2014. Dans ses investissements immobiliers, Ethias favorise également les investissements qui renforcent son rôle sociétal, comme l'investissement dans des maisons de repos et de soins.

Les conditions de marché en 2014

L'année 2014 ne fut pas aussi mouvementée que les années précédentes mais cela n'a pas empêché les prévisionnistes d'être fortement surpris par les mouvements de taux d'intérêt. Alors que la plupart des anticipations tablaient sur une remontée des taux sur base, entre autres, d'une reprise de la croissance, ceux-ci ont fortement chuté de part et d'autre de l'Atlantique. En Europe, le taux gouvernemental allemand à dix ans est passé de presque 2,00% à 0,54% dans une chute quasiment continue. Les taux des autres pays européens n'ont pas été en reste et beaucoup ont aussi battu des records historiques. Aux Etats-Unis, la baisse a été plus faible, le taux similaire terminant l'année à 2,17%, soit 86 points de base sous le niveau de fin 2013.

Les raisons derrière ces mouvements sont multiples. En Europe, les prévisions de reprise économique ont été revues à la baisse tout au long de l'année, minées par le conflit en Ukraine et un assombrissement des perspectives mondiales, notamment aux Etats-Unis et dans les pays émergents. En prime, l'inflation en zone euro, qui n'était que de 0,8% fin 2013, a encore baissé pour atteindre -0,2% (estimation flash de décembre 2014) à cause de facteurs externes, comme la forte décline des prix pétroliers, mais aussi internes comme une modération du coût de la main d'œuvre.

Dans ce contexte, les différents acteurs économiques ont commencé à anticiper une inflation trop faible par rapport à l'objectif de la Banque Centrale Européenne (BCE) qui est de maintenir l'inflation proche mais en-dessous de 2% à moyen terme. En conséquence, celle-ci a mis en place de nouvelles mesures afin de relancer la croissance et l'inflation. D'une part, elle a baissé deux fois son taux de refinancement qui est passé de 0,25 à 0,05%. D'autre part, elle a décidé de réallouer des prêts à long terme aux banques (TLTRO) et d'intervenir directement sur les marchés de taux en achetant certains types d'actifs (covered bonds et Asset Backed Securities). La BCE a même évoqué la possibilité d'un élargissement des achats aux obligations gouvernementales. Ces différentes mesures ont pour but d'augmenter la demande obligataire afin de faire baisser les taux d'intérêt et donc faciliter le financement de l'économie.

Les mouvements de taux d'intérêt aux Etats-Unis ont aussi poussé les taux européens à la baisse. Bien que la reprise économique y soit plus vigoureuse et que la Fed ait en conséquence arrêté ses mesures exceptionnelles, la faible inflation ne pousse pas l'institution monétaire à relever ses taux rapidement.

La baisse des taux n'a évidemment pas touché que l'Allemagne, beaucoup d'autres pays européens ont aussi vu leurs taux atteindre des niveaux record. En Belgique, le taux à 10 ans, qui était encore au-dessus de 2,50% fin 2013, a terminé l'année 2014 à 0,83%. Le taux belge à 10 ans est d'ailleurs passé sous son homologue français au cours de l'année. Le mouvement a été identique pour les pays de la périphérie de la zone euro. Le Portugal a vu son taux à dix ans passer de plus de 6% en début d'année à désormais moins de 3% tandis que pour l'Irlande, l'Espagne et l'Italie, les taux ont baissé de 225, 290 et 223 points de base pour terminer à respectivement 1,25%, 1,61% et 1,89%. Au vu de ces taux de financement extrêmement bas, la crise de la dette semble désormais loin derrière nous, alors qu'on peut se poser la question si le risque est suffisamment rémunéré à ces taux-ci.

Sur les marchés d'obligations d'entreprises, l'indice iTraxx à 5 ans - qui représente la prime de risque liée au financement des entreprises tous secteurs confondus - a débuté l'année à 70bp pour la terminer aux alentours de 63 points de base. Cette légère réduction de la prime de risque a été influencée par plusieurs facteurs : i) un environnement de taux bas qui a incité les investisseurs à chercher du rendement, ii) des fondamentaux d'entreprise corrects et de taux de défaut bas, iii) des résultats de stress-tests bancaires rassurants. Cette année a cependant été assez volatile et rythmée par des tensions géopolitiques entre l'Ukraine et la Russie, des craintes sur la croissance dans les pays émergents mais aussi par les interventions des banques centrales. Le marché primaire (émissions de nouveaux titres obligataires, par opposition au marché secondaire) a été particulièrement actif et ouvert. En effet, suite à la désintermédiation du crédit (les banques ne jouant plus leur rôle de fournisseur de crédit en raison de mesures réglementaires strictes), les entreprises se sont tournées vers le marché obligataire pour assurer leurs liquidités et se financer à des taux extrêmement bas. C'est ainsi que beaucoup de nouveaux émetteurs sont apparus.

Les marchés actions ont quant à eux continué leur tendance haussière de 2013 tout au long du premier semestre (excepté fin janvier, moment du début de la crise en Ukraine), portés par des anticipations de croissance économique mondiale positives. Cette tendance a été brisée en Europe et dans une moindre mesure aux Etats-Unis pendant la période estivale avec les publications des chiffres de l'économie plus faibles qu'attendu : Allemagne en perte de vitesse, Italie en récession et France en stagnation, et sur fond de montée en puissance des conflits en Ukraine. Bien que cette correction se soit bien résorbée fin août, les marchés se sont à nouveau inquiétés des niveaux de plus en plus bas de l'inflation et du risque de retour en récession de l'Europe. L'Eurostoxx50 a ainsi perdu quelques 10% sur les 15 premiers jours d'octobre. Le rebond amorcé depuis s'explique par les propos de M. Draghi de faire tout ce qu'il peut pour accroître les anticipations d'inflation. In fine, les performances annuelles américaines (S&P :+11,39%, Dow Jones :+7,52%) sont cette année encore supérieures aux performances en Europe (Euro Stoxx50 :+1,20%, Ibex :+3,66%, Dax :+2,65%, CAC :-0,54%, MIB :+0,23% et l'excellente performance du Bel20 :+12,36%). Les valeurs à haut dividende ont particulièrement bien performé ainsi que celles susceptibles de participer aux mouvements de consolidation intra-sectorielle. Nous épinglons les surperformances des secteurs suivants : Loisirs (+19,54%), Télécoms (+14,05%), Immobilier (+13,79%), Boissons & Alimentation (+12,31%) et Utilities (+12,27%).

Cette année a aussi été marquée par la dépréciation constante de l'euro par rapport au dollar US, soit -12% en 2014. Il est passé de 1,38 à 1,21 fin décembre.

L'autre événement majeur fut la forte chute du prix du baril de pétrole, qui clôture l'année à 55,76 dollar US, soit une perte de -49% sur 2014.

3. Participations bénéficiaires et ristournes

Les participations bénéficiaires et ristournes suivantes sont proposées :

Activités vie

- **Assurances de groupe**

Augmentation du capital décès de 35% (ou éventuellement diminution de la prime décès de 35%). Pour les contrats vie du 1^{er} pilier à l'exception de ceux dont la gestion d'actifs se fait en fonds cantonné, le rendement net attribué s'élève au taux garanti. Pour les contrats vie du 2^e pilier à l'exception de ceux dont la gestion d'actifs se fait en fonds cantonné, le rendement net attribué s'élève au taux garanti.

Pour les contrats dont la gestion d'actifs se fait en fonds cantonné, la participation bénéficiaire est accordée conformément au règlement de ce fonds.

■ **Assurances individuelles**

Aucune participation bénéficiaire décès n'est proposée à l'exception d'une éventuelle diminution de la prime périodique d'anciens contrats « Solde restant dû ».

Pour les contrats FIRST, FIRST Invest, FIRST Junior et Top FIRST le taux net attribué s'élève au taux garanti et aucune participation bénéficiaire n'est proposée.

Pour les contrats vie classiques, le rendement net attribué s'élève au taux garanti.

■ **Contrats de rente**

Aucune participation bénéficiaire n'est proposée à l'exception des contrats dont la gestion d'actifs se fait en fonds cantonné, pour lesquels la participation bénéficiaire est accordée conformément au règlement du fonds.

■ **Contrats de capitalisation (branche 26)**

Aucune participation bénéficiaire n'est proposée pour ces contrats.

Activités non-vie

Aucune ristourne n'est attribuée.

4. Appréciation en matière de contrôle interne

La rédaction du rapport en matière d'évaluation du système de contrôle interne est conforme à la circulaire CBFA 2009_26 du 24 juin 2009 ainsi qu'aux normes COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

En termes d'environnement de contrôle, Ethias :

- se montre attentive au respect de l'intégrité et des valeurs éthiques qui sont les siennes ;
- vise à l'atteinte de ses objectifs par une définition claire de ses structures organiques, des pouvoirs et des responsabilités appropriés ;
- démontre son engagement à attirer, former et fidéliser des collaborateurs compétents conformément aux objectifs de son plan triennal ;
- instaure pour chacun de ses collaborateurs un devoir de rendre compte de ses responsabilités en matière de contrôle interne.

En termes d'évaluation des risques, Ethias :

- veille à définir des objectifs clairs qui assurent une identification et une évaluation des risques associés à ses objectifs ;
- identifie les risques associés à la réalisation de ses objectifs dans l'ensemble de son périmètre de responsabilité et procède à leur analyse régulière de manière à déterminer les modalités appropriées de gestion de ses risques ;
- intègre le risque de fraude interne et externe dans son évaluation des risques susceptibles de compromettre la réalisation de ses objectifs ;
- identifie et évalue régulièrement les changements qui pourraient avoir un impact significatif sur son système de contrôle interne.

En termes d'activité de contrôle, Ethias :

- met en place et/ou revoit ses activités de contrôle par le biais de directives qui précisent les objectifs poursuivis, et de procédures qui mettent en œuvre ces directives.
- sélectionne et développe les activités de contrôle qui contribuent à maintenir ou à ramener les risques associés à la réalisation de ses objectifs à des niveaux acceptables.

En termes d'information et de communication, Ethias :

- communique en interne les informations nécessaires au bon fonctionnement des autres composantes du contrôle interne, plus particulièrement par l'obtention d'informations pertinentes et de qualité.

En termes de pilotage, Ethias :

- réalise des évaluations continues et/ou ponctuelles afin de vérifier si les composantes du contrôle interne sont bien mises en place et fonctionnent.

- communique une évaluation des faiblesses de contrôle interne, en temps voulu, aux responsables des mesures correctrices, notamment au Comité de direction et au Comité d'audit et de risques.

Comme tout dispositif de contrôle interne, celui mis en place par Ethias ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne procure dès lors qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs. Il est en évolution continue et s'est renforcé en 2014 au travers de :

- La révision régulière de la politique d'investissement adaptée à l'appétit au risque ;
- La poursuite du projet Solvency II ;
- L'amélioration permanente des pratiques visant à l'excellence opérationnelle ;
- La mise en œuvre des politiques de continuité et de sécurité.

Néanmoins, le système de contrôle interne d'Ethias reste perfectible sur certains points puisque :

- La formalisation de la mise en œuvre des plans de contrôles pour les processus critiques de Solvency II doit être finalisée;
- Le déploiement des politiques de continuité et de sécurité doit être accéléré ;
- Les procédures doivent être davantage formalisées et les contrôles mis en œuvre mieux documentés ;
- L'architecture informatique doit être améliorée afin de mieux rencontrer les challenges auxquels Ethias doit faire face.

Les conclusions de notre évaluation du système de contrôle interne nous ont amenés à poursuivre nos efforts d'amélioration dans ce domaine via la mise en œuvre de divers plans complémentaires au plan « Visa pour l'avenir ».

5. Gestion du risque

Nous faisons référence à la note 9 des états financiers.

6. Réassurance

La réassurance s'inscrit dans le processus de maîtrise des risques d'assurance. Elle contribue également à l'amélioration du ratio de solvabilité.

Les principaux risques d'assurance d'Ethias SA concernent les assurances dommages et responsabilité civile, la responsabilité des véhicules à moteurs et les risques de catastrophes (naturelle ou humaine) sur les personnes et/ou les biens.

Ces risques sont couverts au travers de traités de réassurance et de conventions de réassurance facultative pour les risques sortant du cadre des traités. La majorité de ces contrats sont conclus sur une base non proportionnelle.

Les programmes de réassurance sont répartis en quatre grands blocs : les assurances dommages, les assurances de responsabilité, les assurances de véhicules à moteur, les assurances de personnes (accidents du travail et assurances décès-invalidité). Ils sont réévalués chaque année pour répondre aux besoins de la production en tenant compte du marché de la réassurance, de l'évolution des fonds propres et des objectifs de couverture de la marge de solvabilité.

Les taux de prime de réassurance sur le marché sont globalement orientés à la baisse étant donné l'absence de grandes catastrophes au niveau mondial et les importantes capacités disponibles.

Les programmes de réassurance ont peu évolué entre 2013 et 2014. Nous avons profité du contexte favorable de la réassurance pour poursuivre l'achat de capacités supplémentaires en Catastrophe Incendie. Globalement, notre coût de réassurance est stable.

Ethias SA réassure 95% des activités d'Ethias Droit Commun AAM.

7. Informations relatives aux questions d'environnement et de personnel

Les aspects liés au personnel sont traités dans les rapports de gestion d'Ethias SA et de ses diverses filiales.

8. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

8.1 Environnement macro-économique

Ethias subit, comme tous les assureurs ayant une activité vie, les conséquences d'un environnement macro-économique difficile. Les taux d'intérêt bas pénalisent lourdement la rentabilité des produits vie portant un taux garanti supérieur aux taux des obligations gouvernementales. Si les taux d'intérêt devaient rester à ce niveau ou diminuer encore, la rentabilité de l'entreprise en serait négativement impactée. Par conséquent, l'entreprise met en œuvre des actions permettant de réduire sa sensibilité aux variations de taux d'intérêt.

8.2 Solvency II et ORSA 2014

Le 1er janvier 2016, Solvency II, réglementation européenne pour les compagnies d'assurances, entrera en application. Solvency II est fondée sur une approche en trois piliers (exigence en capital des compagnies d'assurances, mode de gestion et gouvernance, communication et transparence).

Solvency II implique notamment :

- des besoins en fonds propres en fonction des risques pris par l'entreprise, entraînant pour la majorité du secteur des besoins accrus en fonds propres
- une solvabilité plus volatile, dépendant des conditions macro-économique du moment

Ethias a réalisé un test relatif à l'évaluation prospective de ses risques propres (dénommé « rapport ORSA »), conforme aux spécificités techniques de la réglementation Solvency II qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Suite à cet exercice, Ethias a défini début 2015 un plan d'actions afin de pouvoir rencontrer les exigences en matière de solvabilité.

9. Autres activités du Groupe

Le résultat net des autres activités du Groupe est principalement généré par la société NRB et ses filiales.

La stratégie définie en 2012 se poursuit et ce, à travers l'évolution du chiffre d'affaires.

En effet, l'exercice 2014 se caractérise par la poursuite de la croissance, grâce aux nouveaux contrats tant en Wallonie qu'en Flandre.

Parallèlement et pour faire face à la concurrence toujours plus âpre sur le marché, les opérations prévues en termes d'amélioration de la productivité, d'investissement dans le cloud, et de formations se sont poursuivies en 2014.

Les programmes de gestion du risque, d'amélioration de la qualité, de la sécurité et de la continuité ont été accentués en 2014.

Le groupe NRB a également renforcé sa position dans le secteur des soins de santé grâce à l'acquisition en décembre 2014 de CIGES SA et en janvier 2015 de MIMS SA. Cette dernière n'intègre pas les comptes consolidés au 31 décembre 2014.

Ces acquisitions s'inscrivent dans la stratégie de croissance du groupe qui entend devenir le fournisseur numéro un de services ICT pour les hôpitaux en Belgique.

Le sous-groupe NRB présente des états financiers consolidés en normes belges. Les données ci-dessous reprennent les principaux chiffres issus de cette sous-consolidation.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 222 millions d'euros et le résultat d'exploitation consolidé représente 7,63% de celui-ci.

Le résultat financier s'établit à -3,1 millions d'euros suite à l'enregistrement des amortissements sur écarts de consolidation positifs en charges financières.

Au bilan, nous remarquerons les rubriques suivantes :

- Les actifs immobilisés atteignent un montant de 88,7 millions d'euros dont des immobilisations corporelles pour 41,5 millions d'euros et des écarts de consolidation positifs pour 33,4 millions d'euros.
- Les créances à un an au plus à hauteur de 52,6 millions d'euros.
- Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles s'élèvent à 65,8 millions d'euros.
- Après affectation du résultat de NRB, les fonds propres consolidés atteignent 94 millions d'euros.
- Les intérêts de tiers s'élèvent à 25,5 millions d'euros.
- Les dettes à un an au plus atteignent 85,4 millions d'euros.

Les activités de l'exercice 2014 ont permis de dégager un bénéfice consolidé de 7,5 millions d'euros dont 6,7 millions en part du groupe et 0,8 million d'euros en part de tiers.

10. Evènements survenus après la clôture de l'exercice

10.1. Désengagement de l'activité Vie Particuliers

La décision de la Commission européenne du 12 juin 2014 impose à Ethias de continuer sa politique destinée à accélérer l'extinction du portefeuille vie individuelle et ce, afin de renforcer sa solvabilité. C'est la raison pour laquelle fin février 2015, Ethias a proposé à ses clients détenteurs d'un First A une prime de sortie équivalant à 4 années d'intérêt en cas de rachat total et une prime de sortie également équivalant à 4 années d'intérêt en cas de rachat partiel de minimum 100.000 euros, pour autant que les rachats soient réalisés avant fin mars 2015.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Etat de la situation financière consolidé

En milliers d'euros	Annexes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Actif			
Ecarts d'acquisition	11.1	29.667	28.969
Autres actifs incorporels	11.2	13.927	13.212
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	11.6	132.443	133.390
Participations dans des entreprises associées	11.3	20.910	24.794
Immeubles de placement	11.6	391.346	357.431
Actifs financiers disponibles à la vente	11.4	14.510.277	13.489.786
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	11.4	1.422.756	1.698.333
Prêts, dépôts et autres placements financiers comptabilisés au coût amorti	11.4	945.343	1.103.481
Instruments financiers dérivés	11.5	15.094	4.754
Placements afférents aux contrats en unités de compte	11.4	416.352	476.546
Placements financiers		17.309.822	16.772.899
Part des réassureurs dans les provisions techniques	11.13	113.890	141.191
Impôts différés actifs	11.10	279.261	126.017
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	11.7	1.269.015	1.225.715
Créances nées des opérations de réassurance cédée	11.7	61.703	65.006
Autres créances	11.7	210.148	634.357
Autres actifs	11.8	281.024	285.931
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.9	1.892.698	1.567.064
Actifs destinés à la vente dont actifs relatifs à des abandons d'activités	11.11	778	3.597
Total de l'actif		22.006.632	21.379.572
Passif			
Capital social		1.000.000	1.000.000
Réserves et report à nouveau		573.712	248.561
Résultat net de la période		(604.437)	325.151
Autres éléments du résultat global		176.791	170.443
Capitaux propres du groupe		1.146.066	1.744.154
Participations ne donnant pas le contrôle		51.869	42.150
Total des capitaux propres	11.12	1.197.934	1.786.304
Passifs liés à des contrats d'assurance		8.529.903	8.135.735
Passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire		10.279.399	9.469.739
Passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire		4.036	46
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte		416.353	476.547
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices		20.708	13.400
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	11.13	19.250.398	18.095.467
Dettes subordonnées	11.14	321.500	321.500
Autres dettes de financement	11.14	46.474	41.929
Avantages au personnel	11.16	603.348	537.258
Provisions	11.15	119.404	148.922
Instruments financiers dérivés	11.5	-	-
Dettes d'impôt exigible	11.17	39.399	35.385
Impôts différés passifs	11.10	4.032	4.206
Dettes liées aux activités opérationnelles	11.17	208.034	185.758
Autres dettes	11.17	214.236	218.093
Dettes liées aux actifs destinés à la vente et aux activités abandonnées	11.11	1.871	4.749
Total des autres passifs		20.808.697	19.593.268
Total du passif		22.006.632	21.379.572

Les états et annexes numérotés de 1 à 14 font partie intégrante des états financiers consolidés IFRS établis au 31 décembre 2014. Nous avons pris la décision de comptabiliser l'AAM DC en réassurance acceptée en 2014. Dès lors nous avons modifié le bilan 2013 en ce sens.

2. Compte de résultats consolidé

En milliers d'euros	Annexes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Primes brutes	12.1	2.375.639	2.691.760
Primes cédées aux réassureurs	12.3	(40.570)	(71.881)
Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours ^(a)		(15.250)	(11.782)
Autres produits des activités d'assurance		4.496	3.252
Chiffre d'affaires des activités d'assurance ^(a)	12.1	2.324.315	2.611.348
Produits des autres activités	12.4	172.876	163.309
Chiffre d'affaires		2.497.192	2.774.657
Produits nets des placements		621.349	658.328
Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements		119.987	33.368
Variation de la juste valeur des placements par le résultat ^(b)		22.254	81.604
Produits financiers nets	12.5	763.589	773.300
PRODUITS NETS		3.260.781	3.547.957
Charges des prestations d'assurance		3.185.067	2.632.888
Charges ou produits nets des cessions aux réassureurs	12.3	(15.045)	(26.431)
Charges de gestion ^(c)		284.685	280.856
Charges techniques des activités d'assurance	12.2	3.454.707	2.887.313
Charges des autres activités	12.4	542.038	174.691
Charges d'exploitation		3.996.746	3.062.004
Variation des dépréciations et amortissements sur placements (nette)	12.5	22.910	24.791
Autres charges financières liées aux placements	12.5	(10.974)	83.389
Charges liées aux dettes de financement	12.6	17.944	18.146
Charges financières et de financement		29.880	126.326
CHARGES NETTES		4.026.626	3.188.331
Dépréciation des écarts d'acquisition		-	-
RESULTAT NET AVANT IMPOTS		(765.845)	359.627
Impôts sur le résultat	12.9	166.918	(29.678)
RESULTAT NET APRES IMPOTS		(598.927)	329.949
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		741	222
Résultat net avant impôts des sociétés destinées à la vente et des abandons d'activités		60	-
Impôts sur les sociétés destinées à la vente et sur les abandons d'activités		-	-
Résultat net consolidé		(598.126)	330.171
Part du Groupe		(604.437)	325.151
Participations ne donnant pas le contrôle		6.311	5.020

a) Net de réassurance

b) Inclut la variation de juste valeur des placements dont le risque financier est supporté par l'assuré

c) Inclut les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration, les frais internes de gestion des sinistres et autres charges techniques

3. Etat du résultat global consolidé

En milliers d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013
RESULTAT NET CONSOLIDE	(598.126)	330.171
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite à prestations définies	(50.333)	20.749
Impôt relatif aux éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	17.108	(7.053)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	(33.225)	13.696
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	63.000	99.161
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	13.667	-
Impôt relatif aux autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés ultérieurement dans le résultat net	(37.094)	(3.140)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	39.574	96.021
PRODUITS ET CHARGES RECONNUS DANS LES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	6.349	109.717
RESULTAT NET GLOBAL CONSOLIDE	(591.778)	439.888
Part du Groupe	(598.089)	434.868
Participations ne donnant pas le contrôle	6.311	5.020

4. Etat des flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	Annexes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Résultat courant et des abandons d'activités avant impôts (Total 1)		(765.845)	359.627
Amortissements et dépréciations sur actifs corporels et incorporels	11.2, 11.6	18.515	19.279
Variation des dépréciations sur instruments financiers et immeubles de placement	11.4, 11.6, 12.5	22.910	24.791
Variation de la juste valeur des placements comptabilisés par le biais du compte de résultats	11.4	(22.254)	(81.604)
Provisions pour risques et charges, et autres passifs	11.15	13.172	81.981
Variation des provisions liées aux contrats d'assurance et d'investissement	11.13	491.259	519.303
Déduction des montants inclus dans le résultat courant avant impôts pour prise en compte au sein des flux de trésorerie réels		(290.943)	(604.324)
Corrections des montants sans impact sur les flux de trésorerie (Total 2)		232.659	(40.574)
Dividendes et acomptes sur dividendes encaissés		28.478	29.347
Revenus financiers encaissés	12.5	544.761	596.094
Utilisation de provision pour avantage au personnel		(27.430)	-
Variation des créances et dettes courantes	11.7, 11.17	(43.914)	(1.651.484)
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement		(68.625)	108.731
Impôts décaissés		18.220	(92.906)
Autres variations (Total 3)		451.490	(1.010.217)
Flux de trésorerie nets générés (absorbés) par les activités opérationnelles (Total 1+2+3)		(81.696)	(691.165)
Prises de participation dans des filiales, nettes de la trésorerie acquise	6.4.1	21.135	(12.153)
Acquisition d'actifs financiers et des immeubles de placement	11.4, 11.6	(3.155.717)	(2.865.659)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	11.2, 11.6	(18.595)	(14.836)
Cessions de participation dans des filiales, nettes de la trésorerie cédée	6.4.2	5.039	(1.969)
Cession d'actifs financiers et des immeubles de placement	11.4, 11.6	3.563.077	3.255.196
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	11.2, 11.6	2.240	5.212
Flux de trésorerie nets générés (absorbés) par les activités d'investissement		417.178	365.790
Souscription à augmentation de capital		10.000	-
Remboursement de capital		-	-
Dividendes payés par la maison mère		-	(25.000)
Dividendes versés aux tiers		(4.729)	(6.127)
Emissions de dettes financières	11.14	6.045	-
Remboursements de dettes financières	11.14	(10.799)	(31.317)
Intérêts payés sur dettes financières	12.6	(17.944)	(18.179)
Flux de trésorerie générés (absorbés) par les activités de financement		(17.427)	(80.622)
Total des flux de trésorerie		318.055	(405.997)
Trésorerie ou équivalent début de période	11.9	1.549.449	1.967.876
Trésorerie ou équivalent fin de période	11.9	1.868.800	1.549.449
Variations des comptes de trésorerie		318.055	(405.997)
Effets des écarts de conversion des monnaies étrangères et des autres mouvements		1.296	(727)
Variation de la trésorerie		319.351	(418.427)

Les flux de trésorerie relatifs à la filiale destinée à être cédée n'ont pas été présentés de manière séparée au sein de cet état. Le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de cette société se montent à 776 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

5. Etat des variations des capitaux propres consolidé

En milliers d'euros	2014						
	Capital souscrit	Résultat reporté	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres	Capitaux propres du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 1^{er} janvier	1.000.000	573.712	216.129	(45.686)	1.744.154	42.150	1.786.304
Résultat net consolidé	-	(604.437)	-	-	(604.437)	6.311	(598.126)
Produits et charges reconnus dans les autres éléments du résultat global	-	-	30.552	(24.203)	6.349	-	6.349
Résultat global net consolidé	-	(604.437)	30.552	(24.203)	(598.089)	6.311	(591.778)
Mouvements de capital	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	(4.729)	(4.729)
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	8.137	8.137
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31 décembre	1.000.000	(30.726)	246.681	(69.890)	1.146.066	51.869	1.197.934

En milliers d'euros	2013						
	Capital souscrit	Résultat reporté	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres	Capitaux propres du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 1^{er} janvier	1.000.000	273.561	120.108	(59.383)	1.334.286	46.446	1.380.732
Résultat net consolidé	-	325.151	-	-	325.151	5.020	330.171
Produits et charges reconnus dans les autres éléments du résultat global	-	-	96.021	13.696	109.717	-	109.717
Résultat global net consolidé	-	325.151	96.021	13.696	434.868	5.020	439.888
Mouvements de capital	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	(25.000)	-	-	(25.000)	(6.127)	(31.127)
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	(3.189)	(3.189)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31 décembre	1.000.000	573.712	216.129	(45.686)	1.744.154	42.150	1.786.304

Les impôts différés sont rattachés à l'actif concerné.

La colonne « Actifs financiers disponibles à la vente » présente, après application de la comptabilité reflet, la variation nette des plus ou moins-values latentes comptabilisées sur les actifs concernés ainsi que les impôts différés y afférents.

La colonne « Autres » reprend principalement la réserve pour pertes et gains actuariels sur engagements de retraite, nets d'impôts. A partir de 2014, on y retrouve également les réévaluations des dérivés de couverture.

6. Information générale

6.1 Le Groupe

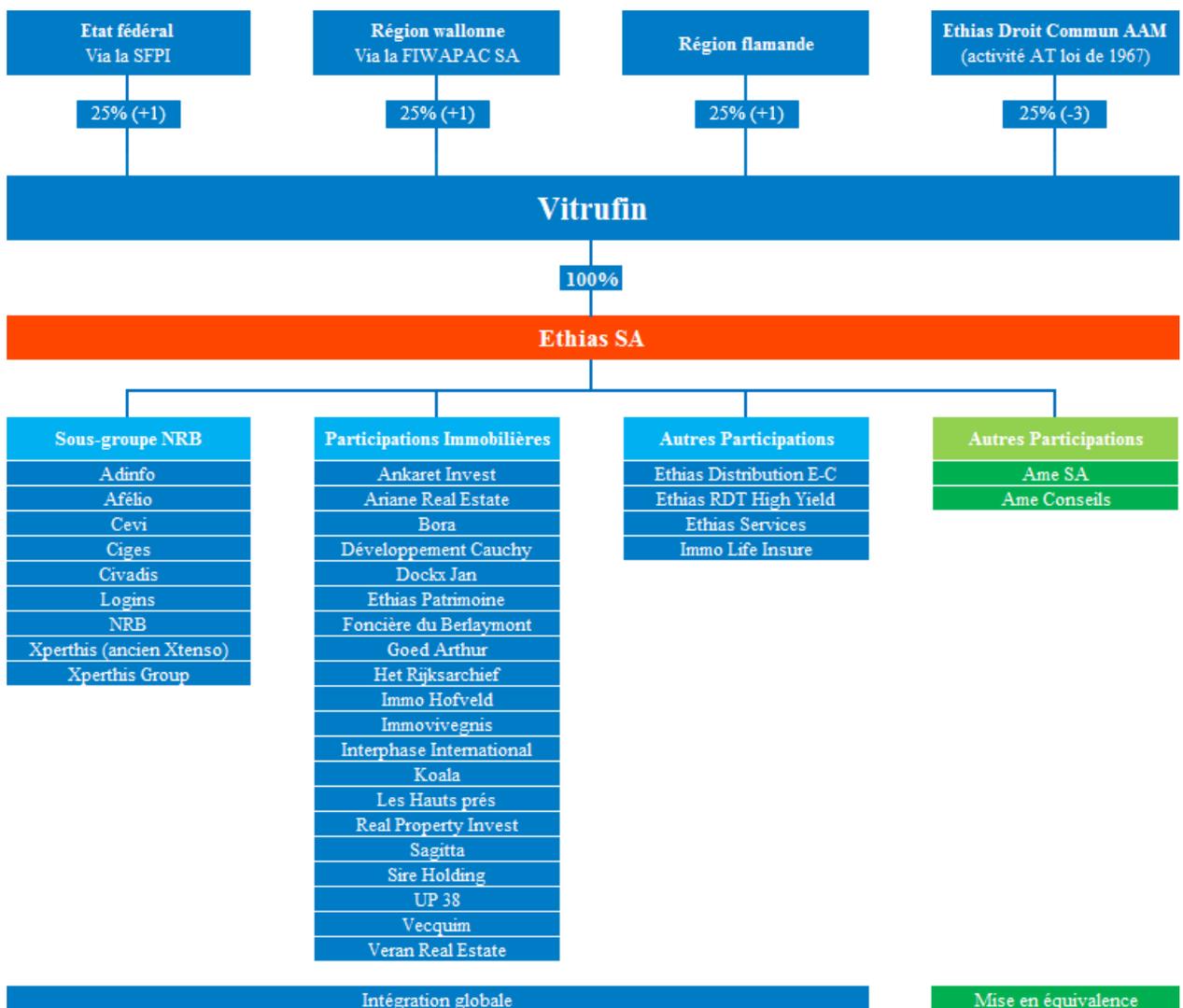
Ethias SA est la société consolidante du Groupe Ethias.

Ethias SA est une entreprise d'assurances agréée sous le n° 0196 pour pratiquer toutes les branches d'assurances non-vie, les assurances sur la vie, les assurances de nuptialité et de natalité (AR des 4 et 13 juillet 1979, MB du 14 juillet 1979) ainsi que les opérations de capitalisation (MB du 16 janvier 2007).

Ethias SA est une société anonyme établie en Belgique avec le numéro d'entreprise 0404.484.654. Son siège social est situé rue des Croisiers, 24 à 4000 Liège.

Le Groupe emploie 2.928 personnes au 31 décembre 2014 par rapport à 2.776 personnes au 31 décembre 2013.

La structure juridique du Groupe se présente comme suit :



6.2 Périmètre de consolidation

6.2.1 Liste des filiales consolidées

	2014				2013		Variation du périmètre	
	Pays	Secteur	Devise	Pourcentage d'intégration au 31 décembre	Pourcentage de contrôle au 31 décembre	Pourcentage d'intégration au 31 décembre		Pourcentage de contrôle au 31 décembre
Société consolidante :								
Ethias SA	Belgique	Assurance	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Sociétés consolidées par intégration globale :								
Immo Life Insure	Belgique	Assurance	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	En liquidation
Ethias Distribution E-C	Belgique	Autre	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Ethias RDT High Yield	Belgique	Autre	EUR	95,71%	95,71%	100,00%	100,00%	
Ethias Services	Belgique	Autre	EUR	99,90%	99,90%	99,90%	100,00%	
Ankaret Invest	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Ariane Real Estate	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Bora	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Développement Cauchy	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Dockx Jan	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Ethias Patrimoine	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Foncière du Berlaymont	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Goed Arthur	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Het Rijksarchief	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Immo Hofveld	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Immovivegnis	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Interphase International	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%	Acquise en 2014
Koala	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Les Hauts prés	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Real Property Invest	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%	Acquise en 2014
Sagitta	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Sire Holding	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%	Intégrée en 2014
UP 38	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Vecquim	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Veran Real Estate	Belgique	Immobilier	EUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Civadis	Belgique	Informatique	EUR	34,88%	100,00%	34,88%	100,00%	
Adinfo	Belgique	Informatique	EUR	34,88%	51,00%	34,88%	51,00%	
Afelio	Belgique	Informatique	EUR	51,36%	75,10%	51,36%	75,10%	
Cevi	Belgique	Informatique	EUR	34,88%	100,00%	34,88%	100,00%	
Ciges	Belgique	Informatique	EUR	37,61%	100,00%	0,00%	0,00%	Acquise en 2014
G.I.(*)	Belgique	Informatique	EUR	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%	Absorbée par NRB
G.I.E.I.(*)	Belgique	Informatique	EUR	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%	Absorbée par NRB
Logins	Belgique	Informatique	EUR	34,88%	100,00%	34,88%	100,00%	
NRB	Belgique	Informatique	EUR	68,39%	68,39%	68,39%	68,39%	
Stesud	Belgique	Informatique	EUR	0,00%	0,00%	34,88%	100,00%	Absorbée par Civadis
Xperthis (ancien Xtenso)	Belgique	Informatique	EUR	37,61%	100,00%	37,61%	100,00%	
Xperthis Group	Belgique	Informatique	EUR	37,61%	55,00%	37,61%	55,00%	

Sociétés associées et mises en équivalence :							
AME SA	Belgique	Holding	EUR	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
AME Conseils	Luxembourg	Autre	EUR	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%

(*) Groupements d'intérêt économique sans capital dont le Groupe détient la majorité du pouvoir de contrôle. Le pourcentage de contrôle correspond au pourcentage de détention direct dans les filiales.

6.2.2 Liste des filiales non consolidées

	2014				2013	
	Pays	Secteur	Devise	Pourcentage de détention au 31 décembre	Pourcentage de détention au 31 décembre	Variation du périmètre
Assurcard	Belgique	Assurance	EUR	20,00%	25,00%	Vente
Aviabel	Belgique	Assurance	EUR	24,70%	24,70%	
Whestia	Belgique	Assurance	EUR	25,10%	25,10%	
BC Meetjesland-Maldegem	Belgique	Autre	EUR	27,58%	27,58%	
BC Regio Geraardsbergen	Belgique	Autre	EUR	27,12%	27,12%	
Ecetia Finances	Belgique	Autre	EUR	40,00%	40,00%	
Ethias Life Fund Management SA.	Belgique	Autre	EUR	0,00%	99,92%	Liquidé en 2014
G.I.E. Legibel	Belgique	Autre	EUR	0,00%	46,21%	Liquidé en 2014
Hotel Wellness	Belgique	Autre	EUR	100,00%	100,00%	
Lexar Technics	Belgique	Autre	EUR	15,10%	45,32%	Remboursement
L'Ouvrier chez lui	Belgique	Autre	EUR	63,58%	63,58%	
Palais des expositions de Charleroi s.c.	Belgique	Autre	EUR	23,04%	23,04%	
TEB Participations (ancien Ecetia Participations)	Belgique	Autre	EUR	29,43%	29,43%	
Ariane Building	Belgique	Immobilier	EUR	25,00%	25,00%	
Cerep Loi 1	Belgique	Immobilier	EUR	35,00%	35,00%	
TEB Foncière (ancien Ecetia Immobilier)	Belgique	Immobilier	EUR	29,41%	29,41%	
Thier sur la fontaine	Belgique	Immobilier	EUR	45,00%	100,00%	Vente
Vital Building	Belgique	Immobilier	EUR	50,00%	50,00%	
Skarabee	Belgique	Informatique	EUR	31,25%	31,25%	

Les filiales et entreprises associées d'un intérêt négligeable par rapport aux fonds propres consolidés du Groupe sont exclues du périmètre de consolidation. Ainsi, ces entités ne sont pas consolidées à partir du moment où elles représentent séparément ou conjointement moins d'un pourcent de l'actif net consolidé du Groupe.

6.3 Présentation du sous-groupe NRB

Conformément à la norme IFRS 12, nous présentons ci-dessous la sous-conso NRB. La partie du sous-groupe NRB détenue hors du Groupe Ethias représente la majeure partie des participations ne donnant pas le contrôle.

6.3.1 Etat de la situation financière consolidé

En milliers d'euros	31 décembre 2014
Actif	
Ecarts d'acquisition	29.667
Autres actifs incorporels	13.921
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	39.113
Participations dans des entreprises associées	-
Immeubles de placement	1.842
Actifs financiers disponibles à la vente	208
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	37.263
Prêts, dépôts et autres placements financiers comptabilisés au coût amorti	4.882
Placements financiers	42.353
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-
Impôts différés actifs	2.833
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	-
Créances nées des opérations de réassurance cédée	-
Autres créances	54.841
Autres actifs	12.464
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28.018
Actifs destinés à la vente dont actifs relatifs à des abandons d'activités	-
Total de l'actif	225.051
Passif	
Capital social	16.837
Réserves et report à nouveau	76.368
Résultat net de la période	10.509
Autres éléments du résultat global	2
Capitaux propres du Groupe	103.715
Participations ne donnant pas le contrôle	17.077
Total des capitaux propres	120.792
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	-
Dettes subordonnées	-
Autres dettes de financement	21.679
Avantages au personnel	9.007
Provisions	2.799
Instruments financiers dérivés	-
Dettes d'impôt exigible	8.879
Impôts différés passifs	2.020
Dettes liées aux activités opérationnelles	-
Autres dettes	59.875
Dettes liées aux actifs destinés à la vente et aux activités abandonnées	-
Total des autres passifs	104.259
Total du passif	225.051

6.3.2 Compte de résultats consolidé

En milliers d'euros	31 décembre 2014
Chiffre d'affaires des activités d'assurance ^(a)	-
Produits des autres activités	176.959
Chiffre d'affaires	176.959
Produits nets des placements	1.533
Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements	294
Variation de la juste valeur des placements par le résultat ^(b)	2.157
Produits financiers nets	3.985
PRODUITS NETS	180.944
Charges des prestations d'assurance	177
Charges de gestion ^(c)	303
Charges techniques des activités d'assurance	480
Charges des autres activités	159.849
Charges d'exploitation	160.329
Variation des dépréciations et amortissements sur placements (nette)	307
Autres charges financières liées aux placements	584
Charges liées aux dettes de financement	396
Charges financières et de financement	1.287
CHARGES NETTES	161.616
Dépréciation des écarts d'acquisition	-
RESULTAT NET AVANT IMPOTS	19.327
Impôts sur le résultat	(6.529)
RESULTAT NET APRES IMPOTS	12.799
Résultat net consolidé	12.799
Part du Groupe	10.509
Participations ne donnant pas le contrôle	2.290

a) *Net de réassurance*

b) *Inclut la variation de juste valeur des placements dont le risque financier est supporté par l'assuré*

c) *Inclut les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration, les frais internes de gestion des sinistres et autres charges techniques*

6.3.3 Etat du résultat global consolidé

En milliers d'euros	31 décembre 2014
RESULTAT NET CONSOLIDE	12.799
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite à prestations définies	-
Autres éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	-
Autres éléments du résultat global issus des sociétés mises en équivalence qui ne seront pas reclassés en résultat net	-
Variation de la juste valeur des actifs/passifs destinés à être cédés	-
Impôt relatif aux éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	-
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	-
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	-
Ecart de conversion relatifs aux activités à l'étranger	-
Gains et pertes relatifs aux entreprises associées	-
Autres gains et pertes reconnus dans les autres éléments du résultat global	-
Autres éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	-
Autres éléments du résultat global issus des sociétés mises en équivalence qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	-
Variation de la juste valeur des actifs/passifs destinés à être cédés	-
Impôt relatif aux autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés ultérieurement dans le résultat net	-
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	-
PRODUITS ET CHARGES RECONNUS DANS LES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	-
RESULTAT NET GLOBAL CONSOLIDE	12.799
Part du Groupe	10.509
Participations ne donnant pas le contrôle	2.290

2013 n'est pas disponible en IFRS mais la variation entre 2013-2014 est immatérielle pour la lecture des états financiers.

6.4 Acquisitions et cessions de filiales

6.4.1. Acquisitions

En milliers d'euros	2014	2013
Immobilisations incorporelles	118	376
Immeubles de placements	5.380	44.370
Placements financiers	40	8
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
Autres actifs et immobilisations corporelles	1.936	3.471
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.457	3.454
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	-	-
Dettes de financement	(26.557)	(35.906)
Provisions pour risques et charges	(520)	(291)
Autres passifs	(1.881)	(4.189)
Actifs et passifs nets identifiables acquis	(14.027)	11.294
Goodwill sur les acquisitions	698	1.762
Variation de trésorerie relative à des acquisitions d'exercices précédents	127	775
Participations ne donnant pas le contrôle	(481)	1.777
Contreparties payées en trésorerie	(13.683)	15.607
Trésorerie acquise	7.452	3.454
Flux nets de trésorerie	(21.135)	12.153

Le Groupe, ayant affirmé sa volonté d'investir davantage dans les actifs immobiliers, a procédé à l'acquisition d'une série de filiales immobilières. En 2014, le Groupe a poursuivi sa politique d'investissement immobilier par l'acquisition de nouvelles filiales immobilières : Interphase International et Real Property Invest.

De son côté, les filiales Xperthis Group et Xperthis ont acquis 100% des parts de la société Ciges.

Le goodwill présenté représente la partie résiduelle du prix d'achat qui n'a pas pu être affectée aux actifs acquis.

6.4.2. Cessions

En milliers d'euros	2014	2013
Immobilisations incorporelles	-	-
Placements financiers	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
Autres actifs	-	42
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	3.661
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	-	(1.851)
Dettes de financement	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-
Autres passifs	-	(197)
Actifs et passifs nets identifiables	-	1.655
Bénéfice / (perte) sur cessions, net d'impôts	627	37
Trésorerie nette reçue relative à des cessions sans perte de contrôle	4.412	-
Trésorerie cédée	-	(3.661)
Flux nets de trésorerie	5.039	(1.969)

En juin 2013, Ethias SA avait procédé à la liquidation de la société Korfina.

7. Résumé des principes comptables significatifs

7.1 Base de préparation des états financiers consolidés

7.1.1 Principes généraux

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis sur la base du référentiel des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), telles que définitives, en vigueur au 31 décembre 2014 et adoptées par l'Union européenne avec effet à cette date.

Les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur une base de continuité d'exploitation. Ils donnent une image fidèle de la situation financière, des performances financières et des flux de trésorerie du Groupe, basée sur une information pertinente, fiable, comparable et compréhensible. Les comptes sont présentés en milliers d'euros et sont arrondis au millier le plus proche.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception notamment des éléments d'actif et de passif relatifs aux contrats d'assurance, qui sont évalués selon les méthodes déjà appliquées par le Groupe en normes belges et pour les instruments financiers évalués à la juste valeur (instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments financiers disponibles à la vente).

7.1.2 Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés et adoptés à partir du 1^{er} janvier 2014

La norme IFRS 10 donne une nouvelle définition unique du contrôle qui se substitue à celles édictées par la norme IAS 27 pour les entreprises traditionnelles et par l'interprétation SIC 12 pour les entités structurées (entités ad hoc). Cette guidance a été suivie afin d'apprécier le contrôle concernant les entités du Groupe.

Les amendements à l'IAS 27 « Etats financiers individuels » et plus particulièrement à l'IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » étend les exigences pour les informations à fournir à la fois pour les entités consolidées et pour les entités « structurées » non consolidées. A ce sujet, les détails concernant la sous-consolidation de NRB, regroupement pour lequel les intérêts minoritaires sont matériels, sont consultables au chapitre 6.3.

L'amendement à IAS 36 « Perte de valeur des actifs non financiers » limite la fourniture d'informations, sur la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) comprenant un goodwill ou des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, aux seules UGT dans lesquelles une dépréciation ou reprise de dépréciation a été comptabilisée. Les critères utilisés par le Groupe pour déterminer les moins-values durables sont explicités aux chapitres relatifs aux différents actifs non financiers (immobilisations corporelles, créances...).

Les nouvelles normes et interprétations suivantes, applicables à compter du 1^{er} janvier 2014, n'ont pas eu d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe :

- L'amendement à IAS 32 « Présentation - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » clarifie les sens de « doit posséder un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés » et de « réalisation et règlement simultanés ». Cela n'engendre pas d'effet pour le Groupe à partir du moment où l'utilisation de dérivés est très limitée et qu'il n'y a toujours aucun accord de compensation avec une ou plusieurs contreparties à ces contrats.
- L'amendement à IAS 39 « Novation des dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » fournit une exception à l'obligation de mettre fin à la comptabilité de couverture lorsqu'un instrument de couverture doit faire l'objet d'une novation auprès d'une chambre de compensation en conséquence d'une réglementation. Le Groupe n'est pas concerné.
- L'interprétation IFRIC 21 s'applique aux taxes dues par une entité à une autorité publique en application de la législation et comptabilisées selon IAS 37 et en particulier sur la date de comptabilisation d'un passif lié au paiement des taxes, autres que l'impôt sur le résultat. L'impact est non matériel pour le Groupe.
- La norme IFRS 11 se concentre sur les droits et obligations du partenariat. La norme introduit une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun. La méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée. Cette norme n'a pas eu d'impact significatif pour le Groupe.
- La norme IAS 28 a été révisée afin d'être conforme aux modifications apportées suite à la publication d'IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12. Elle définit la comptabilisation des participations dans les entreprises associées et expose les exigences lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation des participations dans les entreprises associées et coentreprises. Cette modification n'a pas eu d'impact significatif.

7.1.3 Normes et interprétations futures

Le Groupe a choisi de n'appliquer aucune des nouvelles normes, révisées ou amendées pour lesquelles les IFRS donnent le choix d'anticiper ou non leur entrée en vigueur.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à une analyse des normes et interprétations qui entreront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2015.

Enfin, le Groupe suit l'élaboration par l'IASB des principales normes et interprétations pouvant avoir un impact significatif sur les comptes. A ce titre, il suit principalement l'évolution des futures normes IFRS 4 « contrats d'assurance » et IFRS 9 « instruments financiers ».

7.2 Principes et méthodes de consolidation

Le Groupe consolide les entités de son périmètre en utilisant la méthode de consolidation fonction du type de contrôle qu'elle exerce sur l'entité.

Les filiales sont les entités contrôlées par le Groupe.

La nouvelle définition du contrôle implique qu'un investisseur peut détenir le pouvoir sur une autre entité de plusieurs manières, non seulement à travers le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles. L'investisseur doit évaluer s'il a ou non des droits permettant de diriger les activités pertinentes de l'autre entité. Même si l'exposition aux risques et aux avantages est un indicateur du contrôle, ce n'est pas le seul élément pris en compte pour la consolidation de toutes sortes d'entités.

Un investisseur contrôle une entité émettrice si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- (a) L'investisseur détient le pouvoir sur l'entité émettrice
- (b) Il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice
- (c) Il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les comptes d'une filiale sont intégrés aux comptes consolidés du Groupe, de la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle de la filiale jusqu'à la date à laquelle elle cesse de l'avoir.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les gains et pertes sur les opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminés. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets et les résultats nets des filiales consolidées sont présentées séparément dans l'état de la situation financière et au compte de résultats. Après la date d'acquisition, les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le montant évalué à la date d'acquisition et la part des variations des capitaux propres depuis la date d'acquisition attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Une coentreprise résulte d'un accord contractuel par lequel deux parties ou plus entreprennent ensemble une activité économique, soumise à un contrôle conjoint. Les intérêts dans les coentreprises sont comptabilisés au niveau des comptes consolidés par la méthode de mise en équivalence.

Les entreprises associées sont les entités sur les politiques financières et opérationnelles desquelles le Groupe exerce une influence notable sans en avoir le contrôle. Les comptes consolidés intègrent la part du Groupe dans le résultat des entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence, de la date à laquelle la société mère acquiert une influence notable jusqu'à la date à laquelle elle cesse de la détenir. Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable de la participation est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si le Groupe est soumis à une obligation légale, ou implicite, ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Le montant des investissements du Groupe dans les entreprises associées inclut l'écart d'acquisition (net des pertes de valeur cumulées) identifié à l'acquisition.

7.3 Regroupements d'entreprise

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées par l'application de la méthode d'acquisition. Le coût de l'acquisition est évalué comme la juste valeur des actifs donnés, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou engagés (y compris les passifs éventuels) à la date de transaction. La fraction du coût d'acquisition excédant la juste valeur de la part du Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est enregistrée comme un écart d'acquisition. Les frais connexes à l'acquisition sont généralement enregistrés en résultat lorsqu'ils sont engagés.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent être évaluées initialement soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation contrôlante dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation est déterminé opération par opération. La part des capitaux propres et du résultat des participations ne donnant pas le contrôle est identifiée sur une ligne distincte respectivement au bilan et au compte de résultats.

Lorsque la contrepartie que le Groupe transfère en échange de l'entreprise acquise comprend une partie variable, cette contrepartie est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et fait partie intégrante du montant de la contrepartie transférée en échange de l'entreprise acquise dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les variations ultérieures de valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Pour les entreprises associées, cet écart d'acquisition n'est pas comptabilisé distinctement mais intégré dans le montant des investissements dans les entreprises associées. Si le coût d'acquisition est moins important que la juste valeur de la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, la différence est comptabilisée directement en résultat.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étape, le Groupe réévalue la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilise l'éventuel profit ou perte en résultat. Les montants résultant des intérêts dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés en capitaux propres sont reclassés en résultat sur la même base que si cet intérêt était cédé.

Lorsque le Groupe procède à des regroupements d'entreprises impliquant des entités sous contrôle commun, l'évaluation des actifs acquis et des passifs encourus se fait à la valeur comptable telle qu'existante dans les livres de la filiale avant le regroupement.

Sur base des droits et obligations contractuelles des parties concernées, le Groupe a conclu qu'il n'y a pas d'entreprises communes comme définies en IFRS 11 et que tous les accords conjoints conclus par le Groupe peuvent être classifiés comme des coentreprises.

7.4 Conversion des comptes et transactions en monnaies étrangères

7.4.1 Devise fonctionnelle et de présentation

La devise fonctionnelle de chacune des sociétés consolidées au sein du Groupe est l'euro. Cette dernière est également la devise de présentation du Groupe.

7.4.2 Conversions

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle en utilisant les taux de change prévalant à la date de la transaction. Les profits et pertes de change résultant de telles transactions, ainsi que les profits et pertes résultant de la conversion aux taux de change au terme de l'exercice d'actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères, sont comptabilisés dans le compte de résultats.

Les différences de conversion sur les éléments non monétaires mesurés à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont comptabilisées comme faisant partie du profit ou de la perte à la juste valeur. Les éléments non monétaires sont reconvertis à la date à laquelle leur juste valeur est déterminée. Les différences de conversion sur les éléments non monétaires mesurés à la juste valeur par le biais des réserves de réévaluation sont incluses dans les réserves de réévaluation en capitaux propres.

7.5 Immobilisations incorporelles

7.5.1 Ecarts d'acquisition

7.5.1.1 Evaluation

L'écart d'acquisition estimé initialement à la date d'achat représente la partie excédentaire de la juste valeur de la contrepartie transférée par rapport à :

- la quote-part du Groupe dans les actifs identifiables nets acquis et les passifs repris, et
- la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans l'entreprise acquise.

Une réévaluation négative (negative goodwill) est comptabilisée directement en compte de résultats.

Les variations du pourcentage de détention dans des filiales intégralement consolidées sont considérées comme des opérations entre actionnaires. En conséquence, si le changement de pourcentage en hausse ou en baisse ne conduit pas à un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est apporté à la juste valeur ou au montant de l'écart d'acquisition.

7.5.1.2 Dépréciation

Le montant des écarts d'acquisition figurant au bilan est analysé systématiquement chaque année. Dans ce but, le Groupe alloue les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie.

L'écart d'acquisition est déprécié si la valeur de recouvrement de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie auxquelles il a été alloué, est inférieure à la valeur comptable.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est la somme des flux de trésorerie futurs attendus de l'unité génératrice de trésorerie. Les flux de trésorerie futurs attendus pris en compte par le Groupe sont issus du plan financier pluriannuel approuvé par la direction.

L'estimation de la valeur d'utilité doit également prendre en compte la valeur temps de l'argent (au taux d'intérêt sans risque), ajusté de la prime de risque liée à l'actif, ce qui reflète le taux d'actualisation. Le taux d'actualisation pris en compte par le Groupe est le coût moyen du capital.

7.5.2 Autres actifs incorporels

Les logiciels et licences informatiques qui ont été acquis ou générés en interne pour usage propre sont comptabilisés au coût historique, moins les amortissements et les réductions de valeurs.

Les logiciels et licences informatiques générés en interne ne sont comptabilisés à l'actif que si l'ensemble des exigences suivantes sont remplies : caractère identifiable de l'actif, contrôle sur la ressource, probabilité de bénéfices économiques futurs et capacité à déterminer le coût de manière fiable.

Les autres actifs incorporels à durée de vie définie, y compris les logiciels et licences software, sont amortis sur leur durée de vie économique attendue, soit entre 2 et 5 ans.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation, au même titre que les écarts d'acquisition.

7.6 Actifs immobiliers

Le Groupe comptabilise les immeubles (de placement et d'exploitation) selon la méthode du coût.

Les terrains et immeubles sont enregistrés à leur valeur d'acquisition y compris les frais d'achat et d'impôts. Cette valeur est augmentée des dépenses ultérieures capitalisables et diminuée des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immeubles ou leurs différents composants sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue. Le montant amortissable est calculé après déduction de leur valeur résiduelle si celle-ci peut être estimée de façon fiable.

Lorsqu'un immeuble est constitué de composants ayant des durées d'usage différentes, chaque composant est déprécié de manière séparée sur sa durée d'utilité estimée. Le Groupe a retenu les composants suivants :

Composants	Durées d'utilité
Terrain	Illimitée
Gros-œuvre	De 80 à 100 ans
Toiture	25 ans
Menuiseries extérieures	De 30 à 40 ans
Techniques spéciales	20 ans
Parachèvements et finitions	De 10 à 15 ans

La durée de vie moyenne par composant peut être différente en fonction du type de bien, du degré de finition ou de l'époque de construction. Le Groupe définit les durées d'utilité qu'il convient généralement d'utiliser en fonction de la catégorie à laquelle l'immeuble appartient.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un immeuble qualifié au sens d'IAS 23 font partie du coût de cet actif.

7.7 Autres immobilisations corporelles

Les actifs corporels comprennent les installations, machines et équipements, le matériel informatique, le mobilier et le matériel de bureau, ainsi que le matériel roulant. Ils sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition ou de revient, en ce compris les frais accessoires. Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilité attendue, soit entre 2 et 10 ans. Le mobilier et le matériel de bureau dont la valeur d'acquisition est négligeable sont pris en charge.

7.8 Placements financiers

7.8.1 Classification

Les instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur, avec variation de juste valeur inscrite en capitaux propres. Cette catégorie regroupe par défaut, tous les autres placements à échéance fixe, les actions, les prêts et créances, qui ne sont pas inclus dans une autre catégorie ;
- Actifs financiers à la juste valeur, avec variation de juste valeur enregistrée par le biais du compte de résultats. Ces actifs sont de deux types : (i) les placements détenus à des fins de transaction qui sont des placements pour lesquels l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme ; et (ii) les actifs financiers désignés de manière optionnelle.
- Prêts, dépôts et créances comptabilisés au coût amorti. Il s'agit d'actifs à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif ; et
- Actifs financiers détenus jusqu'à échéance, comptabilisés au coût amorti. Ces actifs comprennent les placements à échéance fixe que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

L'option de juste valeur qui consiste à désigner, lors de leur entrée, les actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variation de juste valeur en compte de résultats, est utilisée par le Groupe principalement dans les cas suivants :

- les actifs financiers pour lesquels le choix de l'option de juste valeur permet de réduire la dissymétrie comptable ;
- les groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée sur la base de juste valeur ; et
- les instruments hybrides, pour lesquels le Groupe a pris l'option de ne pas séparer le dérivé incorporé du contrat hôte.

7.8.2 Reclassements

Seuls les reclassements ci-dessous sont autorisés :

- Un actif financier peut, dans des circonstances exceptionnelles, être reclassé hors de la catégorie des placements détenus à des fins de transaction.
- Un actif financier classé comme disponible à la vente peut être reclassé hors de la catégorie des actifs disponibles à la vente vers : (i) la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance lorsque l'intention ou la capacité de l'entreprise a changé ou lorsque l'entité ne dispose plus d'une évaluation fiable de la juste valeur ; et (ii) la catégorie des prêts et créances lorsque l'actif financier répond à la définition de prêts et créances à la date du reclassement et lorsque l'entité a l'intention et la capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.
- Un actif financier classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance peut être reclassé comme disponible à la vente si l'intention ou la capacité de l'entité a changé. Si, dans les deux ans qui précèdent, le Groupe a reclassé ou vendu une partie importante de son portefeuille d'investissement initialement détenu jusqu'à échéance, le Groupe ne peut plus classer d'investissements en instruments détenus jusqu'à échéance. En outre, dans le cas de vente ou reclasse d'une partie de ces investissements, l'ensemble de la catégorie d'instruments financiers détenus jusqu'à échéance doit faire l'objet d'une reclasse.

7.8.3 Comptabilisation initiale

Le Groupe comptabilise ses actifs financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de ces actifs. Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultats, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Cependant, les coûts de transaction ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition des actifs financiers dès lors qu'ils ne sont pas significatifs.

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan. Ainsi, le Groupe réalise des opérations de pension et prêts de titre.

Celles-ci correspondent à des cessions d'actifs financiers à une contrepartie, assorties d'un engagement simultané de rachat de ces actifs financiers à une date et à un prix convenus. Dans la mesure où la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs financiers sont conservés par le Groupe sur toute la durée de l'opération, le Groupe ne décomptabilise pas les actifs financiers. La contrepartie de la trésorerie reçue au titre de la cession est enregistrée séparément. La charge d'intérêt sur les opérations de pension et prêts de titres est reconnue sur la durée des contrats.

7.8.4 Evaluation

Les actifs financiers disponibles à la vente, ceux détenus à des fins de transaction, les actifs désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats et tous les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur.

La juste valeur correspond au prix auquel un actif pourrait faire l'objet d'un échange entre des négociateurs informés à des conditions de marché concurrentielles. Le Groupe applique la hiérarchie de détermination de la juste valeur prévue par IAS 39 comme l'explique plus en détail l'annexe relative à la détermination de la juste valeur des instruments financiers.

Les actifs disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins-values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres (par le biais des autres éléments du résultat global) à l'exception des éléments suivants, qui sont enregistrés directement dans le compte de résultats : intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, différences de change sur les actifs financiers monétaires et pertes de valeur.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les actions non cotées pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être mesurée de façon suffisamment fiable et les prêts et créances sont enregistrés au coût amorti ou au coût historique. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif) et corrigé des éventuelles pertes de valeur. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie attendus futurs sur la durée de vie attendue ou, quand cela est plus approprié, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

7.8.5 Dépréciation

A chaque date d'arrêté des comptes, le Groupe recherche l'existence d'indications objectives de perte de valeur de ses placements disponibles à la vente ou évalués au coût amorti. De par leur mode de comptabilisation, les actifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultats ne font pas l'objet d'un test de dépréciation.

Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur durable lorsqu'il y a des preuves objectives de perte de valeur suite à un ou plusieurs événements dont l'incidence sur les flux futurs estimés du (ou des) actif(s) peut être évaluée de manière fiable.

Pour les actifs disponibles à la vente, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en-dessous de sa valeur au bilan est une indication de perte de valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente

Actions

Une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre s'applique pour les actions lorsque :

- le titre avait déjà fait l'objet d'une dépréciation lors d'une clôture précédente ; ou
- une décote de 50% par rapport à la valeur d'acquisition est observée à la date de clôture des comptes ; ou
- l'action a été constamment en situation de moins-value latente au regard de sa valeur d'acquisition sur les 12 derniers mois précédant la clôture.

Obligations

Les titres à revenu fixe font systématiquement l'objet de réductions de valeur afin de refléter, tout risque que les contreparties de ces titres et créances n'honorent pas tout ou partie de leurs engagements y afférant, en ce compris, mais pas uniquement, la probabilité que le remboursement de ces titres soit en tout ou partie incertain ou compromis. Lorsque la valeur de marché de ces titres est durablement inférieure à leur valeur comptable nette, cette circonstance est, sauf preuve contraire, présumée constituer une dépréciation durable à prendre en compte pour l'application de la présente disposition.

L'application des règles précitées et la décision de comptabiliser une réduction de valeur ou non fait l'objet d'une analyse lors de chaque clôture des comptes. Les critères que nous prenons en compte dans ladite analyse pour, d'une part, identifier les moins-values durables et, d'autre part, évaluer si la comptabilisation d'une réduction de valeur est nécessaire sont les suivants :

Critères de détermination des moins-values durables

- Le portefeuille d'assurance / la gestion distincte concernés ;
- La capacité de l'entreprise à détenir ces titres jusqu'à leur maturité ;
- La durée de la moins-value latente observée.

Critères pris en compte pour déterminer si une réduction de valeur doit être comptabilisée

- Une augmentation importante des spreads de crédit pour des émetteurs cotés ;
- Une dégradation significative de notation;
- Une restructuration volontaire ou imposée de la dette ;
- La survenance d'un évènement de crédit selon les règles ISDA;
- Des difficultés financières importantes;
- Un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, suite à des difficultés financières;
- Une diminution importante de la valeur du collatéral ou des actifs sous-jacents.

Réserve de réévaluation

Si une telle situation existe pour un actif financier disponible à la vente, la perte cumulée mesurée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle est reprise des capitaux propres et fait l'objet d'une dépréciation constatée au compte de résultats. Les pertes de valeur sur actions enregistrées dans le compte de résultats ne sont reprises dans le compte de résultats qu'à partir du moment où l'actif est vendu ou décomptabilisé.

Actifs financiers valorisés au coût amorti

Pour les placements valorisés au coût amorti, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée à partir du taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier et corrigée des éventuelles provisions. Le montant de la dépréciation est inclus dans le résultat net de l'exercice. La dépréciation peut être reprise par le résultat.

Pour les actifs comptabilisés au coût amorti, y compris les prêts et les investissements classés en « actifs détenus jusqu'à échéance » ou les actifs figurant dans la catégorie « prêts et créances », le test de dépréciation est d'abord réalisé sur une base unitaire. Un test collectif est ensuite réalisé pour des groupes d'actifs ayant des risques similaires.

Certains actifs peuvent faire l'objet d'une dépréciation compte tenu des circonstances économiques, sans toutefois correspondre à l'une des situations évoquées ci-dessus. Ainsi, si au regard de la politique de gestion de risques, une moins-value durable est identifiée, une dépréciation sera enregistrée selon les modalités ci-dessus.

7.8.6 Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou lorsque le Groupe transfère l'actif financier. Les plus ou moins-values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode coût moyen pondéré.

En cas de cession de titres, la plus ou moins-value réalisée est comptabilisée au compte de résultats à la date de réalisation et représente la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.

7.9 Instruments financiers dérivés

Les produits dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de conclusion du contrat et sont ensuite évalués à leur juste valeur. Tous les produits dérivés sont enregistrés au bilan (en actifs lorsque leur juste valeur est positive et en passifs quand leur juste valeur est négative). Les gains et pertes latents sont comptabilisés par le biais du compte de résultats. Cependant pour le cas des dérivés détenus par le Groupe qui font l'objet d'une qualification en comptabilité de couverture, le détail de la comptabilisation est mentionné ci-dessous.

Les dérivés incorporés sont des composantes d'instruments composés qui répondent à la définition d'un produit dérivé. En fonction du choix effectué en faveur de l'option de juste valeur, ils ne sont pas séparés du contrat hôte. Ainsi, l'instrument hybride, composé de l'instrument hôte et du dérivé incorporé, est évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Comptabilité de couverture

Le Groupe désigne certains dérivés comme couvertures de flux de trésorerie.

Au moment de la création de la relation de couverture, l'entité prépare une documentation décrivant la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa stratégie pour effectuer diverses transactions de couverture. Par ailleurs, à la création de la couverture et régulièrement par la suite, le Groupe indique si l'instrument de couverture est hautement efficace pour compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable au risque couvert.

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans la réserve au titre de la couverture des flux de trésorerie. Le profit ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Les montants comptabilisés précédemment dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans les capitaux propres sont reclassés en résultat net dans les périodes où l'élément couvert influe sur le résultat net, au même poste que celui de l'élément couvert comptabilisé.

Selon l'IAS 39, il y a cessation des relations de couverture lorsque :

- l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, résilié ou exercé ;
- la transaction prévue couverte, aux fins de couverture de flux de trésorerie, n'est plus hautement probable ;
- la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture ;
- l'entité modifie ou annule la désignation.

Tout profit ou toute perte comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé dans les capitaux propres à ce moment-là est reclassé en résultat net lorsque la transaction prévue est finalement comptabilisée. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus susceptible de se réaliser, le profit ou la perte cumulé dans les capitaux propres est immédiatement comptabilisé en résultat net.

7.10 Réassurance

Cessions

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance. La quote-part cédée est incluse dans le résultat de la réassurance.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté. S'il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale, que la provision à charge d'un réassureur doit être dépréciée, le Groupe réduit la valeur comptable de cet actif en conséquence et comptabilise la perte qui en résulte dans le compte de résultats. Lorsque l'actif de réassurance est garanti par des titres reçus en nantissement, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif reflète les flux de trésorerie qui pourraient résulter de la réalisation du gage après déduction des coûts liés à la mise en œuvre de cette garantie, que la réalisation soit probable ou non.

Acceptations

Les règles relatives aux contrats d'acceptation en réassurance sont reprises au sein de la section *Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement*.

7.11 Créances

Les créances à plus et à moins d'un an sont initialement reconnues à leur juste valeur et mesurées par la suite au coût amorti déduction faite de toute dépréciation. Une dépréciation est comptabilisée quand il y a une preuve objective que le Groupe ne pourra pas collecter tous les montants dus conformément aux conditions initiales de la créance. La règle de dépréciation qui s'applique correspond à celle décrite ci-dessus pour les obligations sous la rubrique dépréciation.

Lorsque le règlement d'une partie de la trésorerie à recevoir est différé, les montants à recevoir dans le futur sont ramenés à leur valeur actuelle.

7.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les espèces en caisse et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Au niveau du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont diminués des découverts bancaires, des dettes nées d'opérations de mise en pension et autres dettes de financement.

7.13 Capitaux propres

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le capital social et les résultats mis en réserve, la quote-part des plus et moins-values latentes de placements, nettes de l'impôt et de l'impact de la comptabilité reffet, dont la variation de juste valeur ne passe pas par le résultat, ainsi que les autres éléments du résultat global.

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres s'il n'existe pas une obligation contractuelle de les remettre à leurs détenteurs de la trésorerie ou d'autres actifs. Les coûts complémentaires, nets de taxes, directement imputables à l'émission d'un instrument de capitaux propres viennent en déduction de la valeur de l'instrument émis.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont classifiés en instruments de capitaux propres si leurs clauses de rémunération offrent à l'émetteur la maîtrise de la date de paiement des intérêts et si l'instrument n'inclut aucune obligation contractuelle de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier.

Tout instrument financier émis par le Groupe comportant à la fois une composante de capitaux propres et un instrument de dette est classé distinctement au passif de l'état de la situation financière, la composante de capitaux propres étant présentée en capitaux propres du Groupe. Les profits et les pertes associés à des remboursements ou des refinancements de la composante de capitaux propres sont présentés en variation de capitaux propres.

Lorsque le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant versé, y compris tout coût incrémental directement attribuable (net d'impôts) est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société jusqu'à ce que les actions soient annulées ou « réémises ».

Les dividendes et autres distributions aux actionnaires sont reconnus directement dans les capitaux propres, nets d'impôts. Une dette correspondant au montant non encore versé des dividendes n'est pas comptabilisée tant que le dividende n'a pas été déclaré et approuvé.

7.14 Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

7.14.1 Classification

Le Groupe émet des contrats qui transfèrent un risque d'assurance ou un risque financier ou les deux. En fonction d'un examen de chaque contrat, le Groupe classe ses passifs liés aux contrats d'assurance et d'investissement en quatre catégories :

- passifs liés à des contrats d'assurance ;
- passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement ou d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré, c'est-à-dire correspondant à des contrats en unités de compte.

Les contrats d'assurance, les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire et les traités de réassurance sont couverts par la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » tandis que les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire sont couverts par la norme IAS 39 « Instruments financiers ». Les contrats qui ne transfèrent ni un risque d'assurance ni un risque d'investissement significatif sont couverts par la norme IAS 18 « Reconnaissance en revenus ».

Les contrats d'assurance, y compris les acceptations en réassurance, sont des contrats qui comportent un risque d'assurance significatif. Ces contrats peuvent également transférer un risque financier de l'assuré vers l'assureur. Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier sans risque d'assurance significatif.

IFRS 4 permet la séparation de la composante dépôt (« épargne ») et de la composante risque (« assurance ») du contrat. Cette séparation, ou « unbundling », est permise si la composante dépôt peut être valorisée indépendamment de la composante risque.

Certains contrats d'assurance et d'investissement comportent une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire. Cet élément donne droit au titulaire du contrat de recevoir en tant que supplément aux prestations garanties, des prestations complémentaires :

- qui représentent normalement une quote-part significative des avantages contractuels ;
- dont le montant et/ou l'échéance est contractuellement à la discrétion du Groupe ;
- qui sont fondées contractuellement sur la performance d'un ensemble de contrats, les rendements de placements d'un portefeuille d'actifs ou le résultat de la Société, d'un fonds ou d'une autre entité qui émet le contrat.

Si un contrat a initialement été reconnu comme contrat d'assurance, il ne peut être reclassé en contrat d'investissement même si le risque y attaché devient insignifiant. A contrario, un contrat d'investissement dont les caractéristiques changent en cours de durée du contrat, pourra, si les changements effectués induisent un risque d'assurance significatif, être reclassé en tant que contrat d'assurance.

7.14.2 Evaluation et comptabilisation

Conformément à IFRS 4, les règles de comptabilisation et décomptabilisation décrites ci-après reposent sur les principes comptables utilisés par le Groupe avant l'adoption des IFRS, à l'exception principalement de l'élimination de la provision pour clignotant et des provisions pour égalisation et catastrophe.

Les principes comptables qui s'appliquaient avant les IFRS et qui sont toujours en vigueur après la conversion ont pour principales caractéristiques les éléments suivants :

- les provisions doivent être suffisantes ;
- les provisions sont calculées avec prudence ;
- les provisions d'assurance vie ne peuvent pas être actualisées en utilisant un taux supérieur au rendement prudemment estimé des actifs ;
- les coûts d'acquisition sont reportés dans la mesure où ils sont recouvrables, et amortis sur la base de l'émergence des profits bruts estimés sur la vie des contrats ;
- les provisions de sinistres représentent le coût ultime estimé.

Contrats d'assurance non-vie

L'évaluation des provisions de sinistres est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir. La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période. Les provisions relatives aux sinistres survenus ne sont en général pas actualisées, sauf dans des cas limités.

Les frais de règlement et de réajustement de sinistres sont portés en compte de résultats lorsqu'ils sont encourus. Les sinistres non réglés et les frais de réajustement comprennent des estimations pour sinistres déclarés et des provisions pour sinistres existants mais non déclarés.

Les frais de gestion des dossiers de sinistres sont provisionnés.

Des provisions mathématiques sont également établies afin de couvrir les rentes constituées.

Les provisions de primes sont calculées prorata temporis. Des provisions de prime complémentaires peuvent être constituées si un groupe de produits homogènes s'avère déficitaire.

Contrats d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie comprennent les provisions mathématiques qui représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et ceux pris par l'assuré. Les provisions sont calculées en fonction des bases techniques en vigueur au moment de la souscription du contrat. Des adaptations peuvent être effectuées ultérieurement suite aux éventuelles modifications apportées aux contrats.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires. En ce qui concerne les contrats de rente, il est par ailleurs constitué une provision de longévité pour tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie.

Concernant les contrats comportant la couverture du risque décès, la provision constituée contient la quote-part de primes émises et non acquises à la période inventoriée.

Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire

Les provisions pour participation aux bénéfices correspondent aux participations des assurés aux bénéfices techniques et financiers réalisés par les compagnies. Elles sont destinées à être versées aux assurés et à accroître leurs garanties après incorporation aux provisions mathématiques.

Les éléments de participation discrétionnaire constituent une promesse conditionnelle liée aux gains et pertes latent(e)s. Elle est dès lors incorporée aux gains et pertes latent(e)s inclus(es) dans les capitaux propres. Lorsque la promesse devient inconditionnelle, le montant y afférent est transféré dans les passifs de contrats d'assurance vie.

La participation aux bénéfices comprend aussi la participation aux bénéfices différée latente résultant de la comptabilité reflet.

Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire

Les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités comme des passifs financiers entrant dans le champ de la norme IAS 39. Ces contrats sont donc comptabilisés :

- soit en juste valeur avec la variation allant au compte de résultats. Il s'agit principalement des contrats libellés en unités de compte ;
- soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La comptabilité de dépôt est appliquée à tous ces contrats. Les primes nettes reçues de ces contrats ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires ; l'ensemble des chargements associés à ces contrats sont enregistrés au compte de résultats au poste « autres produits d'exploitation ».

Contrats en unités de compte

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultats afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Comptabilité reflet et provision pour participation aux bénéfices différée

La comptabilité reflet permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différents de valorisation de l'actif et du passif. Lorsque l'évaluation des passifs est directement affectée par la réalisation des plus ou moins-values des actifs, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie des plus ou moins-values latentes reconnues dans les placements.

La provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée en appliquant aux montants des réévaluations de l'actif les taux de participation estimés sur la base des obligations contractuelles attachées à chaque portefeuille. L'estimation de ces taux prend notamment en compte les éléments suivants : clauses réglementaires et contractuelles de participation aux bénéfices, programme de réalisation des plus ou moins-values et politique de distribution de l'assureur. La détermination de la quote-part de plus ou moins-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus ou moins-values.

Enfin, lorsqu'à la suite des tests de suffisance des passifs (voir ci-dessous), l'insuffisance constatée est liée à la faiblesse des taux d'intérêts, la comptabilité reflet permet d'allouer une quote-part complémentaire des plus-values latentes reconnues sur les placements au sein des provisions d'assurance.

La comptabilité reflet s'effectue selon les mêmes modalités que la méthode de comptabilisation appliquée aux placements financiers sous-jacents: en contrepartie du résultat s'il s'agit de placements financiers comptabilisés par le compte de résultats, ou en contrepartie de la réserve de réévaluation dans les autres éléments du résultat global pour les placements disponibles à la vente.

Test de suffisance des passifs

Des tests de suffisance sont réalisés pour s'assurer du caractère suffisant des passifs d'assurance au regard des flux futurs estimés. Les tests sont réalisés sur des groupes de produits homogènes tant en vie qu'en non-vie. Les hypothèses fixées pour la projection des flux futurs sont cohérentes avec celles utilisées en interne pour d'autres modélisations et sont déterminées afin d'être en phase avec la réalité économique, démographique, etc. La valeur actuelle des flux futurs est déterminée à l'aide d'un taux d'actualisation qui reflète les conditions de marché à la date de clôture, la composition spécifique des portefeuilles d'actifs ainsi que les caractéristiques des passifs adossés. Les insuffisances éventuelles sont provisionnées avec pour contrepartie un impact en résultat.

Dérivés implicites

Les dérivés incorporés répondant à la définition de contrats d'assurance ou correspondant à des options de rachat pour un montant défini ne sont pas évalués séparément du contrat hôte. Si d'autres dérivés implicites ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes ou ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance, ils sont évalués séparément à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Reconnaissance des revenus

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits, en tenant compte des primes à émettre en non-vie qui font l'objet d'une estimation pour la part acquise à l'exercice.

Conformément à la norme IAS 18, les revenus générés dans le cadre des contrats de gestion sont reconnus en ligne avec les prestations de service fournies.

7.15 Passifs subordonnés et dettes de financement

Les dettes de financement, subordonnées ou non, sont initialement comptabilisées à la juste valeur et ensuite mesurées selon la méthode du coût amorti. Les coûts directement attribuables à l'établissement d'un nouvel emprunt sont déduits de la valeur nominale de l'emprunt et pris en résultat sur la durée de l'emprunt par la méthode du taux d'intérêt effectif.

7.16 Provisions

Les provisions regroupent principalement les provisions pour litiges, pour restructuration et pour engagements de crédit hors bilan.

Une provision est évaluée à la valeur actualisée des dépenses attendues pour régler l'obligation. Le taux d'intérêt retenu est le taux avant impôt qui reflète la valeur temps de l'argent telle que définie par le marché.

Les provisions sont comptabilisées quand :

- le Groupe a une obligation légale ou implicite résultant d'évènements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

7.17 Contrats de location

Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif. Un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement est un contrat de location simple.

Le Groupe en tant que locataire

Le Groupe conclut principalement des contrats de location simple pour la location de ses équipements et du petit matériel, notamment informatique. Les loyers de location sont comptabilisés dans le compte de résultats linéairement sur la période de location.

Quand un contrat de location simple est terminé anticipativement, toutes les pénalités à payer au bailleur sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle la résiliation est survenue.

Si le contrat transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de la possession de l'actif, la location est qualifiée de location-financement et l'actif est immobilisé. Lors de la mise en place de cette location-financement, l'actif est comptabilisé à sa juste valeur, ou à la valeur actualisée du flux des loyers minimaux contractuels si cette valeur est plus faible. L'actif est amorti sur sa durée d'utilité estimée, sauf si la durée de location est courte et que le transfert de propriété n'est pas prévu. Le passif correspondant aux engagements de loyers à payer est comptabilisé comme emprunt, et les intérêts sont comptabilisés via la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe en tant que bailleur

Le Groupe conclut des contrats de location simple principalement liés à l'exploitation de ses immeubles de placement.

Lorsqu'un actif est utilisé dans le cadre d'un contrat de location simple, les loyers reçus sont enregistrés en résultat linéairement sur la période du contrat de location. L'actif sous-jacent est comptabilisé selon les règles applicables à ce type d'actif.

Lorsqu'un actif détenu est donné en location dans le cadre d'une location-financement, le Groupe enregistre une créance correspondant à l'investissement net dans le contrat de location, laquelle peut être différente de la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre du contrat. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est le taux implicite du contrat de location. Les revenus sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite.

7.18 Avantages au personnel

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi sont les plans d'assurance pensions, d'assurance décès et d'orphelinage. Le Groupe a mis en place pour son personnel différents régimes à prestations définies ainsi que des régimes de retraite à cotisations définies :

- Pour les régimes de retraite à prestations définies, les charges liées aux régimes sont évaluées séparément pour chaque régime de retraite en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Suivant cette méthode, le coût du régime est comptabilisé en charge par le compte de résultats de façon à répartir ce coût de manière régulière au cours de la carrière des employés participant aux régimes de retraite. Les obligations relatives aux régimes de retraite comptabilisées au bilan sont évaluées sur la base de la valeur actuelle des futurs flux sortants de trésorerie, y compris les taxes et cotisations à payer par le régime, diminués de tous les coûts des services passés non encore comptabilisés.
- Les régimes de retraite à contributions définies sont soumis à la législation belge relative aux pensions complémentaires qui impose un rendement minimum garanti sur les cotisations versés. En conséquence, ces régimes sont considérés en IFRS comme des régimes de retraite à prestations définies.

Ces régimes de retraite sont majoritairement confiés à la société d'assurances Ethias SA. De ce fait, les actifs adossés au régime de retraite ne répondent pas aux conditions pour être considérés comme des actifs de couverture du plan.

La valeur actuelle des flux de trésorerie est calculée en utilisant un taux d'intérêt correspondant à ceux des obligations d'entreprises de première catégorie de maturité similaire à celles des passifs correspondants.

Les coûts des services passés résultent de l'adoption ou du changement apporté à un régime de retraite. Ils sont comptabilisés en charge sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

Les écarts actuariels comprennent, pour les actifs et passifs, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit, et les effets des changements des hypothèses actuarielles sur les passifs des plans. Les écarts actuariels sont entièrement comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de leur période d'occurrence.

Bénéfices à court terme

Les droits des employés aux vacances annuelles, aux primes de mérite et aux autres primes diverses sont comptabilisées lorsque les montants en question doivent être versés aux employés. Une dette est constituée afin de couvrir la charge estimée en contrepartie des services rendus par les employés jusqu'à la date du bilan.

Autres avantages à long terme

Les coûts attendus de ces avantages sont comptabilisés durant la période d'emploi en utilisant la même méthodologie que celle utilisée pour les plans de pensions à prestations définies. Les gains et pertes actuariels provenant d'ajustements d'expérience et de modifications dans les hypothèses actuarielles sont enregistrés en compte de résultats au cours de laquelle ils surviennent.

Prépensions

Le Groupe a mis en place un programme de prépension pour ses employés. Une dette et une charge sont comptabilisées à partir du moment où il existe un engagement manifeste de la part de l'entité et que cette dernière a formalisé les contours du programme concerné. La dette comptabilisée dans l'état de la situation financière est à la valeur actuelle de l'obligation de prépension à la date de clôture de l'exercice.

Autres indemnités de fin de contrat

Dans le cas d'indemnités de cessation d'emploi payables par suite de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi d'un ou de plusieurs membres du personnel, l'entité doit comptabiliser un passif et une charge au titre d'indemnités de cessation.

7.19 Activités abandonnées et actifs destinés à la vente

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et (i) qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, (ii) fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou (iii) est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

La catégorie « Activités abandonnées et actifs destinés à la vente » comprend les actifs, notamment des immeubles ou activités destinés à être cédés ou abandonnés dans les douze mois qui suivent la date de clôture de l'exercice comptable. Les filiales destinées à être cédées demeurent dans le périmètre de consolidation jusqu'au jour où le Groupe en perd le contrôle effectif. Les actifs et activités (actifs et passifs) concernés sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession. Ils sont présentés dans des postes d'actifs et de passifs distincts de l'état de la situation financière. La perte éventuellement dégagée est également présentée séparément en compte de résultats.

7.20 Comptabilisation des revenus

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite de ventes ou prestations de services intragroupes. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés comme suit :

Les produits des activités d'assurance

En ce qui concerne la comptabilisation des revenus liés aux activités d'assurance, nous nous référons aux règles mentionnées au sein de la section *Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement*.

Produits financiers

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'une créance est dépréciée, le Groupe ramène la valeur comptable de celle-ci à sa valeur recouvrable, qui représente les flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument, et continue de comptabiliser l'effet de la désactualisation en produits d'intérêts. Les produits d'intérêt sur les prêts dépréciés sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif initial. Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.

Autres services et biens

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif et qui ne créent ni actif ou ni passif financier sont classés dans la catégorie des contrats de service. Conformément à la norme IAS 18, le produit lié à une transaction impliquant une prestation de service est comptabilisé par référence au degré d'avancement de la transaction si le résultat de celle-ci peut être estimé de façon fiable.

La filiale du Groupe, NRB, développe et vend des logiciels sur mesure. La reconnaissance des revenus s'effectue en utilisant la méthode du degré d'avancement, méthode selon laquelle le bénéfice est comptabilisé au titre de produit au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux, pour autant que ce bénéfice puisse être considéré comme acquis avec suffisamment de certitude. Des réductions de valeur sont actées pour tenir compte de toute perte connue et causée dans les projets. Lorsque les circonstances conduisent à un changement de l'estimation initiale des produits, des coûts ou du degré d'avancement, l'estimation est révisée. Ces révisions peuvent donner lieu à une augmentation ou une diminution des produits ou des coûts estimés et sont comptabilisées au compte de résultats de la période durant laquelle la direction prend connaissance de ces circonstances.

7.21 Impôts sur le résultat

Les impôts différés actifs et passifs sont générés par des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs et le cas échéant, par des reports en avant de pertes fiscales non utilisées. Les impôts différés actifs sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible. Les impôts différés passifs sont comptabilisés pour toutes différences temporaires imposables.

7.22 Passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe;
- soit une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils font l'objet d'une information en annexe, à moins que la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit faible. Les passifs éventuels sont évalués de façon continue pour déterminer si une sortie d'avantages économiques est devenue probable ou évaluable avec suffisamment de fiabilité, auquel cas une provision est comptabilisée dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le changement de probabilité ou l'évaluation intervient.

7.23 Evénements postérieurs à la clôture

Les événements postérieurs à la période de reporting font référence à des événements qui se produisent entre la date de l'état de la situation financière et la date de l'autorisation de publication des états financiers. On peut distinguer deux types d'événements :

- ceux qui donnent lieu à des ajustements des états financiers consolidés s'ils contribuent à confirmer des situations qui existaient à la date de l'état de la situation financière ;
- ceux qui imposent la fourniture d'informations additionnelles s'ils indiquent des situations apparues postérieurement à la date de l'état de la situation financière, et s'ils sont pertinents et significatifs.

Pour rappel, en ce qui concerne les dividendes, la dette correspondant au montant non encore versé des dividendes n'est pas comptabilisée tant que le dividende n'a pas été déclaré et approuvé.

8. Estimations comptables et jugements significatifs

La préparation des comptes consolidés conformément aux normes IFRS amène le Groupe à effectuer des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur l'application des règles d'évaluation et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges, et qui contiennent par nature un certain degré d'incertitude. Ces estimations sont basées sur l'expérience et sur des hypothèses que le Groupe estime raisonnables en fonction des circonstances. Par définition, les résultats réels pourraient être et seront souvent différents de ces estimations. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées pendant la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et au cours de toutes les périodes futures concernées. Les jugements et estimations concernent essentiellement les domaines repris ci-dessous.

Pour plus d'informations concernant la mise en œuvre des estimations reprises ci-dessous, veuillez vous référer aux notes correspondantes dans les états financiers consolidés.

8.1 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un certain nombre d'instruments financiers est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. C'est le cas principalement des obligations perpétuelles comptabilisées à la juste valeur par le biais du compte de résultats ou des instruments dérivés. Par ailleurs, le Groupe fait également appel à des techniques de valorisation afin de déterminer la juste valeur de certains instruments qui doit être renseignée dans les annexes. Cela concerne par exemple la détermination de la juste valeur des prêts ou la juste valeur des emprunts obligataires. Le Groupe sélectionne les méthodes et retient les hypothèses qui lui paraissent les plus adéquates en se basant principalement sur les conditions de marché existantes à la date de chaque clôture.

L'analyse de sensibilité aux risques financiers est disponible au chapitre 9.7.5.

8.2 Passifs d'assurance et d'investissement

Les provisions techniques d'assurance vie sont calculées sur la base de plusieurs hypothèses, évaluées de manière judicieuse. Dans ce cadre, diverses sources d'informations internes et externes sont utilisées. En ce qui concerne la comptabilisation des provisions techniques, la norme IFRS 4 se réfère actuellement dans une large mesure aux normes comptables locales. Les provisions techniques sont souvent calculées sur la base des paramètres techniques en vigueur au moment de la conclusion du contrat et sont soumises au test de suffisance du passif. Les principaux paramètres pris en compte sont les suivants :

- le taux d'escompte, qui, en général, est assimilé au taux d'intérêt technique et reste constant pendant la durée du contrat. Il est corrigé dans certains cas sur la base de dispositions légales et de décisions de politique interne ;
- les taux de mortalité et de maladie, qui sont basés sur les tables de mortalité standard et sont éventuellement adaptés en fonction des expériences passées ;
- les hypothèses relatives aux coûts, qui reposent sur les niveaux de coûts actuels et le chargement de gestion.

Le test de suffisance repose essentiellement sur celui qui est préparé conformément aux normes comptables locales. Seul le taux d'escompte utilisé est différent (cf. point 7.14.2).

Les hypothèses relatives aux provisions techniques en assurances non-vie reposent sur les expériences passées (y compris certaines hypothèses relatives au nombre de sinistres, aux indemnisations de sinistres et aux coûts de règlement des sinistres), corrigées de facteurs tels que l'évolution escomptée du marché et la hausse des sinistres et de facteurs externes comme les décisions judiciaires et la législation. Les provisions techniques ne sont pas actualisées, sauf en cas d'obligations à long terme et/ou d'indemnisations de sinistres sous la forme d'un paiement périodique (hospitalisation, accidents du travail, etc.).

L'incidence des analyses de sensibilité sur le compte de résultat sont consultables au chapitre 9.6.1.2 pour la non-vie et au chapitre 9.6.2.2 pour la vie.

8.3 Avantages au personnel

La dette relative aux avantages au personnel est déterminée de façon actuarielle, sur la base d'un certain nombre d'hypothèses financières et démographiques, décrites à l'annexe 11.16.3.1. Toute modification de ces hypothèses impacterait le montant de cette dette. Une hypothèse importante et ayant une grande sensibilité sur la dette est le taux d'actualisation. A chaque clôture, le Groupe détermine ce taux par référence au marché à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements. Les autres hypothèses principales sont basées sur le marché ou reflètent la meilleure estimation du Groupe. Les résultats de l'analyse de sensibilité sont consultables au chapitre 11.16.3.2.

8.4 Impôts différés

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés à des fins de déduction des écarts temporaires et des pertes reportables que s'il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront de compenser ces écarts et pertes et que les pertes fiscales resteront disponibles compte tenu de leur origine, de leur période d'occurrence et de leur conformité avec la législation relative à leur recouvrement. La capacité du Groupe à recouvrer les actifs d'impôts différés est appréciée au travers d'une analyse basée notamment sur l'estimation des résultats futurs du Groupe. Au vu des différentes incertitudes liées notamment à l'évolution des marchés financiers, le Groupe s'est basé sur un horizon de temps de cinq années dans son analyse. Il était de 3 ans jusque fin

2013. L'horizon a été allongé suite à la décision de la Commission européenne intervenue le 12 juin 2014. Celle-ci allège les engagements d'Ethias SA envers la Commission européenne suite à l'aide octroyée en 2008 par l'Etat belge et les entités fédérées. A ce sujet, nous renvoyons au point 1.1 du rapport de gestion. L'allègement des engagements précités permet à Ethias SA d'envisager à présent d'établir des projections de résultat sur la base d'un horizon à plus long terme. Les hypothèses sous-jacentes de cette analyse sont revues annuellement. Les annexes relatives aux impôts différés se trouvent au chapitre 11.10.

L'impact de l'allongement de l'horizon de 3 ans à 5 ans des projections de résultats entraîne une augmentation de l'impôt différé actif net de 127 millions d'euros à fin 2014.

9. Gestion des risques financiers et d'assurance

9.1 Introduction

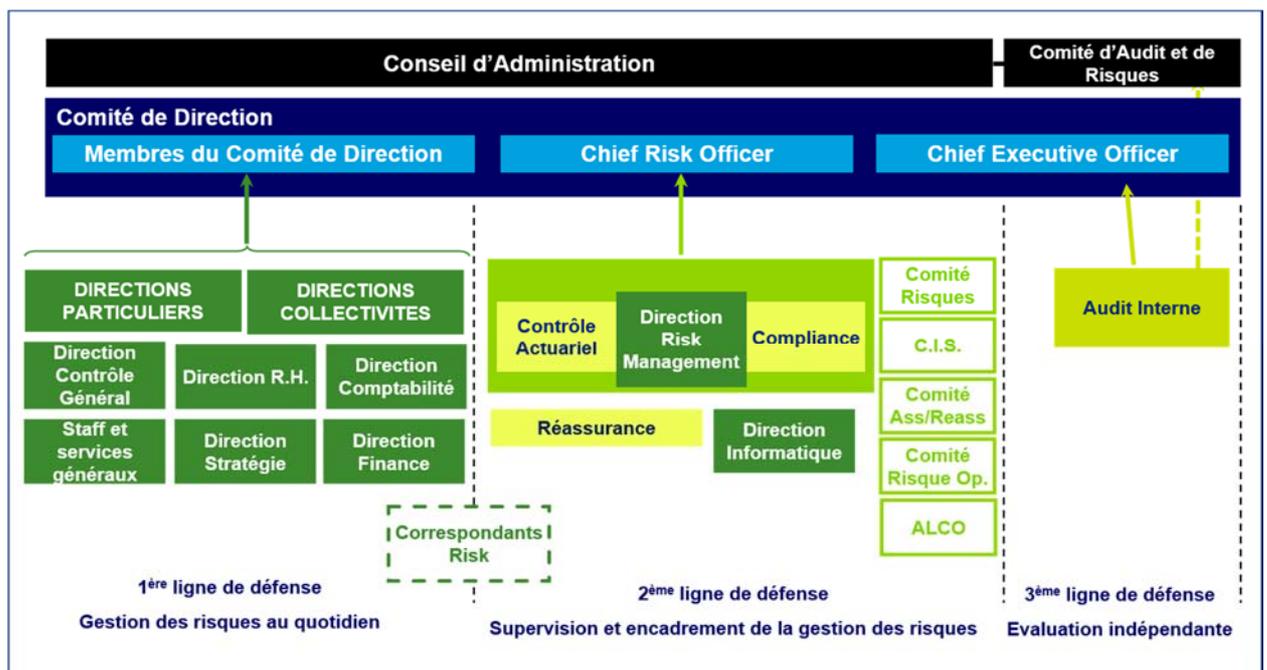
En plus de son activité métier qui consiste à gérer les risques souscrits par ses clients, comme toute entreprise, une compagnie d'assurances est elle-même confrontée à diverses catégories de risques. Dans ces conditions, il s'agit de gérer au mieux l'incertitude en identifiant les risques auxquels l'entreprise est confrontée, en les évaluant et en les traitant par une réponse efficace afin de les contrôler et les maîtriser. Le but est de parvenir au meilleur équilibre qui soit entre les objectifs et les risques associés, une aversion excessive au risque pouvant elle-même constituer un risque, et en gardant à l'esprit que parallèlement à toute menace, il existe des opportunités.

L'objectif assigné au processus de gestion générale des risques est ainsi de « fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs de l'organisation, en maintenant l'exposition au risque dans les limites de l'appétence au risque ».

Ethias a dès lors adopté de manière systématique une approche cohérente de gestion des risques pour chacun des risques matériels auxquels elle fait face et reflétée dans les politiques individuelles des risques.

9.2 Gouvernance en matière de gestion des risques

La bonne gouvernance d'une compagnie d'assurances requiert la mise en place des fonctions d'Audit Interne, de Compliance, de Risk Management et de Contrôle Actuariel. Ces fonctions sont non seulement des fonctions de contrôle indépendantes, mais également des fonctions de gouvernance. Leurs conclusions et avis se traduisent dans des mesures visant à renforcer la structure de gestion, l'organisation et le contrôle interne. Ces fonctions sont structurées de manière à mettre en place trois lignes de défense :



Première ligne de défense - Le suivi journalier des risques

La première ligne de défense est assurée par les lignes opérationnelles et les fonctions support (comptabilité, IT, ressources humaines, contrôle de gestion, cellule stratégie...). Cette ligne de défense est constituée des garants du contrôle des risques puisqu'ils intègrent au jour le jour, dans toute tâche à effectuer, les principes d'une gestion des risques efficace (application des contrôles, principe des quatre yeux, etc.).

Les lignes opérationnelles et les fonctions support sont responsables des activités qui leur sont allouées. Elles sont donc, en tant que telles, responsables de la gestion des risques émanant de ces activités : application des traitements à apporter aux risques et implémentation des plans d'action.

Ethias veille à ce que chaque employé ait une compréhension adéquate des risques susceptibles de menacer la bonne réalisation des activités dont il a la charge. Ainsi, chaque employé a la responsabilité d'identifier et d'évaluer les risques encourus de façon continue.

De plus, un réseau de correspondants « risque » dans les lignes opérationnelles et les fonctions support, constitué des correspondants Risk Management et des cellules Legal & Compliance, permet de bénéficier des compétences techniques des experts du terrain. Ces Correspondants sont des points de contacts chargés de remonter vers le CRO les informations nécessaires à la bonne organisation de la gestion des risques. Ils dépendent fonctionnellement du CRO.

Enfin, l'expertise actuarielle est représentée à deux niveaux : au niveau de la première ligne de défense, c'est-à-dire dans les lignes opérationnelles, afin d'effectuer les travaux actuariels servant les opérations et les aspects tarifaires (par exemple le calcul de réserves) ainsi qu'au niveau de la seconde ligne de défense via le département de Contrôle Actuariel qui dépend du CRO (voir section suivante).

Deuxième ligne de défense – La supervision des risques

La deuxième ligne de défense est assurée par les entités qui dépendent hiérarchiquement du CRO : Compliance, Risk Management et Contrôle Actuariel. Le CRO est membre du Comité de direction, ce qui permet une communication directe des problèmes liés aux risques vers l'organe de décision majeur de l'entreprise.

Le Chief Risk Officer est chargé de s'assurer que la structure de gestion des risques d'Ethias est opérationnelle et d'en améliorer l'efficacité. Les entités qui dépendent hiérarchiquement du CRO l'assistent dans son évaluation du profil de risque de la société, de son alignement sur la stratégie et l'appétence au risque, ainsi que dans l'identification des risques futurs.

Cette ligne de défense, indépendante de la première, maintient un cadre méthodologique et des processus sous-jacents permettant le contrôle et la supervision de la structure de gestion des risques mise en place. En cas de dépassement du profil de risque souhaité par Ethias, elle intervient au niveau opérationnel pour initier des changements et supporter la première ligne de défense dans la résolution des problèmes.

Le réseau de correspondants risque permet une structure décentralisée, proche de l'opérationnel tout en conservant une expertise centrale, notamment en matière de quantification du risque.

Cela facilite également l'intervention des fonctions de contrôle de la seconde ligne de défense en support de la première ligne de défense dans la mise en place des actions correctrices permettant de remédier aux déficiences identifiées.

Enfin, afin de renforcer la gouvernance des risques, le Comité de direction d'Ethias a décidé de mettre sur pied quatre comités dédiés à la gestion des risques :

- le Comité Risques ;
- le Comité d'Investissement Stratégique ;
- le Comité d'Assurance Réassurance ;
- le Comité Suivi des Risques Opérationnels ; et
- l'ALCO.

Ces comités sont des outils de suivi, de décision et de reporting en matière de risques. Chaque comité est présidé par un membre du Comité de direction. La volonté du Comité de direction et du Conseil d'administration a été de créer des « comités forts », de façon à organiser une gouvernance efficace en matière de risques dans l'entreprise. Dans ce but également, les responsabilités de chaque comité ont été clairement établies.

Troisième ligne de défense – L'évaluation indépendante

La troisième ligne de défense est assurée par l'Audit Interne. Cette ligne de défense fournit une revue indépendante de la qualité des procédures d'identification, de mesure et de contrôle des risques. Afin d'assurer son indépendance, cette entité rapporte directement au CEO.

9.3 Solvency II

Le Comité de direction d'Ethias SA a approuvé, dès novembre 2009, le lancement du « Programme Solvency II ». Ce programme est un ensemble de projets transversaux à l'entreprise en matière de gouvernance, de modélisation, d'IT, de gestion des bases de données et de mise en place de processus visant à atteindre les standards requis par Solvency II.

Six releases majeures ont été livrées fournissant les bases de l'opérationnalisation de Solvency II et bénéficiant également à l'ensemble de l'entreprise. Le dry-run d'un calcul annuel de solvabilité a été effectué.

La mise en place de l'infrastructure et des processus relatifs à Solvency II s'est faite en tenant constamment compte des synergies potentielles avec l'ensemble de l'entreprise – par exemple :

- Le besoin en données sera notamment couvert par un Data Warehouse d'entreprise,
- Les exigences relatives aux délais de production des rapports Solvency II intègrent un programme global de « Fast close »,
- Les exigences de données ont conduit à la mise en place d'un projet global de gouvernance de données,
- L'acquisition d'un outil de simulation Non-vie permettant de mieux prendre en compte les risques dans les décisions d'entreprises.

En 2015, l'objectif est de finaliser l'opérationnalisation de la chaîne Solvency II.

Un Maturity assessment a été conduit afin d'estimer la charge de travail et de définir les plans d'action requis pour atteindre, dans les 3 piliers de Solvency II, un niveau de conformité acceptable au 1^{er} janvier 2016.

9.4 Typologie des risques

Ethias a dressé une cartographie des différents risques afin de s'assurer d'une compréhension commune et partagée des risques gérés par l'entreprise.

Le tableau a été aligné sur la directive Solvency II, la guidance de l'EIOPA et la circulaire CBFA_2009_26-2 du 24 juin 2009 ainsi que sur les bonnes pratiques du marché.

Le texte qui suit reprend également des exemples d'évènements générateurs de pertes, éventuellement assortis des pertes possibles y associées.

Risques d'assurance				Risques Financiers		
Risque de souscription Vie	Risque de souscription Non-Vie	Santé SAV	Santé non SAV	Risque de marché	Risque de contrepartie	Risque de liquidité
Risque de mortalité	Risque de tarif et provisionnement	Risque de catastrophe		Risque de taux	Risque de downgrade	Risque de liquidité de marché
Risque de longévité	Risque de catastrophe	Risque de mortalité	Risque de tarif et provisionnement	Risque actions	Risque de défaut	Risque de liquidité de financement
Risque d'invalidité – incapacité	Risque de dépenses	Risque de longévité	Risque de cessation (rachat)	Risque sur actifs immobiliers		
Risques de dépenses		Risque d'invalidité – incapacité		Risque de spread		
Risque de révision		Risques de dépenses		Risque de change		
Risque de cessation		Risque de révision		Risque de concentration		
Risque de catastrophe		Risque de cessation (rachat)				

Risques Non - Financiers		Risques externe et d'environnement			
Risques opérationnels	Autres risques non-financiers	Risque de réputation	Risque stratégique	Risque de groupe	Risque business
Fraude interne	Risque dû aux corrélations et dépendances				
Fraude externe	Risque de modèle				
Pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail	Risque de concentration des risques d'assurance				
Clients, produits et pratiques commerciales	Risque des actifs incorporels				
Exécution, livraison et gestion des processus					
Domage aux actifs corporels					
Interruptions d'activité et dysfonctionnements des systèmes					

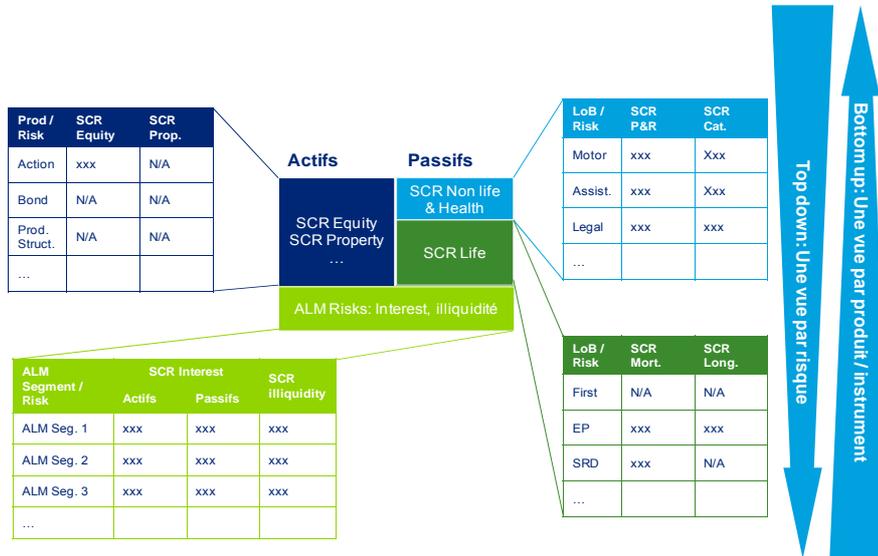
Les définitions précises des principaux risques énumérés dans le tableau de typologie sont reprises au niveau de l'analyse des différents risques reprises ci-dessous.

9.5 Politique de gestion des risques

La gestion des risques au sein d’Ethias se matérialise par la mise en place de différents processus de suivi permettant l’identification, le suivi et l’établissement de reportings des différents risques supportés.

9.5.1 Cartographie des risques

Dans le but d’établir la cartographie des risques, une approche « Bottom-up », complétée par une approche « Top-Down », a été réalisée pour l’ensemble des risques correspondant à la typologie présentée à la section précédente :



Cartographie « Bottom-up » - par produit : Cette cartographie consiste, à partir d’un actif ou produit particulier, à identifier tous les risques auxquels cet actif ou produit est sensible. L’agrégation des différents risques, en tenant compte de leur interdépendance, permet ensuite d’en mesurer les impacts sur les objectifs de l’entreprise et de vérifier le respect du risk appetite.

Cartographie « Top-Down » - par type de risque : Il s’agit de mettre en relation la matérialité des différents types de risques en fonction des axes principaux du risk appetite de l’entreprise. Ainsi, les risques sont classés en fonction de :

- leur impact sur la solvabilité de l’entreprise (par exemple, consommation en capital réglementaire);
- leur impact sur la rentabilité de la compagnie (par exemple, impact sur le ratio combiné);
- leur impact sur le niveau de liquidité (par exemple, ratio de liquidité, ratio de couverture des flux de trésorerie opérationnels, etc.) ; et
- leur impact sur le niveau d’excellence opérationnelle.

La vision « Top Down » assure ainsi l’alignement de la cartographie des risques au risk appetite.

Cette cartographie «Top-Down » permet d’identifier où se situent les risques qui consomment le plus de capital, impactent la liquidité d’Ethias ou diminuent fortement sa rentabilité.

9.5.2 Appétit au risque

L’expression claire et formelle des objectifs de l’organisation est la condition préliminaire à toute gestion des risques et les objectifs de la compagnie doivent être formellement répertoriés jusqu’au niveau de granularité correspondant à l’analyse des risques souhaitée.

Le risk appetite et les objectifs stratégiques de l’entreprise doivent être cohérents entre eux. Le risk appetite est du ressort du Conseil d’administration. En pratique, il est proposé par le Chief Risk Officer, validé par le Comité de direction et approuvé par le Conseil d’administration. Les politiques de risque sont la traduction directe de la vision du Conseil d’administration en termes d’appétence au risque. Tout comme les objectifs stratégiques sont traduits en objectifs opérationnels, le risk appetite tel qu’approuvé par le Conseil d’administration doit également se traduire, au travers des politiques, en termes opérationnels. L’appétence au risque d’Ethias est articulée autour de quatre axes principaux : la solvabilité, la rentabilité, la liquidité et l’excellence opérationnelle.

Le document relatif au risk appetite présente comment l’appétence au risque d’Ethias se traduit en objectifs stratégiques précis, sur base de ces quatre axes. En effet, les objectifs stratégiques, en matière de risques, doivent s’avérer suffisamment tangibles pour être réellement utilisés et suivis en interne.

9.5.3 Processus de stress testing et de capital planning

Dans le cadre de l'exercice de planification, l'entreprise procède régulièrement à l'évaluation de sa solvabilité (i.e. l'adéquation du niveau de ses fonds propres internes pour faire face à son profil de risque global). L'exercice tient compte du profil de risque spécifique : il intègre les risques principaux et leurs interactions lors de la réalisation de stress tests. Ce processus est également un outil de promotion et de diffusion de la culture « Risk Management » au sein de tous les départements de l'entreprise.

9.6 Risques d'assurance

Toute compagnie d'assurances est soumise à des risques au travers des contrats d'assurance qu'elle souscrit. Ces risques, regroupés sous l'appellation "Risques d'assurance", trouvent leur origine soit dans les garanties offertes par les différents produits d'assurance, soit dans le processus même de l'activité d'assurance. Néanmoins, les risques relatifs aux différents processus seront reclassés dans les risques stratégiques, business ou opérationnels, en fonction des différents facteurs causant ces risques.

Les risques d'assurance sont essentiellement supportés et gérés au niveau d'Ethias SA. En effet, les autres sociétés du Groupe n'exercent pas d'activités d'assurance. Par conséquent, les analyses de sensibilité en vie et non-vie présentées ci-dessous sont effectuées uniquement au niveau d'Ethias SA.

9.6.1 Non-vie

9.6.1.1 Nature et ampleur des risques

Risque de souscription non-vie

Le risque de souscription en non-vie reflète le risque découlant des engagements d'assurance non-vie, compte tenu des périls couverts et des procédés appliqués dans l'exercice de cette activité.

- Risque de tarif et de provisionnement

Le risque de tarification et de provisionnement est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant la date de survenance, la fréquence et la gravité des événements assurés, ainsi que la date et le montant des règlements de sinistres. La définition inclut aussi le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des dépenses encourues pour la gestion des contrats d'assurance ou de réassurance. Ce risque prend en compte l'inflation et l'hyperinflation.

- Risque de catastrophe

Le risque de catastrophe est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de l'incertitude importante, liée aux événements extrêmes ou exceptionnels, qui pèse sur les hypothèses retenues en matière de prix et de provisionnement.

Risque spécial de souscription santé

Le risque de souscription en Santé reflète le risque découlant de la souscription d'engagements d'assurance santé, qu'il s'exerce ou non sur une base technique similaire à celle de l'assurance Vie, compte tenu des périls couverts et des procédés appliqués dans l'exercice de cette activité.

La Santé similaire à l'Assurance Vie (Santé SAV)

Le risque de souscription santé SAV résulte de la souscription d'obligations d'assurance santé poursuivie sur une base technique similaire à l'assurance-vie. Ce module comprend aussi les annuités résultant de contrats de santé non-SAV comme les contrats d'indemnisation des travailleurs ou des contrats d'accident. Les risques sous cette catégorie sont les mêmes que les risques sous 'Risque de souscription Vie', hors risque de catastrophe.

- Risque de mortalité

Le risque de mortalité est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de mortalité, lorsqu'une augmentation de ces taux entraîne une augmentation de la valeur des engagements d'assurance.

- Risque de longévité

Le risque de longévité est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de mortalité, lorsqu'une baisse de ces taux entraîne une augmentation de la valeur des engagements d'assurance.

- Risque d'invalidité-incapacité

Le risque de maladie/invalidité est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des sinistres à cause des changements : des taux de maladie et d'invalidité, ou l'inflation médicale.

- Risque de dépenses

Le risque de dépenses est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des dépenses encourues pour la gestion des contrats d'assurance (ou de réassurance) santé SAV.

- Risque de révision

Le risque de révision est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de révision applicables aux rentes, sous l'effet d'un changement de l'environnement juridique ou de l'état de santé de la personne. Le risque de révision sur les annuités résultant de contrats de santé non-SAV est aussi classifié sous ce risque.

- Risque de cessation

Le risque de cessation est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant le niveau ou la volatilité des taux de réduction, d'échéance, de renouvellement et de rachat des polices.

La santé non similaire à l'assurance vie (Santé non SAV)

- Risque de tarif et de provisionnement

Le risque de tarif et de provisionnement est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant la date de survenance, la fréquence et la gravité des événements assurés ainsi que la date de survenance et le montant des règlements de sinistres. La définition inclut aussi le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des dépenses encourues pour la gestion des contrats d'assurance ou de réassurance.

- Risque de cessation

Le risque de cessation est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant le niveau ou la volatilité des taux de réduction, d'échéance, de renouvellement et de rachat des polices.

- Risque de catastrophe

Le risque de catastrophe est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de l'incertitude importante, liée à l'accumulation inhabituelle de risques qui se produit dans ces circonstances extrêmes, qui pèse sur les hypothèses retenues en matière de prix.

9.6.1.2 Analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous montre l'incidence brute, hors réassurance, des analyses de sensibilité sur le compte de résultats. Ces estimations représentent l'effet induit par une augmentation des frais de gestion ou de la sinistralité sur l'évaluation des contrats d'assurance non-vie dans le cadre de la norme IFRS 4 (phase 1).

En milliers d'euros, <i>uniquement Ethias SA</i>	2014	2013
Risque de réserve		
Augmentation des frais généraux de 10%	(12.061)	(12.274)
Augmentation des sinistres de 5%	(46.986)	(45.011)

9.6.2 Vie

9.6.2.1 Nature et ampleur des risques

Risque de souscription Vie

Le risque de souscription en Vie reflète le risque découlant des engagements d'assurance Vie, compte tenu des périls couverts et des procédés appliqués dans l'exercice de cette activité.

- Risque de mortalité

Le risque de mortalité est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de mortalité, lorsqu'une augmentation de ces taux entraîne une augmentation de la valeur des engagements d'assurance.

- Risque de longévité

Le risque de longévité est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de mortalité, lorsqu'une baisse de ces taux entraîne une augmentation de la valeur des engagements d'assurance.

- Risque d'invalidité-incapacité

Le risque d'invalidité-incapacité est le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux d'invalidité, de maladie et de morbidité.

- Risque de dépenses

Le risque de dépenses est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des dépenses encourues pour la gestion des contrats d'assurance (ou de réassurance) vie. Le risque de dépenses inclut l'inflation.

- Risque de révision

Le risque de révision est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de révision applicables aux rentes, sous l'effet d'un changement de l'environnement juridique ou de l'état de santé de la personne.

- Risque de cessation

Le risque de cessation est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de fluctuations affectant le niveau ou la volatilité des taux de réduction, d'échéance, de renouvellement et de rachat des polices.

- Risque de catastrophe

Le risque de catastrophe en vie est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de l'incertitude importante, liée aux événements extrêmes ou irréguliers, qui pèse sur les hypothèses retenues en matière de prix et de provisionnement.

9.6.2.2 Analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous montre l'incidence brute des analyses de sensibilité sur le compte de résultats. Ces estimations représentent l'effet induit par la modification de différentes hypothèses de valorisation des best estimates sur l'évaluation des contrats d'assurance et d'investissement en vie dans le cadre de la norme IFRS 4 (phase 1). Les chocs pris en compte sont ceux utilisés par la direction de l'entreprise dans le cadre d'évaluation des risques d'assurance en vie. Les ordres de grandeur utilisés se rapprochent de ceux définis par la norme Solvency II.

En milliers d'euros, <i>uniquement Ethias SA</i>	2014	2013
Risque de mortalité		
Augmentation de la mortalité de 15%	44.221	28.492
Risque de longévité		
Augmentation de l'espérance de vie de 20%	(63.418)	(46.727)
Risque de dépenses		
Augmentation des frais généraux de 10%	(12.499)	(12.300)
Augmentation du taux d'inflation de 2 à 4%	(35.475)	(28.881)

9.6.3 Risque de concentration

Le management analyse les activités d'assurance du Groupe en distinguant deux segments principaux d'assurés : d'une part, les Collectivités et Entreprises et, d'autre part, les Particuliers.

- Collectivités et Entreprises

Ethias est l'assureur naturel des pouvoirs publics et ce, en raison d'un savoir-faire incomparable, riche de plus de 90 ans d'histoire. Elle compte parmi ceux-ci : l'État fédéral, les Régions et les Communautés, les corps constitués (Chambre, Sénat, assemblées régionales et communautaires), les 10 Provinces, plus de 580 villes et communes, des centaines de centres publics d'action sociale et de sociétés de logements sociaux, des zones de police, des milliers de sociétés intercommunales, parastataux, établissements d'intérêt public et associations diverses.

Depuis plusieurs années, Ethias met aussi ses compétences et son expertise au service des entreprises.

Le positionnement d'Ethias envers cette catégorie d'assurés explique la forte concentration de l'encaissement relatif aux Collectivités et Entreprises.

- Particuliers

Ethias, assureur direct, offre également une gamme complète de produits via un large éventail de canaux de distribution aux Particuliers.

En milliers d'euros	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Encaissement	Part de l'encaissement	Encaissement	Part de l'encaissement
Assurance non-vie				
Collectivités et Entreprises	738.068	32%	722.924	28%
Particuliers	553.522	24%	543.085	20%
Primes brutes	1.291.590	56%	1.266.008	48%
Collectivités et Entreprises	(29.996)	-2%	(37.707)	-1%
Particuliers	(7.535)	0%	(7.966)	0%
Primes cédées aux réassureurs	(37.531)	-2%	(45.673)	-1%
Collectivités et Entreprises	708.072	30%	685.217	27%
Particuliers	545.987	24%	535.119	20%
Primes nettes	1.254.059	54%	1.220.336	47%
Assurance vie				
Collectivités et Entreprises	1.026.229	44%	1.357.889	51%
Particuliers	57.820	2%	67.862	3%
Primes brutes	1.084.049	46%	1.425.751	54%
Collectivités et Entreprises	(3.039)	0%	(26.208)	-1%
Particuliers	-	0%	-	0%
Primes cédées aux réassureurs	(3.039)	0%	(26.208)	-1%
Collectivités et Entreprises	1.023.190	44%	1.331.681	50%
Particuliers	57.820	2%	67.862	3%
Primes nettes	1.081.010	46%	1.399.543	53%
Total assurance non-vie et vie	2.335.069	100%	2.619.879	100%

9.6.4 Réassurance

La réassurance s'inscrit dans le processus de maîtrise des risques d'assurance. L'appétit aux risques en général se décline selon quatre axes : la solvabilité, la rentabilité, la liquidité et la sécurité. La réassurance intervient sur ces 4 axes.

Quand cela s'avère nécessaire ou utile, Ethias SA se réassure afin de réduire le risque d'assurance et/ou d'améliorer son ratio de solvabilité. La réassurance est conclue sur base de traités qui concernent un portefeuille dans sa globalité ou sur base de conventions facultatives relatives à des polices sortant des conditions des traités. Les traités sont réassurés auprès d'un panel de réassureurs notés au moins A (sauf exception), lesquels prennent une participation limitée généralement à 20 %.

Les primes cédées aux réassureurs sont présentées au sein de la section précédente.

Gestion non-vie

La réassurance d'Ethias SA concerne non seulement les affaires directes mais également la réassurance acceptée en quote-part du portefeuille Accidents du travail Loi 67 d'Ethias Droit commun AAM. Les différents portefeuilles (autos, accidents du travail, accidents droit commun, responsabilité civile, incendie, tous risques, tous risques chantiers et décennales) sont réassurés par des traités en excédent de sinistre. La réassurance intervient lorsqu'un sinistre ou un événement dépasse un montant déterminé en fonction de l'aversion au risque.

Les capacités achetées sont fonction des limites de souscription et/ou des SMP (Sinistre Maximum Possible) dans les traités en excédent de sinistre par risque. Elles sont fonction de scénarii catastrophe très prudents pour les traités en excédent de sinistre par événement. Les maladies professionnelles sont réassurées sur base d'un traité en quote-part.

Gestion vie

Les risques décès et invalidité sont réassurés sur base d'un traité en excédent de sinistre.

Gestion non-vie et vie

En cas d'accident touchant au moins deux personnes assurées en accidents du travail, en accidents droit commun, en décès ou en invalidité, un traité en excédent de sinistre par événement intervient globalement au-dessus des traités présentés ci-dessus.

Le terrorisme est réassuré au travers du pool national TRIP. Notre rétention après intervention de TRIP est également réassurée.

9.7 Risques financiers

Le risque financier recouvre l'ensemble des risques relatifs à la performance et à la valeur des actifs financiers. Il contient :

- le risque de contrepartie, qui se matérialise lors du défaut d'une contrepartie de la compagnie ;
- le risque de marché qui reflète l'impact des fluctuations et du niveau de volatilité des prix de marché des actifs et passifs de l'entreprise ;
- le risque de liquidité, qui mesure la capacité de la compagnie à satisfaire ses besoins en flux de trésorerie sans nuire à ses activités quotidiennes.

9.7.1 Risque de crédit

9.7.1.1 Nature et ampleur des risques

Le risque de contrepartie reflète les pertes possibles que pourrait entraîner le défaut inattendu, ou la détérioration de la qualité de crédit, des contreparties et débiteurs de l'entreprise d'assurances. La définition couvre les contrats d'atténuation des risques, tels que les accords de réassurance, les titrisations et les instruments dérivés, et les paiements à recevoir des intermédiaires ainsi que tout autre risque de crédit ne relevant pas du sous-module "risque de spread".

Ce risque peut être subdivisé en :

- Risque de downgrade : le risque de downgrade est le risque d'exposition à des pertes financières liées au downgrade d'un pays ou d'une société dans lequel (laquelle) l'entreprise a investi (directement ou via un titre de dette), d'une contrepartie d'une transaction financière (par ex. contrat OTC) ou d'un réassureur.
- Risque de défaut : le risque de défaut est le risque d'exposition à des pertes financières liées au défaut d'un pays ou d'une société dans lequel (laquelle) l'entreprise a investi (directement ou via un titre de dette), au défaut d'une contrepartie d'une transaction financière (par ex. prêt ou contrat OTC) ou au défaut d'un réassureur.

9.7.1.2 Exposition maximum et atténuation du risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente le risque de crédit auquel le Groupe est exposé. Il reprend la valeur de marché des principales catégories d'actifs financiers.

Outre la diversification et les mesures d'évitement des concentrations, le risque de crédit peut être réduit par des couvertures ou par l'obtention de sûretés ou de garanties. La valeur d'une sûreté est déterminée par une approche prudente, fondée sur plusieurs critères au nombre desquels figurent la nature et le type spécifique de la sûreté, sa liquidité et la volatilité de sa valeur. Le détail de ces sûretés et garanties reçues pour couvrir les actifs financiers du Groupe est également repris ci-dessous.

En milliers d'euros, en valeur de marché au niveau du Groupe	2014					
	Exposition maximum au risque de crédit	Trésorerie	Valeurs mobilières	Valeurs immobilières	Total des garanties reçues	Exposition non garantie
Disponibles à la vente	697.054	-	-	-	-	697.054
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	241.040	-	-	-	-	241.040
Détenus à des fins de transaction	13.494	-	-	-	-	13.494
Participations, actions et fonds d'investissement	951.588	-	-	-	-	951.588
Disponibles à la vente	13.813.223	-	1.531.722	-	1.531.722	12.281.501
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	1.168.222	-	194.487	-	194.487	973.735
Non cotés sur un marché actif	7.352	-	-	-	-	7.352
Obligations	14.988.796	-	1.726.209	-	1.726.209	13.262.587
Prêts et dépôts comptabilisés au coût amorti	1.012.120	-	-	634.041	634.041	378.080
Autres placements	1.012.120	-	-	634.041	634.041	378.080
Détenus à des fins de transaction	1.427	-	-	-	-	1.427
Détenus à des fins de couverture de flux de trésorerie	13.667	13.400	-	-	13.400	267
Actifs financiers dérivés	15.094	13.400	-	-	13.400	1.694
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	1.269.015	-	-	-	-	1.269.015
Créances nées des opérations de réassurance cédée	61.703	-	51.146	-	51.146	10.557
Autres créances	210.148	-	4.311	-	4.311	205.838
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.893.014	-	-	-	-	1.893.014
Total de l'exposition au risque de crédit	20.401.478	13.400	1.781.666	634.041	2.429.107	17.972.371

En milliers d'euros, en valeur de marché au niveau du Groupe	2013					
	Exposition maximum au risque de crédit	Trésorerie	Valeurs mobilières	Valeurs immobilières	Total des garanties reçues	Exposition non garantie
Disponibles à la vente	769.232	-	-	-	-	769.232
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	284.840	-	-	-	-	284.840
Détenus à des fins de transaction	6.929	-	-	-	-	6.929
Participations, actions et fonds d'investissement	1.061.001	-	-	-	-	1.061.001
Disponibles à la vente	12.720.554	-	1.851.517	-	1.851.517	10.869.037
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	1.406.564	-	-	-	-	1.406.564
Non cotés sur un marché actif	7.000	-	-	-	-	7.000
Obligations	14.134.117	-	1.851.517	-	1.851.517	12.282.601
Prêts et dépôts comptabilisés au coût amorti	1.150.491	-	-	722.368	722.368	428.122
Autres placements	1.150.491	-	-	722.368	722.368	428.122
Détenus à des fins de transaction	4.754	-	-	-	-	4.754
Détenus à des fins de couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers dérivés	4.754	-	-	-	-	4.754

Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	176.269	-	1.403	-	1.403	174.866
Créances nées des opérations de réassurance cédée	1.114.453	-	45.476	-	45.476	1.068.977
Autres créances	634.357	-	4.608	-	4.608	629.749
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.567.064	-	-	-	-	1.567.064
Total de l'exposition au risque de crédit	19.842.505	-	1.903.003	722.368	2.625.371	17.217.134

Participations, actions et fonds

Le détail de l'exposition du Groupe par rapport au risque de prix sur actions est repris au niveau de l'annexe 9.7.4.3.

Obligations

Le portefeuille obligataire du Groupe comprend un certain nombre de titres adossés à différents types d'actifs. Il se compose entre autres de covered bonds (environ 12% du portefeuille obligataire).

Les covered bonds sont des titres de créance émis par un établissement de crédit dont le paiement est garanti par un patrimoine spécial d'actifs dédiés (ou "*actifs de couverture*"). Les détenteurs de covered bonds disposent, en cas d'insolvabilité de l'émetteur, d'un double recours ("*dual recourse*"), d'une part sur le patrimoine général de l'émetteur et d'autre part sur le patrimoine spécial qui leur est dédié. Ils représentent 1.851.517 milliers d'euros au 31/12/2013 et 1.726.209 milliers d'euros au 31/12/2014.

Prêts et dépôts

Les garanties reçues liées aux prêts hypothécaires sont limitées au solde restant dû afin de tenir compte du risque réel de crédit.

Concernant les prêts et dépôts, il n'y a à ce jour pas de revalorisation de la garantie.

Les prêts sont octroyés selon une politique d'investissement crédits bien définie.

Actifs financiers dérivés

Un montant de 13.400 milliers d'euros a été enregistré pour le collatéral concernant les opérations de couverture liées aux dérivés en 2014.

Créances

Le détail des garanties relatives aux créances est explicité dans l'annexe 13.5.1. Engagements reçus.

La qualité de crédit des créances est exposée au niveau de l'annexe 11.7.3. Créances en souffrance.

9.7.2 Risque de concentration

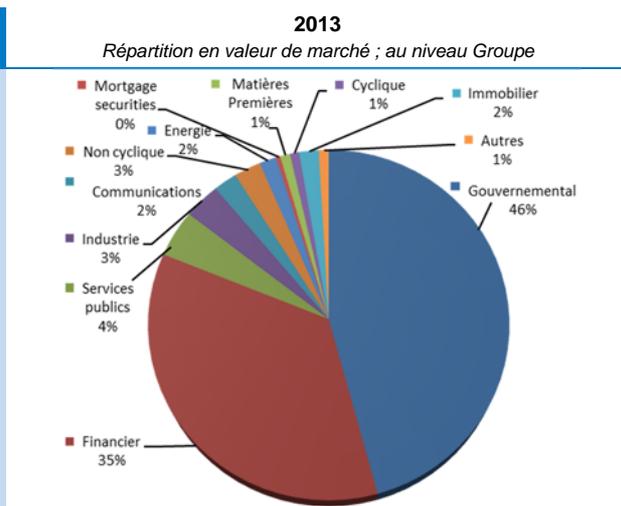
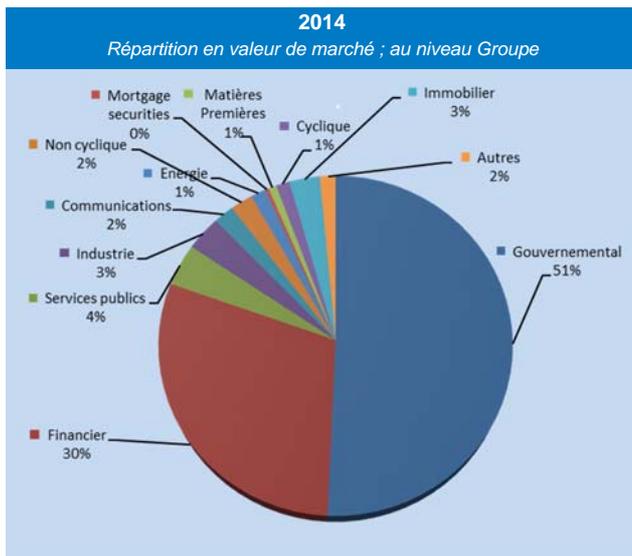
Le risque de concentration sur les risques de marché comprend les risques de pertes supplémentaires supportés par l'entreprise du fait soit d'un manque de diversification de son portefeuille d'actifs (pertes accrues par la concentration d'investissements dans une zone géographique ou un secteur d'activité), soit d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul et unique émetteur de valeurs mobilières ou d'un groupe d'émetteurs liés.

Répartition sectorielle

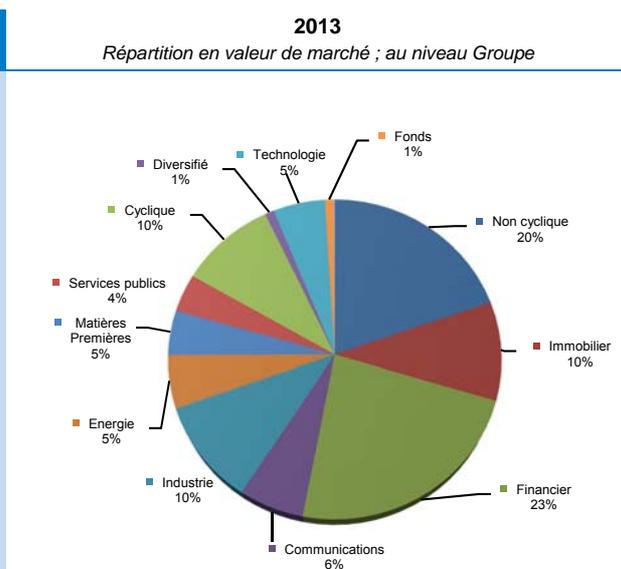
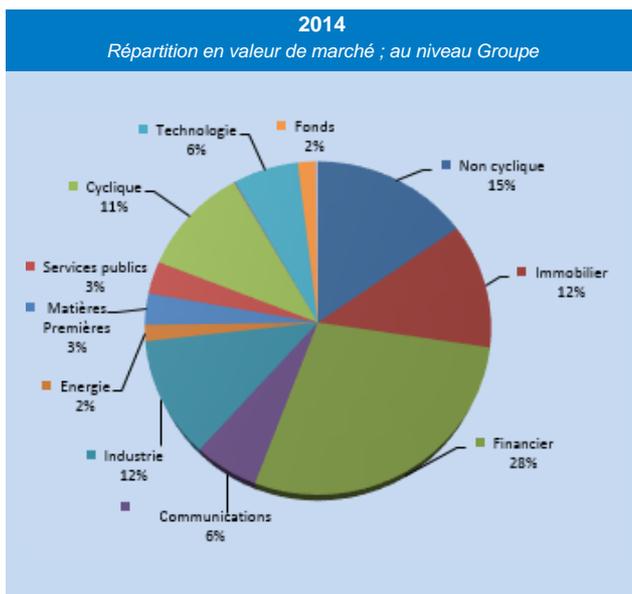
Afin de gérer la concentration au niveau sectoriel des actifs financiers, le système de limites financières regroupe les actifs par classes d'actifs distincts, et définit une stratégie d'allocation d'actifs permettant une saine diversification.

En 2014, la distribution sectorielle des actions et fonds d'investissement ainsi que des obligations et titres similaires investis par Ethias SA se présente de la manière suivante :

Obligations et titres similaires :



Actions, participations et fonds d'investissement :



Exposition au risque souverain

En 2014, la part investie par Ethias SA en dette souveraine ou supranationale s'élève à 55% du total de la juste valeur de l'ensemble des titres obligataires (soit 8.218.510 milliers d'euros sur un total de 14.988.796 milliers d'euros). En 2013, cette proportion était de 51%.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition d'Ethias SA relative aux dettes émises, garanties ou assimilées à des gouvernements, en juste valeur, par zone géographique.

En milliers d'euros ; en valeur de marché ; au niveau Groupe	2014	2013
Allemagne	271.286	347.955
Autriche	226.896	230.157
Belgique	4.764.794	4.132.240
Espagne	566.442	246.883
Europe centrale et de l'Est	446.730	426.288
France	791.446	617.243
Irlande	205.203	158.099
Italie	573.959	564.562
Pays-Bas	122.692	148.341
Pays scandinaves	6.518	16.808
Portugal	141.531	161.902
Titres supranationaux	92.427	90.851
Autres	8.587	11.973
Total	8.218.510	7.153.302

Dans le cadre de sa gestion du risque crédit, le Groupe analyse le détail de l'exposition au risque souverain repris ci-dessus en y incluant toutes les dettes émises, garanties ou assimilées à des gouvernements sans limitation à leur secteur d'activité. A titre d'exemple, le Groupe considère les titres de sociétés actives dans les services publics mais garanties par l'Etat belge comme des dettes gouvernementales et assimilées. Ceci explique que le montant total de l'exposition au risque souverain, soit 8.218.510 milliers d'euros au 31 décembre 2014, est plus élevé que le montant repris sous le secteur « gouvernemental », soit 7.599.322 milliers d'euros. Même remarque pour l'année 2013.

9.7.3 Risque de liquidité

9.7.3.1 Nature et ampleur des risques

Nous considérons que le risque de liquidité auquel la compagnie est soumise peut s'analyser selon deux angles distincts :

- Risque de (il)liquidité de marché : le risque de perte résultant du fait que l'entreprise ne puisse pas facilement compenser ou éliminer une position au prix du marché en raison de la profondeur insuffisante du marché ou de perturbations sur les marchés.
- Risque de (il)liquidité de financement : le risque de perte résultant du fait que l'entreprise ne soit pas en mesure de satisfaire ses besoins en flux de trésorerie et en sûretés, présents et futurs, attendus et inattendus, sans nuire à ses opérations journalières ou à sa situation financière.

Globalement, le risque de liquidité est donc le risque de ne pouvoir faire face aux demandes, attendues ou non, émises par des assurés ou par d'autres contreparties, sans grever de manière significative la rentabilité de la société.

Ce risque est analysé et suivi sur base mensuelle, via des comparaisons entre les échéances contractuelles de l'actif et du passif ainsi que la réalisation de stress tests permettant de mesurer l'impact d'une modification des profils de remboursement des passifs principalement.

9.7.3.2 Analyse des échéances contractuelles

Le risque de liquidité est analysé au sein de chaque filiale du Groupe Ethias. Toutefois, la société Ethias SA concentre la majorité des flux de trésorerie sur base desquels le risque de liquidité est analysé et suivi par le management. Le tableau ci-dessous détaille les flux de trésorerie contractuels attendus par Ethias SA par catégories d'actifs financiers et de passifs d'assurance, et regroupés par classe d'échéance pertinente.

		2014							
		Flux de trésorerie espérés (non actualisés)							
En milliers d'euros <i>Uniquement Ethias SA</i>	Valeur comptable	Total des flux non actualisés	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans inclus	De 6 à 10 ans inclus	De 11 à 20 ans inclus	Plus de 20 ans	Echéance indéter- minée	
Actifs									
Immobilier de placement	186.946	720.761	12.519	51.017	66.668	143.712	446.844		
Participations, actions et fonds d'investissement	1.115.591	1.566.400	127.647	194.300	210.378	436.305	597.770		
Obligations et titres similaires	14.963.621	20.219.612	1.363.517	4.763.925	4.251.636	4.226.181	5.614.353		
Prêts et dépôts	1.079.667	1.297.135	124.745	454.586	270.604	407.475	39.726		
Instruments dérivés	15.094	15.094	15.094	-	-	-	-		
Placements afférents aux contrats en unités de compte	416.352	588.711	114.780	158.101	70.989	45.755	199.086		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.843.791	2.526.525	1.929.079	15.471	61.219	210.868	309.888		
Total des actifs	19.621.061	26.934.239	3.687.382	5.637.400	4.931.494	5.470.297	7.207.666		
Passifs									
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	18.917.649	21.423.427	2.764.085	4.385.366	3.364.425	4.796.647	6.052.240	60.663	
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte	416.353	435.437	132.369	183.331	40.330	43.495	23.338	12.574	
Dettes subordonnées	325.000	626.524	17.475	46.579	124.182	87.529	100.759	250.000	
Autres dettes de financement	24.675	11.528	-	158	11.370	-	-	-	
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total des passifs	19.683.676	22.496.916	2.913.929	4.615.433	3.540.308	4.927.672	6.176.338	323.237	
		2013							
		Flux de trésorerie espérés (non actualisés)							
En milliers d'euros <i>Uniquement Ethias SA</i>	Valeur comptable	Total des flux non actualisés	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans inclus	De 6 à 10 ans inclus	De 11 à 20 ans inclus	Plus de 20 ans	Echéance indéter- minée	
Actifs									
Immobilier de placement	179.559	792.754	19.196	125.916	142.962	278.065	226.616		
Participations, actions et fonds d'investissement	1.226.814	2.742.148	77.384	421.107	437.550	770.073	1.036.034		
Obligations et titres similaires	14.110.610	18.431.345	1.879.501	4.848.837	5.755.670	4.079.758	1.867.579		
Prêts et dépôts	1.217.756	2.031.989	117.872	555.803	394.681	421.359	542.274		
Instruments dérivés	4.754	4.783	4.783	-	-	-	-		
Placements afférents aux contrats en unités de compte	476.546	675.600	99.856	269.509	72.099	46.338	187.798		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.539.642	1.677.772	1.234.261	36.375	64.073	160.798	182.266		
Total des actifs	18.755.682	26.356.391	3.432.851	6.257.547	6.867.035	5.756.391	4.042.567		
Passifs									
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	17.697.812	23.282.597	1.861.512	6.149.759	4.842.426	5.328.944	5.099.956		
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte	476.547	514.693	108.080	236.556	63.801	63.781	42.476		
Dettes subordonnées	325.000	627.419	5.625	69.640	133.736	84.209	84.209	250.000	
Autres dettes de financement	19.392	20.449	31	4.319	16.099	-	-		
Instruments dérivés	-	0	-	-	-	-	-		
Total des passifs	18.518.751	24.445.159	1.975.248	6.460.274	5.056.062	5.476.934	5.226.642	250.000	

Les maturités effectives peuvent différer des maturités contractuelles, car certains actifs sont assortis de clauses de remboursement anticipé, avec ou sans pénalités, ou de clauses d'extension de maturité. Les flux de trésorerie attendus sur les passifs relatifs aux contrats d'investissement sont répartis par échéance en fonction des hypothèses de rachat utilisées en interne pour la gestion du risque de liquidité. Enfin, les primes futures non contractuelles attendues sur les passifs ne sont pas prises en compte.

Les cash flows liés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie ont été considérés dans l'intervalle « jusqu'à un an » comme ils sont immédiatement disponibles ou facilement convertibles pour l'entreprise.

L'analyse de liquidité montre, à chaque intervalle de temps, un excédent cumulé de cash flows d'actifs par rapport aux flux de sortie nets attendus sur les passifs. La méthodologie de projection des passifs est une approche en run off, où seules les primes futures contractuelles sont prises en compte. De manière analogue, les portefeuilles d'actifs sont projetés en run off, excepté pour les produits de passif très longs où les cash flows des actifs s'accumuleraient dans le cash ; cette vision n'étant pas réaliste, nous choisissons de refléter les décisions de gestion et de réinvestir selon l'allocation d'actifs définie pour ces produits. Les activités ayant un profil décroissant sont elles adossées à un portefeuille d'actifs plus court afin d'assurer les prestations prévues. La liquidité est donc gérée selon le profil d'évolution attendu de chaque produit d'assurance.

9.7.4 Risque de marché

Le risque de marché reflète le risque lié au niveau ou à la volatilité de la valeur de marché des instruments financiers ayant un impact sur la valeur des actifs et des passifs de l'entreprise concernée.

Par ailleurs, le risque de marché reflète en principe toute inadéquation structurelle entre les actifs et les passifs, en particulier au regard de leur durée.

Le risque de marché sur les placements financiers afférents aux contrats en unités de compte est supporté par l'assuré. En fonction, les placements financiers ne sont pas pris en compte au sein des différentes analyses ci-dessous.

9.7.4.1 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux est le risque associé à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt (en ce compris la pente) ou la volatilité des taux d'intérêt.

Des fluctuations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur les produits commercialisés par la compagnie, par exemple sur les garanties et les participations bénéficiaires, ainsi que sur la valeur des placements de la compagnie. Ce risque découle de la différence de sensibilité des actifs et des passifs aux variations des taux d'intérêt.

Le suivi de ce risque de marché se réalise selon deux axes :

- Au niveau des actifs, suivi mensuel de la sensibilité du portefeuille à des chocs de taux standards ;
- Au niveau de la gestion actifs-passifs : analyse systématique des écarts de durée entre les actifs et les passifs afin de la réduire autant que faire se peut ou, le cas échéant, de couvrir une partie de ce risque.

9.7.4.2 Risque de spread de crédit

Le risque de spread est le risque associé à la sensibilité de la valeur des actifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des spreads de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque.

Le risque de spread se gère à l'aide de limites qui tiennent compte du type d'exposition au risque de crédit, de la qualité du crédit ainsi que par une supervision régulière de l'ensemble des portefeuilles. La gestion du risque de concentration permet également de mitiger ce risque de spread.

Les actifs financiers sur lesquels porte le risque de spread sont ventilés par notation financière ci-dessous. Les montants présentés sont corrigés du montant des transactions entre sociétés du Groupe.

Nous considérons comme rating de référence la deuxième meilleure notation disponible de Moody's, Fitch et Standard & Poor's à la date de clôture.

En milliers d'euros En valeur de marché, Niveau Groupe	2014						
	AAA	AA	A	BBB	BB et en dessous	Non noté	Total
Obligations et titres similaires	1.377.931	5.811.282	3.148.878	3.880.604	610.496	159.605	14.988.796
Prêts et dépôts	-	-	4.832	-	-	1.007.288	1.012.120
Créances	-	-	202	-	-	1.540.664	1.540.866
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.998	67.937	1.404.745	373.831	24.942	17.561	1.893.014
Total	1.381.929	5.879.219	4.558.656	4.254.435	635.438	2.725.119	19.434.796

En milliers d'euros En valeur de marché, Niveau Groupe	2013						
	AAA	AA	A	BBB	BB et en dessous	Non noté	Total
Obligations et titres similaires	1.389.706	5.385.269	2.782.378	3.751.112	668.797	156.856	14.134.117
Prêts et dépôts	-	-	5.825	-	-	1.144.666	1.150.491
Créances	-	-	-	-	-	1.925.079	1.925.079
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29.971	-	1.184.340	278.469	-	74.284	1.567.064
Total	1.419.677	5.385.269	3.972.543	4.029.581	668.797	3.300.885	18.776.752

9.7.4.3 Risque de prix sur actions

Le risque actions est le risque associé à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau, la volatilité, mais également les moments statistiques d'ordre plus élevés (skewness, kurtosis, etc.) de la valeur de marché des actions.

Le risque de prix porte sur la position globale en valeur de marché des parts en participations, actions et fonds. La position globale du Groupe Ethias est reprise dans le tableau ci-dessous.

En milliers d'euros En valeur de marché, au niveau Groupe	2014		2013	
	Juste valeur	% de la valeur au bilan	Juste valeur	% de la valeur au bilan
Participations	239.267	1,09%	215.699	1,01%
Actions	678.102	3,08%	822.639	3,85%
Fonds d'investissement	34.219	0,16%	22.663	0,11%
Total	951.588	4,32%	1.061.001	4,96%

9.7.4.4 Risque de prix sur immeubles de placement

Le risque sur immobilier est le risque associé à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actifs immobiliers.

En 2014, la valeur de marché des immeubles de placement du Groupe s'élève à 417.027 milliers d'euros (soit 1,90% du total de l'actif) contre 371.850 milliers d'euros (soit 1,74% du total de l'actif) en 2013.

9.7.4.5 Risque de change sur les monnaies étrangères

Le risque de change (ou risque monétaire) est le risque associé à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers libellés en devises étrangères aux changements affectant le niveau ou la volatilité des taux de change. Le risque de change est limité pour le Groupe.

9.7.5 Analyse de sensibilité aux risques financiers

La mesure et le suivi de chacun de ces risques donne lieu à des analyses de sensibilité permettant d'estimer l'incidence brute sur le résultat global ainsi que sur la solvabilité de la compagnie de résultats des simulations de crise.

Le tableau suivant reprend les chocs pris en compte pour l'appréciation des différents types de risque ainsi que leurs impacts sur le compte de résultats et sur les autres éléments du résultat global. Les chocs pris en compte sont ceux utilisés par la direction de l'entreprise dans le cadre d'évaluation des risques de marché. Les ordres de grandeur utilisés se rapprochent de ceux définis dans le cadre de la norme Solvency II. L'analyse de sensibilité présentée se base sur le portefeuille de placements financiers détenus par Ethias SA. Dans le cas des actions, l'impact sur la sicav RDT est également pris en compte. Les montants ne tiennent pas compte des effets de l'application de la comptabilité reflet.

En milliers d'euros, *uniquement Ethias SA (et Ethias RDT High Yield en plus dans le cas des actions)*

	2014	
	Impact estimé sur le compte de résultats	Impact estimé sur les autres éléments du résultat global
Risque de taux d'intérêt		
Augmentation de la courbe des taux de 100 points de base	(20.011)	(790.872)
Diminution de la courbe des taux de 100 points de base	17.232	792.432
Risque de spread de crédit		
Augmentation du spread de crédit de 100 points de base	(50.082)	(821.376)
Diminution du spread de crédit de 100 points de base	46.975	822.044
Risque de prix sur actions		
Diminution du prix des actions de 39%	(94.337)	(161.289)
Augmentation du prix des actions de 39%	88.356	167.275

En milliers d'euros, *uniquement Ethias SA (et Ethias RDT High Yield en plus dans le cas des actions)*

	2013	
	Impact estimé sur le compte de résultats	Impact estimé sur les autres éléments du résultat global
Risque de taux d'intérêt		
Augmentation de la courbe des taux de 100 points de base	(23.163)	(620.390)
Diminution de la courbe des taux de 100 points de base	21.500	620.923
Risque de spread de crédit		
Augmentation du spread de crédit de 100 points de base	(66.048)	(640.639)
Diminution du spread de crédit de 100 points de base	63.572	641.958
Risque de prix sur actions		
Diminution du prix des actions de 39%	(119.251)	(201.593)
Augmentation du prix des actions de 39%	105.065	215.887

La poche des actions a diminué, l'exposition en valeur de marché est donc moindre par rapport à l'an passé. La poche des obligations et titres similaires en AFS, quant à elle, a augmenté en valeur de marché, mais par contre la poche des obligations liées au PL a diminué, ce qui se reflète dans les tests effectués.

9.8 Risques non financiers

Le risque opérationnel se définit comme le risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, aux membres du personnel et systèmes internes ou à des événements extérieurs. La définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Les événements générateurs de pertes opérationnelles sont classés, selon la typologie proposée par 'The Operational Risk Insurance Consortium' et par le comité Bâle II.

- **Fraude interne**
Le risque de fraude interne est le risque de pertes dues à des actes visant à frauder, détourner des biens ou à contourner les règlements, la législation ou la politique de l'entreprise (à l'exception des atteintes à l'égalité et des actes de discrimination), impliquant au moins une partie interne à l'entreprise.
- **Fraude externe**
Le risque de fraude externe est le risque de pertes dues à des actes visant à frauder, détourner des biens ou contourner la législation, de la part d'un tiers.
- **Pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail**
Ce risque reprend les pertes résultant d'actes non conformes à la législation ou aux conventions relatives à l'emploi, la santé ou la sécurité, de demandes d'indemnisation au titre d'un dommage personnel ou d'atteintes à l'égalité/d'actes de discrimination. Ainsi que les pertes résultant d'un manquement, non intentionnel ou dû à la négligence, en matière d'emploi (engagement, formation).
- **Clients, produits et pratiques commerciales**
Il s'agit des pertes résultant d'un manquement, non intentionnel ou dû à la négligence, à une obligation professionnelle envers des clients spécifiques (y compris exigences en matière de confiance et de conformité) ou de la nature ou conception d'un produit.
- **Exécution, livraison et gestion des processus**
Il s'agit des pertes résultant d'un problème dans le traitement d'une transaction ou dans la gestion des processus ou subies dans le cadre des relations avec les contreparties commerciales et les fournisseurs.

- Dommage aux actifs corporels

Il s'agit de la destruction ou des dommages résultant d'une catastrophe naturelle ou d'autres sinistres.

- Interruptions d'activité et dysfonctionnements des systèmes

Il s'agit des pertes résultant d'interruptions de l'activité ou de dysfonctionnement des systèmes informatiques et de télécommunications.

En plus, dans un souci d'optimisation, la gestion des risques opérationnels intègre les activités suivantes :

- cartographie des risques opérationnels
- remontée des incidents opérationnels
- gestion des plaintes clients
- sécurité de l'information
- continuité des activités
- analyse des risques opérationnels sur projets (y inclus sécurité & continuité)
- privacy
- lutte contre la fraude externe (activités de seconde ligne de défense).

Le Chief Risk Officer a procédé à la réalisation d'une cartographie des risques liés aux processus métier. Ces risques ont été classés en termes de fréquence/impact et catégorisés via un processus d'auto-évaluation puis d'évaluation assistée. Une série d'actions à mettre en œuvre a été retenue et implémentée. Le processus de cartographie est récurrent. Le Chief Risk Officer a également mis en place :

- une procédure de remontée des incidents opérationnels de toute nature, ce qui devrait permettre à terme de repérer les incidents d'origine structurelle ;
- une procédure de gestion et de centralisation des plaintes clients ;
- une démarche d'analyse des risques opérationnels (y inclus sécurité et continuité) sur les projets et plus particulièrement sur les projets liés au plan stratégique d'Ethias ;
- une démarche structurée pour piloter la mise en œuvre du programme pluriannuel de sécurité et de continuité ;
- un processus de veille informationnelle permettant de monitorer les menaces auxquelles l'entreprise pourrait être confrontée ;
- un processus de calibration de la détection de la fraude externe.

10. Gestion du capital

10.1 Objectifs de gestion du capital

La gestion des fonds propres s'inscrit dans le cadre de la politique de gestion d'Ethias SA et intègre les exigences de marge de solvabilité requises par les dispositions législatives et réglementaires tant au niveau d'Ethias SA qu'au niveau consolidé. Par ailleurs, chacune des entités du Groupe a pour objectif de maintenir une base de fonds propres solide afin de soutenir ses activités opérationnelles (d'assurance pour Ethias SA) et d'assurer la pérennité du Groupe. La mise en œuvre des exigences de solvabilité II au niveau d'Ethias SA se traduira par une révision complète de cette gestion ; celle-ci devra contenir une vision prospective de l'évolution de ce capital.

Une distribution de dividendes au niveau de Vitrufin, société holding qui détient Ethias SA à 100%, ne peut se faire qu'après avoir réservé au niveau d'Ethias SA les montants nécessaires au respect des exigences en matière de couverture de 150% de la marge de solvabilité réglementaire.

Le détail de l'évolution des capitaux propres consolidés du Groupe est repris dans une annexe à l'état de la situation financière consolidé.

10.2 Coefficients réglementaires

Le Groupe est soumis au contrôle prudentiel prévu par les directives fixées par la Banque Nationale de Belgique (BNB) dans le cadre de Solvabilité I. La réglementation en matière de couverture de la marge de solvabilité s'applique tant au niveau social pour chacune des compagnies d'assurances qu'au niveau consolidé du Groupe. Ainsi, une marge de solvabilité réglementaire est établie au niveau de la société d'assurance Ethias SA tandis qu'une marge de solvabilité ajustée est calculée au niveau consolidé. Un rapport est fourni trimestriellement à la BNB sur le capital réglementaire disponible ainsi que son niveau requis de solvabilité.

Le ratio de solvabilité est le rapport entre la marge constituée et la marge à constituer et son minimum légal est fixé à 100%. La marge constituée représente le patrimoine de l'entreprise, libre de tout engagement prévisible. Elle est composée d'une liste d'éléments admissibles, déterminée par voie réglementaire. La marge à constituer est, quant à elle, évaluée sur base des montants dont doit disposer l'entreprise relativement à ses activités d'assurance. Le calcul de ces montants est basé notamment sur les primes et les sinistres en assurance non-vie, les primes, les sinistres et les provisions pour rentes définitives en accidents du travail ainsi que les provisions techniques et les capitaux sous risque en assurance vie.

Marge de solvabilité réglementaire d'Ethias SA

En milliers d'euros	2014	2013
Marge à constituer	798.244	815.286
Éléments constitutifs	1.429.722	1.551.187
Taux de couverture	179,11%	190,26%

Marge de solvabilité ajustée du Groupe

En milliers d'euros	2014	2013
Marge à constituer	798.244	815.286
Éléments constitutifs	1.164.531	1.508.231
Taux de couverture	145,89%	184,99%

10.3 Notation de solidité financière

L'agence de notation Fitch a revu le 30 juillet 2014 la note de solidité financière d'Ethias SA de BBB à BBB+ ainsi que la note de défaut de BBB- à BBB en tant qu'émetteur, dotant les deux notes d'une perspective stable. Fitch constate que le niveau de capitalisation est solide et que les « fondamentaux » financiers s'améliorent suite aux vigoureux efforts réalisés par Ethias depuis 2009. Sont notamment mis en avant l'amélioration significative de la rentabilité technique en non-vie et celle de la marge de solvabilité, résultat de l'implémentation des mesures du Plan Visa. Ces notations ont été confirmées le 17 décembre 2014 malgré l'arrêt défavorable, prononcé par la Cour d'appel le 28 novembre 2014, concernant le litige avec l'administration fiscale belge.

Fitch a par ailleurs upgradé la note de l'emprunt subordonné de BB à BB+, estimant que les perspectives de défaut de paiement des coupons sont réduites.

11. Annexes à l'état de la situation financière consolidé

11.1 Ecarts d'acquisition

11.1.1 Evolution des écarts d'acquisition

En milliers d'euros	2014	2013
Valeur brute au 1^{er} janvier	28.969	27.208
Pertes de valeur cumulées au 1 ^{er} janvier	-	-
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	28.969	27.208
Acquisitions	698	1.762
Autres variations	-	-
Valeur nette comptable au 31 décembre	29.667	28.969

Les écarts d'acquisition comptabilisés en 2014 ont pour origine l'acquisition récente de différentes filiales au sein du Groupe. Ils concernent l'extension des activités de la filiale NRB par le biais de l'acquisition de plusieurs filiales informatiques (Adinfo en 2010, en 2011 et 2012 Xtenso, Polymedis et Partézis qui ont fusionnés en 2013 pour donner Xperthis, Stesud en 2013 qui a été absorbé par Civadis en 2014 et Ciges en 2014).

11.1.2 Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont alloués au sein d'une unité génératrice de trésorerie unique correspondant aux activités autres que celles d'entreprises d'assurances. Cette unité renferme les activités de fourniture de services et de solutions informatiques du sous-groupe NRB.

Le Groupe a réalisé un test de perte de valeur sur les écarts d'acquisition et a conclu qu'aucune dépréciation ne devrait être reconnue en 2014. Cette conclusion s'appuie notamment sur le fait que les goodwill ont été constitués récemment (2010-2014). Les conditions d'évaluation des activités concernées n'ont pas évolué de manière significative entre la date d'acquisition des différentes filiales concernées et la date de clôture. Les perspectives de rentabilité future permettent de justifier la valeur comptable des écarts d'acquisition.

11.2 Autres immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	2014		
	Logiciels et développements informatiques	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier	40.964	12.198	53.162
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier	(29.548)	(2.985)	(32.533)
Pertes de valeur cumulées au 1 ^{er} janvier	-	(7.417)	(7.417)
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	11.416	1.796	13.212
Acquisitions	5.751	1.084	6.835
Cessions	(496)	-	(496)
Reclassements	295	(335)	(40)
Variation du périmètre de consolidation	112	5	118
Amortissements nets	(4.934)	(727)	(5.661)
Pertes de valeur	-	(40)	(40)
Autres variations	-	-	-
Valeur nette comptable au 31 décembre	12.144	1.783	13.927

En milliers d'euros	2013		Total
	Logiciels et développements informatiques	Autres immobilisations incorporelles	
Valeur brute au 1^{er} janvier	39.715	13.089	52.804
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier	(28.662)	(4.189)	(32.852)
Pertes de valeur cumulées au 1 ^{er} janvier	-	(7.120)	(7.120)
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	11.053	1.780	12.832
Acquisitions	3.035	556	3.591
Cessions	-	-	-
Reclassements	2.223	(307)	1.916
Variation du périmètre de consolidation	-	376	376
Amortissements nets	(4.808)	(399)	(5.207)
Pertes de valeur	-	(297)	(297)
Autres variations	(88)	88	-
Valeur nette comptable au 31 décembre	11.416	1.796	13.212

11.3 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises

11.3.1 Informations sur les entreprises associées et co-entreprises

Avant application de la consolidation par mise en équivalence, les co-entreprises présentent les chiffres suivants :

En milliers d'euros	Pourcentage de détention	Actifs	Passifs	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net
AME SA	50,00%	51.802	34.502	17.300	1.081	1.426
AME Conseils	50,00%	39	13	26	504	56
Total au 31 décembre 2014		51.841	34.515	17.326	1.585	1.481
AME SA	50,00%	49.620	29.497	20.123	528	480
AME Conseils	50,00%	61	91	(29)	224	(36)
Total au 31 décembre 2013		49.682	29.588	20.094	752	444

AME SA et sa filiale AME Conseils SARL sont contrôlées de manière conjointe par le Groupe Vitrufin et le Groupe français Covéa.

11.3.2 Evolution des participations dans des entreprises associées et co-entreprises

En milliers d'euros	2014	2013
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	24.794	24.716
Participations vendues durant l'exercice	(555)	-
Reclassements	-	-
Quote-part dans le résultat de l'exercice	741	222
Dividendes versés	-	(850)
Autres variations	(4.070)	705
Valeur nette comptable au 31 décembre	20.910	24.794

La différence entre les capitaux propres des co-entreprises et la quote-part des participations reprises ci-dessus correspond à la contribution de ces entreprises dans les fonds propres du Groupe.

11.4 Placements financiers

11.4.1 Détail des placements financiers par catégories

En milliers d'euros	31 décembre 2014					
	Coût	Dépréciations	Réévaluation par le biais des autres éléments du résultat	Réévaluation par le résultat	Valeur nette comptable	Juste valeur
Disponibles à la vente	190.818	(15.915)	64.364	-	239.267	239.267
Participations	190.818	(15.915)	64.364	-	239.267	239.267
Disponibles à la vente	342.256	(6.739)	89.144	-	424.661	424.661
Désignés à la juste valeur par le compte de résultats	236.892	-	-	3.055	239.947	239.947
Détenus à des fins de transaction	17.168	-	-	(3.674)	13.494	13.494
Actions	596.316	(6.739)	89.144	(619)	678.102	678.102
Disponibles à la vente	29.662	(1.216)	4.681	-	33.127	33.127
Désignés à la juste valeur par le compte de résultats	943	-	-	150	1.093	1.093
Fonds d'investissement	30.604	(1.216)	4.681	150	34.219	34.219
Disponibles à la vente	12.172.695	(6.701)	1.647.229	-	13.813.223	13.813.223
Désignés à la juste valeur par le compte de résultats	1.186.691	-	-	(18.469)	1.168.222	1.168.222
Non cotés sur un marché actif	16.500	(10.000)	-	-	6.500	7.352
Obligations	13.375.886	(16.701)	1.647.229	(18.469)	14.987.945	14.988.796
Prêts et dépôts	948.845	(10.002)	-	-	938.843	1.012.120
Autres placements	948.845	(10.002)	-	-	938.843	1.012.120
Détenus à des fins de transaction	9.345	-	-	(7.918)	1.427	1.427
Détenus à des fins de couverture de flux de trésorerie	-	-	13.667	-	13.667	13.667
Actifs financiers dérivés	9.345	-	13.667	(7.918)	15.094	15.094
Placements afférents aux contrats en unités de compte	378.817	-	-	37.535	416.352	416.352
Total	15.530.632	(50.574)	1.819.085	10.679	17.309.822	17.383.951

31 décembre 2013

En milliers d'euros	Coût	Dépréciations	Réévaluation par le biais des autres éléments du résultat	Réévaluation par le résultat	Valeur nette comptable	Juste valeur
Disponibles à la vente	159.227	(12.041)	68.514	-	215.699	215.699
Participations	159.227	(12.041)	68.514	-	215.699	215.699
Disponibles à la vente	442.944	(12.594)	101.463	-	531.813	531.813
Désignés à la juste valeur par le compte de résultats	260.162	-	-	23.735	283.897	283.897
Détenus à des fins de transaction	8.185	-	-	(1.256)	6.929	6.929
Actions	711.291	(12.594)	101.463	22.479	822.639	822.639
Disponibles à la vente	19.881	(1.572)	3.411	-	21.720	21.720
Détenus à des fins de transaction	943	-	-	-	943	943
Fonds d'investissement	20.824	(1.572)	3.411	-	22.663	22.663
Disponibles à la vente	11.916.010	(5.138)	809.682	-	12.720.554	12.720.554
Désignés à la juste valeur par le compte de résultats	1.466.309	-	-	(59.745)	1.406.564	1.406.564
Non cotés sur un marché actif	17.000	(10.000)	-	-	7.000	7.000
Obligations et titres similaires	13.399.319	(15.138)	809.682	(59.745)	14.134.117	14.134.117
Prêts et dépôts	1.121.284	(24.803)	-	-	1.096.481	1.150.491
Autres placements	1.121.284	(24.803)	-	-	1.096.481	1.150.491
Détenus à des fins de transaction	9.345	-	-	(4.591)	4.754	4.754
Détenus à des fins de couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers dérivés	9.345	-	-	(4.591)	4.754	4.754
Placements afférents aux contrats en unités de compte	476.546	-	-	-	476.546	476.546
Total	15.897.836	(66.148)	983.069	(41.858)	16.772.899	16.826.909

Le coût comprend la partie non amortie des ajustements actuariels pour les obligations.

La juste valeur des prêts est basée sur des techniques de valorisation qui comprennent des données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché (rachats, évolution de la valeur des garanties, coût de gestion). Leur juste valeur est basée sur l'utilisation d'un prix modèle obtenu par actualisation de cash flows projetés - en tenant compte d'une hypothèse de rachat historique - sur base de la courbe des taux forward. La courbe d'actualisation sans risque est ajustée pour tenir compte des risques crédit sur base d'une analyse du portefeuille et des garanties ainsi que des pratiques de marché.

11.4.2 Evolution des placements financiers

En milliers d'euros	2014						Total
	Placements disponibles à la vente	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Prêts, dépôts et autres placements financiers	Dérivés (actifs)	Placements afférents aux contrats en unités de compte	
Balance d'ouverture au 1^{er} janvier	13.489.786	1.691.404	6.929	1.103.481	4.754	476.546	16.772.899
Acquisitions	2.631.557	207.237	175.382	17.196	770	80.473	3.112.614
Transferts entre catégories	(34.869)	34.869	-	-	-	-	-
Ventes et remboursements	(2.418.355)	(544.207)	(164.507)	(161.992)	(1.195)	(175.142)	(3.465.399)
Ecart de conversion sur actifs monétaires	121	-	-	-	-	-	121
Ajustement à la juste valeur	864.259	13.824	(4.349)	-	10.765	31.341	915.840
Amortissements	(17.439)	6.135	-	-	-	3.134	(8.170)
Dépréciations	(4.782)	-	-	(13.342)	-	-	(18.124)
Variation du périmètre	-	-	40	-	-	-	40
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette comptable au 31 décembre	14.510.277	1.409.262	13.494	945.343	15.094	416.352	17.309.822

En milliers d'euros	2013						Total
	Placements disponibles à la vente	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Prêts, dépôts et autres placements financiers	Dérivés (actifs)	Placements afférents aux contrats en unités de compte	
Balance d'ouverture au 1^{er} janvier	13.882.092	1.506.933	7.777	1.165.672	3.787	515.004	17.081.264
Acquisitions	1.982.564	612.512	120.865	70.004	-	44.857	2.830.801
Transferts entre catégories	(49.464)	49.645	(182)	(369)	-	-	(369)
Ventes et remboursements	(2.259.332)	(562.570)	(120.800)	(124.747)	(18)	(103.063)	(3.170.530)
Ecart de conversion sur actifs monétaires	369	-	-	-	-	-	369
Ajustement à la juste valeur	(41.286)	81.391	(731)	-	985	17.927	58.286
Amortissements	(19.910)	3.492	-	-	-	1.821	(14.597)
Dépréciations	(5.246)	-	-	(7.087)	-	-	(12.333)
Variation du périmètre	-	-	-	8	-	-	8
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette comptable au 31 décembre	13.489.786	1.691.404	6.929	1.103.481	4.754	476.546	16.772.899

Les obligations non cotées sur un marché actif sont classées au sein des prêts, dépôts et autres placements financiers.

11.4.3 Evolution des dépréciations sur placements

11.4.3.1 Dépréciations des placements disponibles à la vente

En milliers d'euros	2014	2013
Solde au 1^{er} janvier	(31.345)	(37.251)
Dotation aux dépréciations	(6.951)	(6.902)
Reprises des dépréciations	2.169	1.656
Reprises lors de la vente	6.813	8.552
Variation du périmètre	-	-
Reclassements	(1.258)	2.600
Autres variations	-	-
Solde au 31 décembre	(30.572)	(31.345)

11.4.3.2 Dépréciations des prêts, dépôts et autres placements financiers

En milliers d'euros	2014	2013
Solde au 1^{er} janvier	(34.803)	(28.132)
Dotation aux dépréciations	(13.342)	(10.365)
Reprises des dépréciations	-	3.278
Reprises lors de la vente	33.616	292
Variation du périmètre	-	-
Reclassements	(5.473)	124
Autres variations	-	-
Solde au 31 décembre	(20.002)	(34.803)

11.4.3.3 Placements financiers en souffrance

Un actif financier est en souffrance lorsque la contrepartie n'honore pas un paiement à une date contractuellement due. Ainsi, par exemple, si une contrepartie est en défaut de paiement des intérêts contractuellement dus à une date prévue, la totalité du contrat est considérée comme étant en souffrance. Le tableau suivant fournit des informations sur la durée du dépassement d'échéance des actifs financiers en souffrance mais non encore dépréciés. L'analyse du risque de défaut sur le portefeuille de placement n'a pas mis en évidence un tel risque sur les placements considérés comme 'Pas en souffrance'.

En milliers d'euros	31 décembre 2014							
	Valeur comptable avant dépréciations	Dépréciations	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable des actifs dépréciés	Valeur nette comptable des actifs non dépréciés et âgés de la façon suivante :			
					Pas en souffrance	Jusqu'à 6 mois en souffrance	De 6 à 12 mois en souffrance	Au-delà de 12 mois en souffrance
Placements disponibles à la vente	13.819.924	(6.701)	13.813.223	85.950	13.727.273	-	-	-
Actifs financiers non cotés sur un marché actif	16.500	(10.000)	6.500	-	6.500	-	-	-
Prêts, dépôts et autres placements financiers	948.845	(10.002)	938.843	2.429	925.268	10.233	593	320
Total	14.785.269	(26.703)	14.758.566	88.378	14.659.041	10.233	593	320

En milliers d'euros	31 décembre 2013							
	Valeur comptable avant dépréciations	Dépréciations	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable des actifs dépréciés	Valeur nette comptable des actifs non dépréciés et âgés de la façon suivante :			
					Pas en souffrance	Jusqu'à 6 mois en souffrance	De 6 à 12 mois en souffrance	Au-delà de 12 mois en souffrance
Placements disponibles à la vente	12.725.692	(5.138)	12.720.554	43.758	12.676.796	-	-	-
Actifs financiers non cotés sur un marché actif	17.000	(10.000)	7.000	-	7.000	-	-	-
Prêts, dépôts et autres placements financiers	1.121.284	(24.803)	1.096.481	38.418	1.044.484	12.022	558	998
Total	13.863.976	(39.941)	13.824.034	82.176	13.728.280	12.022	558	998

11.4.4 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant fournit une analyse de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur. Il les répartit en trois niveaux, de 1 à 3, en fonction du degré d'observabilité de la juste valeur :

31 décembre 2014				
En milliers d'euros	Niveau 1 - Prix cotés sur un marché actif	Niveau 2 - Techniques de valorisation basées sur des données de marché observables	Niveau 3 - Techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables	Valeur nette comptable
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	-	100	239.167	239.267
Participations	-	100	239.167	239.267
Disponibles à la vente	424.240	-	421	424.661
Désignés à la juste valeur par le compte de résultats	231.641	-	8.306	239.947
Détenues à des fins de transaction	13.494	-	-	13.494
Actions	669.374	-	8.728	678.102
Disponibles à la vente	18.378	14.749	-	33.127
Désignés à la juste valeur par le compte de résultats	1.093	-	-	1.093
Détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Fonds d'investissement	19.471	14.749	-	34.219
Disponibles à la vente	12.405.475	1.407.748	-	13.813.223
Désignés à la juste valeur par le compte de résultats	24.324	819.931	323.966	1.168.222
Détenues à des fins de transaction	-	-	-	-
Obligations	12.429.799	2.227.679	323.966	14.981.445
Détenus à des fins de transaction	-	1.427	-	1.427
Détenus à des fins de couverture de flux de trésorerie	-	13.667	-	13.667
	-	15.094	-	15.094
Instruments financiers dérivés actifs				
Placements afférents aux contrats en unités de compte	176.554	239.798	-	416.352
Total des actifs financiers	13.295.198	2.497.420	571.861	16.364.479
Passifs financiers				
Contrats d'investissement couverts par des actifs à la juste valeur	183.352	237.037	-	420.388
Instruments financiers dérivés passifs	-	-	-	-
Total des passifs financiers	183.352	237.037	-	420.388

31 décembre 2013				
En milliers d'euros	Niveau 1 - Prix cotés sur un marché actif	Niveau 2 - Techniques de valorisation basées sur des données de marché observables	Niveau 3 - Techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables	Valeur nette comptable
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	-	421	215.278	215.699
Participations	-	421	215.278	215.699
Disponibles à la vente	530.968	-	845	531.813
Désignés à la juste valeur par le compte de résultats	275.197	-	8.699	283.897
Détenues à des fins de transaction	6.929	-	-	6.929
Actions	813.095	-	9.544	822.639
Disponibles à la vente	15.004	6.716	-	21.720
Désignés à la juste valeur par le compte de résultats	943	-	-	943
Détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Fonds d'investissement	15.947	6.716	-	22.663
Disponibles à la vente	11.464.594	1.255.960	-	12.720.554
Désignés à la juste valeur par le compte de résultats	23.507	996.314	386.743	1.406.564
Détenues à des fins de transaction	-	-	-	-
Obligations	11.488.101	2.252.273	386.743	14.127.117
Détenus à des fins de transaction	-	4.754	-	4.754
Détenus à des fins de couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés actifs	-	4.754	-	4.754
Placements afférents aux contrats en unités de compte	168.043	308.503	-	476.546
Total des actifs financiers	12.485.185	2.572.668	611.565	15.669.419
Passifs financiers				
Contrats d'investissement couverts par des actifs à la juste valeur	173.346	303.247	-	476.593
Instruments financiers dérivés passifs	-	-	-	-
Total des passifs financiers	173.346	303.247	-	476.593

La répartition de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats en unités de compte est présentée au niveau des contrats d'investissement couverts par des actifs à la juste valeur. Cette catégorie comprend également les passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire.

11.4.5 Répartition entre les différents niveaux hiérarchiques

La répartition entre les différents niveaux hiérarchiques se base sur les critères suivants :

Niveau 1 : Juste valeur mesurée par référence à un marché actif

Les évaluations à la juste valeur des actifs financiers classés à ce niveau sont déterminées en utilisant les prix de marché lorsque ceux-ci sont disponibles sur un marché actif. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si les cotations sont facilement et régulièrement disponibles via les bourses, les agents de changes, les courtiers, les services de fixation des prix ou les autorités réglementaires et si ces prix représentent des transactions de marché réelles et régulières se produisant selon des conditions normales de pleine concurrence.

Le Groupe classe à ce niveau les actifs valorisés sur base des prix fournis par des fournisseurs d'informations financières (ex. Bloomberg) à partir du moment où un certain nombre d'indicateurs, tels un nombre suffisant de contributeurs ou encore le fait que la différence entre le prix d'achat et le prix de revente du titre reste à un niveau acceptable, permettent de raisonnablement juger qu'un marché actif existe.

Cette catégorie comprend notamment tous les titres de dettes souveraines qui ont été évalués directement à partir des valeurs obtenues sur les marchés. Notons que, en application de la norme IFRS 13, la cotation « Bid » de Bloomberg est reprise.

Dès lors que la valorisation se base sur le prix « Bid » fourni par une seule contrepartie, le titre sera classé en niveau 2 ou 3. Il en est de même pour les obligations qui ne seraient pas cotées sur un marché et n'auraient pas de prix de contrepartie. Pour ces dernières, l'évaluation se base sur un prix théorique calculé en utilisant un spread et une courbe de taux d'intérêts. Ceci concerne au 31 décembre 2014 un portefeuille limité à deux émissions privées pour un total de 9.990 milliers d'euros.

La valeur « Close » fournie par Bloomberg sert à la valorisation des actions classées en niveau 1.

Ne sont pas classées en niveau 1 les actions dont la cotation n'est pas reprise sur Bloomberg et pour lesquelles une analyse interne est réalisée afin d'en déterminer la valeur.

Pour les fonds cotés sur les marchés financiers, la valeur « Close » fournie par Bloomberg sert à la valorisation des actions classées en niveau 1.

Ne sont pas classés au niveau 1 les fonds pour lesquels la valorisation a été réalisée sur base d'un unique contributeur ou n'est pas reprise sur Bloomberg.

Pour les fonds « private Equity », la juste valeur utilisée se base sur des rapports envoyés trimestriellement par les différents gestionnaires de ces fonds. Ceux-ci sont classés en niveau 2 dans la mesure où les éléments constitutifs des fonds sont en majoritairement des éléments valorisés sur des marchés actifs.

Au niveau de la branche 23, « contrat en unités de compte », les valeurs « Bid » et « Close » fournies par Bloomberg sont classées en niveau 1 de manière identique à ce qui est réalisé pour le reste du portefeuille. Sont classés en niveau 2 les fonds gérés par des mandataires externes dans la mesure où les actifs repris au sein de ces fonds sont majoritairement traités sur des marchés actifs.

Niveau 2 : Techniques de valorisation basées sur des données de marché observables

Au sein de ce niveau, les évaluations à la juste valeur sont basées sur des données autres que les prix cotés et sont observables soit directement ou indirectement, c'est-à-dire, notamment, dérivés des prix. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est généralement estimée en utilisant des services externes et indépendants de cotations. Sont notamment classés au sein de ce niveau, un certain nombre d'instruments financiers complexes (obligations désignées à la juste valeur par le compte de résultats ou instruments dérivés), pour lequel la valeur de marché est fournie exclusivement par une contrepartie externe.

Le Groupe considère que si le marché n'est pas à même de fournir un prix de marché de manière suffisamment régulière et sur base d'un nombre suffisant de contributeurs, la valeur ainsi obtenue doit être classée en niveau 2. C'est notamment le cas, lorsque le Groupe sélectionne un seul contributeur. Le Groupe considère l'absence de contributeurs en nombre suffisant comme un signe d'une inactivité sur le titre concerné.

Dans tous les cas, la juste valeur des différents instruments classés en niveau 2 n'est pas basée sur des estimations faites par le Groupe.

Niveau 3 : Techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables

A ce niveau, la juste valeur est estimée au moyen d'un modèle d'évaluation qui traduit la manière dont les intervenants du marché seraient raisonnablement susceptibles de fixer le prix de l'instrument si la transaction avait lieu. Cette valorisation est basée sur des techniques de valorisation qui comprennent des données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché.

Les obligations subordonnées perpétuelles sont notamment reprises au sein de cette catégorie. Leur juste valeur est basée sur l'utilisation d'un prix modèle obtenu par actualisation de cash flows projetés sur base de la courbe des taux forward. La courbe d'actualisation sans risque est ajustée pour tenir compte (i) des risques de crédit de chaque émission, (ii) de la subordination profonde, (iii) de la liquidité et (iv) de l'impact du non exercice du call. Deux paramètres non observables directement sur les marchés sont utilisés, une mesure de l'activité de marché et une estimation de la probabilité de call, ceux-ci sont estimés par avis d'expert. Les prix issus du modèle sont sensibles principalement au spread de crédit et à l'évolution de la notation (rating) des émissions concernées. L'approche quantitative utilisée pour ces instruments est compatible avec les recommandations de l'IASB

dans son rapport : « IASB Expert Advisory Panel – Measuring and disclosing the fair value of financial instruments in markets that are no longer active » et fait l'objet d'un rapport remis trimestriellement à la BNB.

L'utilisation des prix modèles implique que la juste valeur utilisée est supérieure aux prix observés sur le marché restreint des obligations subordonnées de 11.050 milliers d'euros au 31 décembre 2014 ainsi qu'au 31 décembre 2013.

Les participations sur lesquelles le Groupe ne possède pas un pouvoir de contrôle sont également incluses en niveau 3. En effet, la juste valeur de ces participations est principalement déterminée sur base d'une méthode de valorisation interne qui s'appuie :

- soit sur la valeur intrinsèque de la participation pour les sociétés d'assurances, c.à.d. l'Actif Net Réévalué ainsi que la valeur des portefeuilles existants (=embedded value),
- soit sur l'Actif Net de la participation pour les autres sociétés.

Du fait de leurs petites structures et leur immatérilité, nous ne disposons actuellement pas de projections futures sur les participations. Les valorisations sont basées sur les données publiées en l'année N-1, il n'y a donc pas de risques encourus.

11.4.6 Transferts significatifs entre placements évalués à la juste valeur de niveaux 1 et 2

En milliers d'euros	2014		2013	
	De niveau 1 à niveau 2	De niveau 2 à niveau 1	De niveau 1 à niveau 2	De niveau 2 à niveau 1
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	-	-	-	-
Participations	-	-	-	-
Disponibles à la vente	-	-	-	-
Désignés à la juste valeur par le compte de résultats	-	-	-	-
Détenues à des fins de transaction	-	-	-	-
Actions	-	-	-	-
Disponibles à la vente	-	-	-	-
Désignés à la juste valeur par le compte de résultats	-	-	-	-
Détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Fonds d'investissement	-	-	-	-
Disponibles à la vente	(114.260)	(39.661)	31.788	47.969
Désignés à la juste valeur par le compte de résultats	-	-	-	-
Détenues à des fins de transaction	-	-	-	-
Obligations	(114.260)	(39.661)	31.788	47.969
Détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Détenus à des fins de couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés actifs	-	-	-	-
Placements afférents aux contrats en unités de compte	-	(1.424)	-	-
Total des actifs financiers	(114.260)	(41.086)	31.788	47.969
Passifs financiers	-	-	-	-
Contrats d'investissement couverts par des actifs à la juste valeur	-	-	-	-
Détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Détenus à des fins de couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés passifs	-	-	-	-
Total des passifs financiers	-	-	-	-

Les transferts in et out des niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont présentés sur base de la valeur d'inventaire de fin d'année.

Les transferts entre placements du niveau 1 vers le niveau 2 (soit pour 114.260 milliers d'euros en 2014 contre 31.788 milliers d'euros en 2013) concernent les titres dont la source du prix de marché était BGN (Bloomberg générique) qui, à défaut de ce dernier, ont finalement été valorisés par le prix donné par une contrepartie. C'est l'inverse pour les transferts de niveau 2 vers le niveau 1. Pour ces derniers, ce sont donc les titres dont la source du prix de marché était celui d'une contrepartie qui ont finalement bénéficié du prix de marché BGN comme source de prix (soit pour 39.661 milliers d'euros en 2014 contre 47.969 milliers d'euros en 2013).

11.4.7 Evolution des placements évalués à la juste valeur de niveau 3

En milliers d'euros	2014		
	Placements disponibles à la vente	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat	Total
Balance d'ouverture au 1^{er} janvier	216.122	395.442	611.565
Acquisitions	67.573	20.000	87.573
Transfert entre catégories	(35.000)	35.000	-
Transfert en niveau 3	-	-	-
Sorties du niveau 3	-	-	-
Ventes et remboursements	3.986	(133.493)	(129.507)
Ajustement à la juste valeur par les fonds propres	(10.475)	-	(10.475)
Ajustement à la juste valeur par le résultat	-	15.323	15.323
Dépréciations par le compte de résultat	(2.619)	-	(2.619)
Autres variations	-	-	-
Balance de clôture au 31 décembre	239.588	332.273	571.861

En milliers d'euros	2013		
	Placements disponibles à la vente	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat	Total
Balance d'ouverture au 1^{er} janvier	209.225	357.221	566.446
Acquisitions	15.903	7.843	23.745
Transfert entre catégories	(5.170)	5.314	145
Transfert en niveau 3	-	-	-
Sorties du niveau 3	-	(5.496)	(5.496)
Ventes et remboursements	(33.092)	(14.757)	(47.848)
Ajustement à la juste valeur par les fonds propres	30.495	-	30.495
Ajustement à la juste valeur par le résultat	-	45.317	45.317
Dépréciations par le compte de résultat	(1.239)	-	(1.239)
Autres variations	-	-	-
Balance de clôture au 31 décembre	216.122	395.442	611.565

11.5 Instruments financiers dérivés

Le tableau suivant fournit un détail des instruments financiers dérivés actifs et passifs :

En milliers d'euros	31 décembre 2014					
	Echéancier des notionnels			Notionnel total	Juste valeur positive	Juste valeur négative
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans			
Swaps de taux d'intérêt	-	10.000	-	10.000	762	-
Options sur taux d'intérêt	10.500	142.000	108.750	261.250	665	-
Contrats à terme sur obligations	-	-	-	-	-	-
Options sur actions ou indices	-	-	-	-	-	-
Swaps de crédit	-	-	-	-	-	-
Sous-total détenus à des fins de transaction	10.500	152.000	108.750	271.250	1.427	-
Swaps de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Contrats à terme sur obligations(*)	-	72.123	-	72.123	13.667	-
Sous-total détenus à des fins de couverture	-	72.123	-	72.123	13.667	-
Total	10.500	224.123	108.750	343.373	15.094	-

Notez que le montant de 72.123 milliers d'euros correspond au notionnel multiplié par le prix d'exercice.

Il n'y a aucune inefficacité à enregistrer concernant la comptabilité de couverture.

En milliers d'euros	31 décembre 2013					
	Echéancier des notionnels			Notionnel total	Juste valeur positive	Juste valeur négative
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans			
Swaps de taux d'intérêt	-	-	20.000	20.000	1.190	-
Options sur taux d'intérêt	10.500	82.000	179.250	271.750	3.565	-
Contrats de change à terme	-	-	-	-	-	-
Swaps de crédit	-	-	-	-	-	-
Total (détenus à des fins de transaction)	10.500	82.000	199.250	291.750	4.754	-

L'utilisation d'instruments dérivés au sein du Groupe est très limitée. Par ailleurs, aucun des instruments financiers utilisés n'est soumis à une convention-cadre de compensation exécutoire ou à un accord similaire. Ainsi, les justes valeurs positives ou négatives présentées ci-dessus sont brutes et ne peuvent faire l'objet d'aucune compensation avec une contrepartie externe.

11.6 Immobilisations corporelles et immobilier de placement

En milliers d'euros	2014			
	Immeubles de placement	Immobilier d'exploitation	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute à amortir au 1^{er} janvier	395.413	202.189	119.060	716.662
Acquisitions	43.103	1.235	10.526	54.863
Cessions et retraits	(710)	(645)	(4.167)	(5.521)
Immeubles détenus en vue de la vente	-	-	-	-
Variation du périmètre de consolidation	5.449	590	582	6.621
Transferts d'un poste à un autre	(5.497)	(24.712)	30.233	25
Autres variations	-	-	-	-
Valeur brute au 31 décembre	437.758	178.657	156.235	772.650
Amortissements et dépréciations cumulés au 1^{er} janvier	(37.983)	(89.329)	(98.530)	(225.842)
Amortissements de l'exercice	(10.171)	(4.523)	(8.290)	(22.984)
Dépréciations de l'exercice	(1.260)	-	-	(1.260)
Reprises de l'exercice	7	-	-	7
Cessions et retraits	-	6	288	294
Reprises suite à cession	223	198	1.282	1.703

Dotation et reprise nets sur immeubles détenus en vue de la vente	-	-	-	-
Variation du périmètre de consolidation	(69)	(242)	(484)	(795)
Transferts d'un poste à un autre	2.841	18.948	(21.774)	15
Autres variations	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre	(46.413)	(74.942)	(127.506)	(248.862)
Valeur nette comptable au 31 décembre	391.346	103.714	28.728	523.788
Juste valeur au 31 décembre	417.027	121.370	28.728	567.125

En milliers d'euros	2013			Total
	Immobilier de placement	Immobilier d'exploitation	Autres immobilisations corporelles	
Valeur brute à amortir au 1^{er} janvier	328.560	187.675	114.605	630.840
Acquisitions	32.679	3.201	8.044	43.924
Cessions et retraits	(12.091)	(18.680)	(1.004)	(31.775)
Coûts d'emprunt incorporés	(21)	(1.556)	(746)	(2.323)
Variation du périmètre de consolidation	46.211	441	1.925	48.577
Transferts d'un poste à un autre	75	31.108	(3.641)	27.542
Autres variations	-	-	(123)	(123)
Valeur brute au 31 décembre	395.413	202.189	119.060	716.662
Amortissements et dépréciations cumulés au 1^{er} janvier	(32.644)	(67.237)	(93.658)	(193.539)
Amortissements de l'exercice	(9.529)	(6.123)	(7.311)	(22.963)
Dépréciations de l'exercice	(835)	-	-	(835)
Cessions et retraits	-	32	492	524
Reprises suite à cession	6.942	14.189	217	21.348
Dotation et reprise nets sur immeubles détenus en vue de la vente	-	956	746	1.702
Variation du périmètre de consolidation	(1.841)	(55)	(717)	(2.614)
Transferts d'un poste à un autre	(75)	(31.091)	1.708	(29.458)
Autres variations	-	-	(7)	(7)
Amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre	(37.982)	(89.329)	(98.530)	(225.841)
Valeur nette comptable au 31 décembre	357.431	112.860	20.530	490.821
Juste valeur au 31 décembre	371.850	122.256	20.565	514.671

Les amortissements liés aux immeubles de placement sont comptabilisés au sein de la *Variation des dépréciations et amortissements sur placements* tandis que les amortissements liés aux immeubles d'exploitation et aux autres immobilisations corporelles sont enregistrés dans les *Charges des autres activités* dans le compte de résultats.

Les immeubles de placement sont valorisés en moyenne tous les trois ans par des experts immobiliers qualifiés. La juste valeur des immeubles de placement est basée sur la valorisation par un expert indépendant ayant les qualifications professionnelles ainsi qu'une expérience appropriée. Elle représente le montant estimé à laquelle une propriété pourrait être échangée à la date de valorisation entre un acheteur consentant et un vendeur consentant sur base d'une transaction dans des conditions normales de marché (arm's length) après un marketing approprié.

Les méthodes appliquées pour déterminer cette juste valeur sont basées sur des méthodes de capitalisation des revenus futurs ou d'actualisation des cash flows attendus. Elles se situent au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. En effet, la majorité des transactions effectuées sont localisées sur des marchés liquides et les méthodes de valorisation utilisées se basent principalement sur des données observables sur ces marchés. Les experts fondent leurs évaluations sur des données observables telles que les prix de cession ou les rendements récemment fixés vis-à-vis de biens comparables sur le marché.

11.7 Créances

11.7.1 Ventilation des créances par nature

En milliers d'euros	31 décembre 2014		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette comptable
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	1.283.102	(14.087)	1.269.015
Créances nées d'opérations de réassurance cédée	65.726	(4.023)	61.703
Créances nées d'autres activités	40.330	(382)	39.949
Créances fiscales	3.948	-	3.948
Autres créances	166.321	(69)	166.252
Total	1.559.426	(18.561)	1.540.866

En milliers d'euros	31 décembre 2013		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette comptable
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	1.238.466	(12.751)	1.225.715
Créances nées d'opérations de réassurance cédée	69.029	(4.023)	65.006
Créances nées d'autres activités	52.023	(492)	51.531
Créances fiscales	405.342	-	405.342
Autres créances	177.484	-	177.484
Total	1.942.344	(17.267)	1.925.078

La juste valeur est égale à la valeur nette comptable des créances. En effet, le Groupe considère que pour ce type d'actif, la valeur comptable constitue une valeur suffisamment proche de la valeur de marché des créances.

L'importante évolution des créances est expliquée par l'arrêt rendu par la Cour d'appel concernant le litige fiscal. Pour plus d'information, nous vous renvoyons au chapitre 1.2 du rapport de gestion.

11.7.2 Evolution des dépréciations sur créances

En milliers d'euros	2014	2013
Dépréciations sur créances au 1^{er} janvier	(17.267)	(14.811)
Dotations de l'exercice	(10.076)	(11.257)
Utilisations de l'exercice	595	829
Reprises de l'exercice	8.444	7.944
Variation du périmètre de consolidation	(257)	-
Autres variations	-	29
Dépréciations sur créances au 31 décembre	(18.561)	(17.267)

Nous estimons que le principe de dépréciation sur créance est prudent puisque seulement 9% des réductions de valeur sont effectivement passées en réalisation de créance.

11.7.3 Créances en souffrance

Un actif financier est en souffrance dès qu'une contrepartie a omis de régler le paiement à la date contractuelle, qu'elle a dépassé la limite recommandée ou a été avisée d'une limite inférieure à son encours actuel. Le tableau suivant fournit des informations sur la durée du dépassement d'échéance des actifs financiers en souffrance mais non encore dépréciés.

En milliers d'euros	31 décembre 2014							
	Valeur comptable avant dépréciations	Dépréciations	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable des actifs dépréciés	Valeur nette comptable des actifs non dépréciés et âgés de la façon suivante :			
					Pas en souffrance	Jusqu'à 6 mois en souffrance	De 6 à 12 mois en souffrance	Au-delà de 12 mois en souffrance
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	1.283.102	(14.087)	1.269.015	-	1.159.617	90.887	9.422	9.088
Créances nées des opérations de réassurance cédée	65.726	(4.023)	61.703	-	61.703	-	-	-
Autres créances	210.599	(450)	210.148	-	183.358	25.429	1.242	120
Total	1.559.426	(18.561)	1.540.866	-	1.404.677	116.316	10.664	9.208

En milliers d'euros	31 décembre 2013							
	Valeur comptable avant dépréciations	Dépréciations	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable des actifs dépréciés	Valeur nette comptable des actifs non dépréciés et âgés de la façon suivante :			
					Pas en souffrance	Jusqu'à 6 mois en souffrance	De 6 à 12 mois en souffrance	Au-delà de 12 mois en souffrance
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	1.238.466	(12.751)	1.225.715	-	1.115.116	90.098	10.348	10.153
Créances nées des opérations de réassurance cédée	69.029	(4.023)	65.006	-	65.006	-	-	-
Autres créances	634.849	(492)	634.357	-	605.349	10.911	884	17.213
Total	1.942.344	(17.267)	1.925.078	-	1.785.471	101.009	11.232	27.366

Les créances faisant l'objet d'une dépréciation sont réduites de valeur à concurrence de la totalité de leur valeur comptable.

11.8 Autres actifs

En milliers d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Intérêts et loyers acquis non échus	267.384	275.766
Autres comptes de régularisation	10.580	7.584
Autres actifs	3.060	2.580
Total	281.024	285.931

11.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Soldes bancaires et autres valeurs disponibles	950.210	897.245
Équivalents de trésorerie	942.488	669.820
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1.892.698	1.567.064
Dettes nées d'opérations de mise en pension (repos)	(11.250)	(19.347)
Découverts bancaires et autres dettes pris en compte dans le tableau des flux de trésorerie	(13.425)	(45)
Trésorerie et équivalents de trésorerie relatifs aux groupes destinés à être cédés	776	1.776
Total des opérations de mise en pension, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie	1.868.800	1.549.449

Les équivalents de trésorerie se composent principalement de dépôts court terme et de certificats de trésorerie.

Depuis 2014, la comptabilité de couverture a été mise en place, soit pour un montant de 13.400 milliers d'euros en fin d'année.

La juste valeur est égale à la valeur nette comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. En effet, le Groupe considère que pour ce type d'actif, la valeur comptable constitue une valeur suffisamment proche de la valeur de marché de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

11.10 Actifs et passifs d'impôts différés

11.10.1 Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés

En milliers d'euros	31 décembre 2014		
	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés nets
Placements disponibles à la vente par le compte de résultats	8.689	-	8.689
Placements disponibles à la vente par les autres éléments du résultat global	-	566.546	(566.546)
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	-	18.105	(18.105)
Passifs d'assurance et d'investissement par les autres éléments du résultat global	511.675	-	511.675
Passifs d'assurance et d'investissement par le compte de résultats	263.092	-	263.092
Avantages au personnel par les autres éléments du résultat global	45.151	2.008	43.143
Avantages au personnel par le compte de résultats	45.999	358	45.641
Autres sources par les autres éléments du résultat global	-	-	-
Autres sources par le compte de résultats	-	12.651	(12.651)
Pertes fiscales reportées	292	-	292
Impôts différés actifs et passifs bruts	874.897	599.668	275.230
Compensation par entité imposable	(595.636)	(595.636)	-
Impôts différés actifs et passifs nets	279.261	4.032	275.230

En milliers d'euros	31 décembre 2013		
	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés nets
Placements disponibles à la vente par le compte de résultats	140	-	140
Placements disponibles à la vente par les autres éléments du résultat global	-	275.911	(275.911)
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	(11.839)	631	(12.470)
Passifs d'assurance et d'investissement par les autres éléments du résultat global	253.486	-	253.486
Passifs d'assurance et d'investissement par le compte de résultats	-	9.527	(9.527)
Avantages au personnel par les autres éléments du résultat global	27.608	2.442	25.166
Avantages au personnel par le compte de résultats	3.906	358	3.548
Autres sources par les autres éléments du résultat global	-	-	-
Autres sources par le compte de résultats	16.861	28.491	(11.630)
Pertes fiscales reportées	149.009	-	149.009
Impôts différés actifs et passifs bruts	439.171	317.360	121.811
Compensation par entité imposable	(313.154)	(313.154)	-
Impôts différés actifs et passifs nets	126.017	4.206	121.811

11.10.2 Evolution des actifs et passifs d'impôts différés

En milliers d'euros	2014			2013		
	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés nets	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés nets
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	126.017	4.206	121.811	172.844	2.503	170.341
Variations par le compte de résultats	172.813	254	172.560	(36.238)	2.549	(38.788)
Variation par les autres éléments du résultat global	(19.569)	(428)	(19.141)	(10.590)	(1.038)	(9.552)
Variation du périmètre	-	-	-	1	191	(190)
Autres variations	-	-	-	-	-	-
Valeur nette comptable au 31 décembre	279.261	4.032	275.230	126.017	4.206	121.811

11.10.3 Latences fiscales

En milliers d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Latences fiscales pour lesquelles un impôt différé actif a été reconnu :		
Utilisation prévue dans l'année	42.950	56.083
Utilisation prévue entre 1 et 2 ans	52.920	42.931
Utilisation prévue entre 2 et 3 ans	65.619	49.427
Utilisation prévue au-delà de 3 ans	113.741	-
Dette échéant au-delà de 3 ans	-	(26.626)
Sous-total	275.230	121.815
Latences fiscales pour lesquelles un impôt différé actif n'a pas été reconnu :		
Recouvrement limité dans le temps	-	-
Recouvrement illimité dans le temps	300.392	182.001
Sous-total	300.392	182.001
Total des latences fiscales reconnues et non reconnues	575.622	303.816

11.11 Actifs et passifs destinés à la vente et relatifs à des activités abandonnées

En milliers d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Immobilisations incorporelles	-	-
Participations dans des entreprises associées	-	-
Placements financiers	-	390
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
Autres actifs	2	1.431
Trésorerie et équivalents de trésorerie	776	1.776
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	-	3.952
Dettes de financement	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-
Autres passifs	1.871	798
Actif net	(1.093)	(1.152)

Depuis 2013, les actifs et passifs d'Immo Life Insure sont repris comme destinés à être cédés.

Au 1^{er} janvier 2014, le portefeuille d'assurance-vie d'Immo Life Insure a été transféré chez Ethias SA, et la dissolution devrait intervenir avant le 30 juin 2015.

11.12 Capitaux propres

11.12.1 Capital souscrit

Le capital souscrit et libéré au 31 décembre 2014 est de 1.000.000.000 d'euros. Il est représenté par 20.000.000 d'actions sans désignation de valeur nominale.

	2014	
	En milliers d'euros	Nombre d'actions
Nominatives sans désignation de valeur nominale	1.000.000	20.000.000
Total	1.000.000	20.000.000

A l'issue de la crise financière de 2008, le Groupe a été recapitalisé par les pouvoirs publics (l'Etat fédéral, la Région flamande et la Région wallonne), abandonnant ainsi la structure mutualiste originelle du Groupe au profit d'une structure plus traditionnelle de société anonyme. Ce nouvel actionariat est présent dans le capital de Vitrufin (anciennement Ethias Finance), la société faitière du Groupe, qui détient à son tour Ethias SA.

En vertu du pacte d'actionnaires de Vitrufin signé le 9 février 2009, auquel la société est partie prenante, les parties s'engagent à faire en sorte que les profits disponibles dans le Groupe soient distribués à Vitrufin, étant entendu qu'une distribution de dividendes à Vitrufin ne peut se faire qu'après avoir réservé au niveau d'Ethias les montants nécessaires au respect des exigences en matière de couverture de 150% de la marge de solvabilité réglementaire et 100% des valeurs représentatives. Toute distribution de dividendes doit également se faire dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

11.12.2 Autres éléments du résultat global

11.12.2.1 Evolution de la réserve de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente

En milliers d'euros	2014	2013
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	216.129	120.108
Réévaluation	865.193	(40.531)
Impôts afférents	(305.114)	44.341
Comptabilité reflet	(759.604)	110.370
Impôts afférents	258.189	(37.515)
Transfert suite à cession ou dépréciation	(42.588)	29.321
Impôts afférents	14.476	(9.966)
Autres variations	-	-
Valeur nette comptable au 31 décembre	246.681	216.129

11.12.2.2 Evolution de la réserve pour pertes et gains actuariels sur engagements de retraite

En milliers d'euros	2014	2013
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	(45.688)	(59.384)
Gains et pertes actuariels comptabilisés	(50.333)	20.749
Impôts afférents	17.108	(7.053)
Autres variations	-	-
Valeur nette comptable au 31 décembre	(78.912)	(45.688)

11.12.2.3 Evolution de la réserve pour la comptabilité de couverture

En milliers d'euros	2014
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	-
Réévaluation	-
Impôts afférents	-
Gains et pertes réalisés sur instruments de couverture non encore transférés en résultat	13.667
Impôts afférents	(4.645)
Variation de périmètre	-
Changement de méthode comptable	-
Autres variations	-
Valeur nette comptable au 31 décembre	9.022

Concernant les contrats à terme sur obligations, les profits ou pertes associés au contrat de couverture sont reclassés vers le compte de résultats dans les mêmes périodes que celles au cours desquelles les flux de trésorerie prévus couverts affectent le résultat net (c'est-à-dire au cours des périodes de comptabilisation du produit d'intérêts lié à l'obligation acquise à travers le contrat de couverture).

11.13 Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

11.13.1 Tableau récapitulatif des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

Les passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance et relatifs aux contrats d'investissement, y compris ceux pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré, se décomposent entre passifs bruts et part des réassureurs. Les passifs bruts se décomposent en fonction du type de provision technique. Les passifs liés aux contrats d'investissement avec participation discrétionnaire sont présentés séparément des passifs liés aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire.

11.13.1.1 Passifs liés à des contrats d'assurance non-vie

En milliers d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Provisions mathématiques	731.620	694.465
Provisions pour primes non acquises	266.484	251.367
Provisions pour sinistres	2.311.145	2.332.725
Comptabilité reflet	-	31.014
Autres provisions	211.269	203.664
Total des passifs liés à des contrats d'assurance (bruts)	3.520.518	3.513.234
Part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'assurance non-vie	112.390	141.191
Total des passifs liés à des contrats d'assurance (net de la part des réassureurs)	3.408.128	3.372.043

11.13.1.2 Passifs liés à des contrats d'assurance vie

En milliers d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Provisions mathématiques	4.399.697	4.347.824
Provisions pour sinistres	2.251	2.158
Comptabilité reflet	607.437	272.519
Passifs liés à des contrats d'assurance	5.009.385	4.622.501
Passifs liés à des contrats d'assurance en unités de compte	29.524	30.330
Total des passifs liés à des contrats d'assurance (bruts)	5.038.909	4.652.831
Part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'assurance vie	1.500	-
Total des passifs liés à des contrats d'assurance (net de la part des réassureurs)	5.037.409	4.652.831

Certains traités de réassurance liés aux contrats d'assurance vie peuvent ne pas couvrir le risque d'assurance présent dans les passifs liés aux contrats d'assurance vie, mais uniquement le risque financier. Afin de présenter l'information de manière cohérente, la part de ces traités est présentée en rapport avec les contrats d'assurance vie qui lui sont liés.

11.13.1.3 Passifs liés à des contrats d'investissement

En milliers d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Provisions mathématiques	9.351.879	9.003.909
Provisions pour sinistres	-	-
Comptabilité reflet	927.519	465.830
Passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	10.279.399	9.469.739
Passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire en unités de compte	172.450	159.223
Provisions mathématiques	4.036	46
Passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	4.036	46
Passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire en unités de compte	214.379	286.994
Total des passifs liés à des contrats d'investissement (bruts)	10.670.263	9.916.002
Part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	-	-
Total des passifs liés à des contrats d'assurance (net de la part des réassureurs)	10.670.263	9.916.002

11.13.1.4 Passifs relatifs à la participation aux bénéfices

En milliers d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Participation aux bénéfices liée à des contrats d'assurance non-vie	-	-
Participation aux bénéfices liée à des contrats d'assurance vie	9.110	8.437
Participation aux bénéfices liée à des contrats d'investissement	11.598	4.963
Passifs pour participations bénéficiaires des titulaires de polices	20.708	13.400

11.13.2 Evolution des passifs relatifs aux contrats d'assurance non-vie

11.13.2.1 Evolution des valeurs brutes avant réassurance

En milliers d'euros	2014	2013
Passifs liés à des contrats d'assurance au 1^{er} janvier	3.513.234	3.471.423
Sinistres payés des années précédentes	(392.400)	(397.164)
Variation des charges pour sinistres par rapport aux exercices précédents	(169.088)	(124.345)
Addition aux passifs sur sinistres de l'année courante	539.909	526.880
Transferts de réserves reçues/cédées	-	-
Variation des réserves brutes pour primes non acquises	15.162	11.818
Variation du périmètre de consolidation	-	(1.851)
Comptabilité reflet	(31.014)	(6.736)
Autres variations	44.715	33.209
Passifs liés à des contrats d'assurance au 31 décembre	3.520.518	3.513.234

11.13.2.2 Evolution de la part des réassureurs

En milliers d'euros	2014	2013
Part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'assurance au 1^{er} janvier	141.191	174.931
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	(29.316)	(26.652)
Variation des charges pour sinistres par rapport aux exercices précédents	(19.958)	(12.162)
Addition aux passifs sur sinistres de l'année courante	20.605	5.249
Autres variations des réserves	(132)	(175)
Part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'assurance au 31 décembre	112.390	141.191

11.13.2.3 Triangles de développement

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des réserves pour sinistres non réglés depuis la création de la société d'assurances Ethias SA, constituée en 2008. Tous les contrats visés sont des contrats d'assurance au sens des IFRS. Ce tableau présente des valeurs cumulées. Les colonnes contiennent toutes les années antérieures et l'année considérée.

En milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Provisions pour sinistres brutes à la date de clôture	1.775.606	1.971.444	2.130.765	2.099.521	2.092.978	2.110.994	2.092.494
Paiements cumulés :							
2010	381.185	408.841					
2011	588.080	604.239	395.553				
2012	719.725	775.651	630.961	424.653			
2013	843.480	898.096	804.683	652.680	397.164		
2014	937.696	1.006.067	942.122	829.149	621.242	392.400	
Réserves réévaluées :							
2010	1.761.488	1.876.808					
2011	1.677.647	1.768.993	1.938.533				
2012	1.620.102	1.791.849	1.902.081	1.982.916			
2013	1.654.207	1.775.371	1.879.047	1.933.713	1.981.278		
2014	1.641.447	1.740.019	1.832.744	1.874.301	1.880.709	1.944.985	
Passifs pour sinistres encore en-cours	703.751	733.953	890.622	1.045.153	1.259.467	1.552.585	2.092.494
Excédent (insuffisance) de la provision initiale par rapport au coût final estimé au 31 décembre 2014 :							
En valeur nominale	134.159	231.424	298.022	225.220	212.268	166.009	
En pourcentage	7,56%	11,74%	13,99%	10,73%	10,14%	7,86%	
Autres passifs pour sinistres liés aux contrats d'assurance non-vie						218.651	
Total des provisions pour sinistres liées aux contrats d'assurance non-vie						2.311.145	

11.13.3 Evolution des passifs relatifs aux contrats d'assurance vie (hors contrats en unités de compte)

11.13.3.1 Evolution des valeurs brutes avant réassurance

En milliers d'euros	2014	2013
Passifs liés à des contrats d'assurance au 1^{er} janvier	4.622.501	4.450.984
Primes	218.957	335.825
Prestations	(245.293)	(261.569)
Valeur temps	138.127	139.221
Transferts internes	(217.356)	(13.376)
Transferts de réserves reçues/cédées	1.538	119.044
Comptabilité reflet	334.918	(41.179)
Autres variations des réserves	155.993	(106.449)
Passifs liés à des contrats d'assurance au 31 décembre	5.009.385	4.622.501

11.13.3.2 Evolution de la part des réassureurs

En milliers d'euros	2014	2013
Part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'assurance au 1^{er} janvier	-	976.813
Primes cédées	253	25.078
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	-	(16.790)
Part des réassureurs dans la valeur temps	-	17.269
Transferts	-	(1.002.346)
Autres variations des réserves	1.247	(25)
Part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'assurance au 31 décembre	1.500	-

11.13.4 Evolution des passifs relatifs aux contrats d'investissement avec participation bénéficiaire (hors contrats en unités de compte)

11.13.4.1 Evolution des valeurs brutes avant réassurance

En milliers d'euros	2014	2013
Passifs liés à des contrats d'investissement au 1^{er} janvier	9.469.739	10.594.681
Primes	859.212	1.083.790
Prestations	(1.540.014)	(2.403.469)
Valeur temps	241.699	264.913
Transferts internes	221.812	10.738
Transferts de réserves reçues/cédées	(60.517)	(10.313)
Comptabilité reflet	461.690	(61.624)
Autres variations des réserves	625.777	(8.977)
Passifs liés à des contrats d'investissement au 31 décembre	10.279.399	9.469.739

11.13.4.2 Evolution de la part des réassureurs

En milliers d'euros	2014	2013
Part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'investissement au 1^{er} janvier	-	273.269
Primes cédées	-	-
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	-	-
Part des réassureurs dans la valeur temps	-	2.848
Transferts	-	(277.970)
Autres variations des réserves	-	1.853
Part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'investissement au 31 décembre	-	-

11.13.5 Evolution des passifs relatifs aux contrats en unités de compte

En milliers d'euros	2014	2013
Passifs liés à des contrats en unités de compte au 1^{er} janvier	476.547	515.005
Primes	209	142
Prestations	(92.663)	(63.366)
Revalorisation des provisions	37.725	23.165
Résultat technique et autres	-	-
Transferts internes	(4.198)	2.900
Transferts de réserves reçues/cédées	-	-
Autres variations des réserves	(1.267)	(1.299)
Passifs liés à des contrats en unités de compte au 31 décembre	416.353	476.547

Le Groupe n'a pas contracté de contrat de réassurance dans le cadre de ses contrats en unités de compte.

11.13.6 Hypothèses prévalant à l'évaluation des passifs liés aux contrats d'assurance et d'investissement

Les principales hypothèses retenues du test de suffisance des passifs liés aux contrats d'assurance et d'investissement sont les suivantes :

- Les passifs sont actualisés via une courbe de taux sans risque ajustée pour tenir compte de la gestion actifs-passifs mise en œuvre sur les engagements à long terme de la compagnie.
- La loi de rachat a été estimée sur base de données historiques. Il a été tenu compte d'une estimation de l'impact de l'opération proposée aux clients détenteurs d'un compte First A de bénéficier d'une prime de sortie s'ils procédaient à un rachat de leur contrat avant le 31 mars 2015. Au moment de l'établissement des comptes, l'estimation s'est basée sur une étude réalisée par un cabinet spécialisé. L'estimation conduisait à considérer que 20% des clients visés procéderaient à un rachat. A la date d'établissement des comptes consolidés, cette estimation est toujours considérée comme prudente étant donné que plus de 20% des clients visés ont procédé à un rachat.
- En 2014, étant donné les conditions de marché, les plus-values latentes observées et comptabilisées sur les actifs représentatifs des passifs d'assurance vie et contrats d'investissement ont été allouées aux passifs liés à des contrats d'assurance vie et des contrats d'investissement.

Par ailleurs, les principales estimations comptables et jugements significatifs sont repris au niveau de la note 8.

11.14 Dettes de financement

11.14.1 Ventilation par nature

En milliers d'euros	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
Emprunts obligataires subordonnés convertibles	-	-	-	-
Emprunts obligataires subordonnés non convertibles	321.500	310.203	321.500	302.362
Dettes subordonnées	321.500	310.203	321.500	302.362
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Emprunts obligataires non convertibles	-	-	-	-
Découverts bancaires	25	25	45	45
Dettes nées d'opérations de mise en pension (repos)	11.250	11.250	19.347	19.347
Collatéral reçu en garantie	13.400	13.400	-	-
Autres	21.800	21.800	22.537	22.537
Autres dettes de financement	46.474	46.474	41.929	41.929
Total des dettes de financement	367.974	356.677	363.429	344.291

En 2005 et en 2007, Ethias SA a émis deux emprunts obligataires subordonnés de respectivement 250 et 75 millions d'euros. La première émission, de type perpétuelle, est porteuse d'un intérêt de 4,747% jusqu'à la première date d'exercice de l'option de remboursement établie en décembre 2015, et d'un intérêt variable par la suite si l'option de remboursement est exercée ultérieurement. La deuxième émission est porteuse d'un intérêt de 7,5% jusqu'en juillet 2018, première date d'exercice de l'option de remboursement, et d'un intérêt variable jusqu'à maturité en juillet 2023.

La valeur de marché des emprunts obligataires mentionnés ci-dessus est déterminée sur base d'un modèle de valorisation qui tient compte du niveau de notation de l'émetteur et de la probabilité d'exercice des différentes options de remboursement.

L'évolution de la juste valeur des emprunts obligataires subordonnés non convertibles sur l'année 2014 est due à la diminution des taux d'intérêt, à la diminution du stress sur le marché de crédits et à la bonne tenue du Groupe Ethias confirmée par le relèvement de la note à BBB+ par Fitch en juin 2014. Ces trois éléments ont un impact positif sur la valorisation de ces éléments.

Les évaluations à la juste valeur des emprunts émis se basent sur des éléments observables tels que les niveaux des marchés de taux et des marchés de crédit. Ils sont classés en niveau 2.

N'est pas classé en niveau 2 pour 235.203 milliers d'euros l'emprunt n'ayant pas un terme fixe dans la mesure où le terme théorique nécessaire à la valorisation est fixé par avis d'expert sur base d'information non observable.

Le collatéral reçu en garantie s'élève à 13.400 milliers d'euros suite à la mise en place d'opérations de couverture de type OLO forward en 2014.

11.14.2 Ventilation par échéances

En milliers d'euros	2014				Total de la valeur au bilan
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminé	
Emprunts obligataires subordonnés convertibles	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires subordonnés non convertibles	-	-	75.000	246.500	321.500
Dettes subordonnées	-	-	75.000	246.500	321.500
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires non convertibles	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	25	-	-	-	25
Dettes nées d'opérations de mise en pension (repos)	11.250	-	-	-	11.250
Collatéral reçu en garantie	13.400	-	-	-	13.400
Autres	17.129	4.188	483	-	21.800
Autres dettes de financement	41.804	4.188	483	-	46.474
Total des dettes de financement	41.804	4.188	75.483	246.500	367.974

En milliers d'euros	2013				Total de la valeur au bilan
	Moins de 1an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminé	
Emprunts obligataires subordonnés convertibles	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires subordonnés non convertibles	-	-	75.000	246.500	321.500
Dettes subordonnées	-	-	75.000	246.500	321.500
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires non convertibles	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	45	-	-	-	45
Dettes nées d'opérations de mise en pension (repos)	19.347	-	-	-	19.347
Collatéral reçu en garantie	-	-	-	-	-
Autres	17.775	4.276	485	-	22.537
Autres dettes de financement	37.167	4.276	485	-	41.929
Total des dettes de financement	37.167	4.276	75.485	246.500	363.429

11.15 Provisions

Les provisions reconnues à l'état de la situation financière s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2014			
	Provisions pour litiges	Provisions pour risques financiers	Autres provisions non techniques	Total
Provisions au 1^{er} janvier	7.228	123.694	18.000	148.922
Dotations (+)	-	60.649	2.200	62.849
Utilisations (-)	(7)	(83.382)	(7.873)	(91.261)
Reprises (-)	(1.311)	-	(287)	(1.599)
Transferts (+/-)	-	-	(27)	(27)
Variation du périmètre	-	-	520	520
Autres variations	-	-	-	-
Provisions au 31 décembre	5.910	100.961	12.532	119.404

Les provisions pour risques financiers ont été utilisées nettes des dotations pour un montant de 23 millions d'euros. Celles-ci sont principalement relatives à des risques de recouvrement et des aléas liés aux marchés financiers.

En milliers d'euros	2013			
	Provisions pour litiges	Provisions pour risques financiers	Autres provisions non techniques	Total
Provisions au 1^{er} janvier	6.379	51.231	7.954	65.565
Dotations (+)	869	72.463	25.294	98.626
Utilisations (-)	(2)	-	(176)	(178)
Reprises (-)	(18)	-	(15.076)	(15.094)
Transferts (+/-)	-	(300)	300	-
Variation du périmètre	-	-	4	4
Autres variations	-	300	(300)	-
Provisions au 31 décembre	7.228	123.694	18.000	148.922

11.16 Avantages au personnel

11.16.1 Détail par nature d'avantages au personnel

La dette pour les avantages au personnel reconnue à l'état de la situation financière s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Avantages postérieurs à l'emploi	573.216	504.454
Avantages à long terme du personnel	1.583	1.473
Indemnités de fin de contrat de travail	28.549	31.332
Total	603.348	537.259

Montants des prestations prévisionnelles :

En milliers d'euros	2015	2014
Assurance Groupe	23.981	27.095
Pension	4.485	4.758
Jubilé	73	109
Fin de carrière	100	162
Total	28.639	32.124

11.16.2 Description des avantages au personnel

11.16.2.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Différents régimes d'avantages octroyés à la date du départ à la retraite des salariés ou durant leur retraite ont été mis en place au sein du Groupe. Dans cette catégorie se retrouvent principalement :

Les engagements de pension

La majorité des régimes octroyés au personnel des différentes filiales du Groupe sont assurés au sein même du Groupe par l'entremise de la société Ethias SA. Deux types de régimes distincts coexistent :

- Les régimes à prestations définies, selon lesquels un montant prédéfini sera versé à un employé à son départ en retraite, ou durant sa retraite. Ce montant dépend généralement des facteurs suivants : nombre d'années de service, salaire et plafond de pension légale.
- Les régimes à cotisations définies qui sont des contrats de retraite par lesquels un employeur s'engage à hauteur d'un financement. L'employeur limite son engagement au paiement des cotisations et le paiement ne dépend donc pas d'un montant final, contrairement aux régimes à prestations définies. Le montant de la retraite des salariés se calcule alors par rapport au cumul des cotisations versées et capitalisées.

La loi belge sur les pensions complémentaires impose un rendement minimum garanti sur les cotisations patronales et personnelles. La prise en compte de cette loi conjuguée à la définition du plan peut dans certains cas amener les plans belges à cotisations définies à être considérés comme des plans à prestations définies selon la norme IAS 19. Généralement, l'employeur conserve une obligation après le paiement des cotisations.

Enfin, du fait que le Groupe assure lui-même les prestations futures des régimes de pensions octroyés à son personnel, les actifs de couverture des plans de pension ne correspondent pas à la définition d'actifs du régime au sens de l'IAS 19.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

Ces autres avantages postérieurs à l'emploi comprennent principalement différents avantages offerts aux retraités et préretraités : accès à la couverture soins de santé, accès au restaurant du personnel, aux activités culturelles de l'amicale du personnel et autres avantages divers. Ces avantages sont pour la majorité financés par le fonds d'entraide de l'amicale du personnel. Ce fonds est principalement alimenté par les cotisations personnelles versées par le personnel actif, les préretraités et les retraités. L'obligation résiduelle qui serait éventuellement à charge de l'employeur est considérée comme non significative et n'est pas valorisée au sein des états financiers.

11.16.2.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages accordés au personnel en activité et qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services. Ces avantages comprennent entre autres les absences rémunérées de longue durée et les primes jubilés.

11.16.2.3 Avantages de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail désignent les montants versés aux salariés en cas de licenciement ou de départ volontaire. Dans cette catégorie d'avantage, sont reprises également, les provisions constituées par l'employeur pour faire face à la charge des indemnités versées aux prépensionnés jusqu'à l'âge de 65 ans. Ces indemnités ne doivent être provisionnées que si l'entreprise s'est manifestement engagée à les accorder.

11.16.3 Hypothèses actuarielles et analyse de sensibilité

11.16.3.1 Hypothèses actuarielles

Les dettes pour avantages au personnel sont calculées de façon actuarielle, sur base de la méthode des unités de crédit projetées. Les principaux paramètres (hypothèses financières et démographiques) utilisés pour le calcul de la dette sont résumés ci-dessous:

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Taux d'actualisation	1,15% / 1,90%	2,80% / 3,40%
Taux attendu d'augmentation des salaires	1,50%	1,50%
Table de mortalité	32% de MR/FR	MR/FR

Les taux d'actualisation appliqués pour actualiser les engagements sont déterminés par référence aux taux de marché à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements.

Les hypothèses de mortalité sont basées sur les tables de mortalité officielles et sur l'expérience observée au sein du Groupe. Toutes les hypothèses reflètent la meilleure estimation du Groupe.

La durée moyenne de l'avantage vie des plans de pension est de 11 ans.

11.16.3.2 Analyse de sensibilité

Nous avons analysé l'impact d'une variation des principales hypothèses actuarielles sur l'évaluation de la dette relative aux avantages au personnel.

Il ressort de cette analyse qu'une hausse des taux d'actualisation de 50 points de base réduirait de 30.027 milliers d'euros la dette relative aux avantages au personnel. Une diminution du même niveau aurait, quant à elle, pour effet d'accroître la dette de 32.712 milliers d'euros.

L'impact d'une hausse de 25 points de base du taux attendu d'augmentation des salaires s'élève à 18.134 milliers d'euros. Par contre, une diminution équivalente réduirait la dette de 16.878 milliers d'euros.

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Taux d'actualisation		
Augmentation des taux de 50 points de base	(30.027)	(23.581)
Diminution des taux de 50 points de base	32.712	25.677
Taux attendu d'augmentation des salaires		
Augmentation du taux de 25 points de base	18.134	14.601
Diminution du taux de 25 points de base	(16.878)	(13.951)

11.16.4 Evolution de la valeur actuelle des avantages postérieurs à l'emploi et à long terme

En milliers d'euros	2014			2013		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Avantages à long terme	Total
Valeur actuelle de la dette au 1^{er} janvier	504.454	1.473	505.927	514.663	1.438	516.101
Coût des services rendus	30.026	114	30.140	31.617	114	31.732
Coût financier	14.006	43	14.049	14.138	44	14.182
Cotisations constituées par les participants	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels	50.333	41	50.374	(20.749)	(59)	(20.808)
Prestations	(26.249)	(92)	(26.341)	(33.885)	(67)	(33.952)
Coûts des services passés	-	-	-	-	-	-
Réductions	-	-	-	-	-	-
Règlements	-	-	-	-	-	-
Autres	647	3	650	(1.331)	3	(1.328)
Valeur actuelle de la dette au 31 décembre	573.216	1.583	574.799	504.454	1.473	505.927

La charge liée aux avantages au personnel reconnue dans le compte de résultats est détaillée au niveau de l'annexe 12.8.

11.17 Dettes commerciales et autres dettes

11.17.1 Ventilation par nature

En milliers d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	133.275	114.359
Dettes nées d'opérations de réassurance cédée	74.759	71.400
Dettes liées aux activités opérationnelles	208.034	185.758
Impôts sur le résultat courant	5.984	4.711
Autres cotisations et taxes	33.415	30.675
Dettes d'impôt exigible	39.399	35.385
Dettes sociales	60.994	61.639
Dettes envers les parties liées	-	-
Dettes représentant des opérations de location-financement	2.143	801
Dettes fournisseurs	38.760	35.301
Autres dettes	99.704	109.968
Autres dettes	201.602	207.709
Compte de régularisation passif	12.634	10.384
Total des autres dettes	461.669	439.237

La juste valeur est égale à la valeur nette comptable des dettes. En effet, le Groupe considère que pour ces dettes, la valeur comptable constitue une valeur suffisamment proche de la valeur de marché des dettes.

11.17.2 Ventilation par échéances

En milliers d'euros	2014				Total de la valeur au bilan
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminé	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	133.275	-	-	-	133.275
Dettes nées d'opérations de réassurance cédée	74.759	-	-	-	74.759
Dettes liées aux activités opérationnelles	208.034	-	-	-	208.034
Impôts sur le résultat courant	5.640	344	-	-	5.984
Autres cotisations et taxes	33.415	-	-	-	33.415
Dettes d'impôt exigible	39.055	344	-	-	39.399
Dettes sociales	60.994	-	-	-	60.994
Dettes envers les parties liées	-	-	-	-	-
Dettes représentant des opérations de location-financement	2.143	-	-	-	2.143
Dettes fournisseurs	38.593	167	-	-	38.760
Autres dettes	97.105	720	-	1.879	99.704
Autres dettes	198.835	887	-	1.879	201.602
Compte de régularisation passif	12.165	96	295	78	12.634
Total des autres dettes	458.089	1.327	295	1.957	461.669

En milliers d'euros	2013				Total de la valeur au bilan
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminé	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	114.359	-	-	-	114.359
Dettes nées d'opérations de réassurance cédée	71.400	-	-	-	71.400
Dettes liées aux activités opérationnelles	185.758	-	-	-	185.758
Impôts sur le résultat courant	4.696	-	-	15	4.711
Autres cotisations et taxes	30.675	-	-	-	30.675
Dettes d'impôt exigible	35.370	-	-	15	35.385
Dettes sociales	61.639	-	-	-	61.639
Dettes envers les parties liées	-	-	-	-	-
Dettes représentant des opérations de location-financement	-	801	-	-	801
Dettes fournisseurs	35.301	-	-	-	35.301
Autres dettes	106.325	1.705	709	1.229	109.968
Autres dettes	203.265	2.507	709	1.229	207.709
Compte de régularisation passif	10.340	12	-	31	10.384
Total des autres dettes	434.734	2.519	709	1.275	439.237

12. Annexes au compte de résultats consolidé

12.1 Chiffre d'affaires des activités d'assurance

En milliers d'euros	2014			Total
	Contrats d'assurance		Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire vie	
	vie	non-vie		
Primes brutes	222.570	1.291.590	861.479	2.375.639
Primes cédées aux réassureurs	(3.039)	(37.531)	-	(40.570)
Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours (nette de réassurance)	-	(15.250)	-	(15.250)
Autres produits des activités d'assurance	30	2.403	2.064	4.496
Chiffre d'affaires des activités d'assurance (net de réassurance)	219.561	1.241.212	863.543	2.324.315

En milliers d'euros	2013			Total
	Contrats d'assurance		Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire vie	
	vie	non-vie		
Primes brutes	342.205	1.266.008	1.083.546	2.691.760
Primes cédées aux réassureurs	(26.208)	(45.673)	-	(71.881)
Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours (nette de réassurance)	-	(11.782)	-	(11.782)
Autres produits des activités d'assurance	68	1.753	1.431	3.252
Chiffre d'affaires des activités d'assurance (net de réassurance)	316.064	1.210.307	1.084.977	2.611.348

Les primes relatives aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire suivent la comptabilité de dépôt. Elles sont comptabilisées au sein des produits des placements.

12.2 Charges techniques des activités d'assurance

En milliers d'euros	2014			Total
	Contrats d'assurance		Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire vie	
	vie	non-vie		
Charges des prestations d'assurance	517.287	898.510	1.769.270	3.185.067
Charges ou produits nets des cessions aux réassureurs	(3.724)	(11.321)	-	(15.045)
Charges de gestion	22.065	233.699	28.921	284.685
Charges techniques des activités d'assurance	535.627	1.120.889	1.798.191	3.454.707

En milliers d'euros	2013			Total
	Contrats d'assurance		Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire vie	
	vie	non-vie		
Charges des prestations d'assurance	362.045	894.490	1.376.353	2.632.888
Charges ou produits nets des cessions aux réassureurs	(24.083)	(962)	(1.385)	(26.431)
Charges de gestion	23.303	226.879	30.675	280.856
Charges techniques des activités d'assurance	361.265	1.120.406	1.405.642	2.887.313

Les charges et prestations relatives aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire suivent la comptabilité de dépôt.

Les charges de gestion comprennent les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques. Les frais internes et externes de gestion des sinistres sont compris dans les charges des prestations d'assurance.

12.3 Résultat net des cessions en réassurance

En milliers d'euros	2014	2013
Primes cédées aux réassureurs	(40.570)	(71.881)
Variation de la provision pour primes non acquises – part des réassureurs	(132)	-
Charges ou produits nets des cessions aux réassureurs	15.045	26.431
Résultat net des cessions en réassurance	(25.657)	(45.450)

12.4 Résultat net des autres activités

En milliers d'euros	2014	2013
Chiffre d'affaires des entreprises n'étant pas des entreprises d'assurances	156.775	140.185
Autres produits des entreprises n'étant pas des entreprises d'assurances	13.565	21.095
Autres produits liés aux activités d'assurance	2.536	2.028
Produits des autres activités	172.876	163.309
Charges d'exploitation des entreprises n'étant pas des entreprises d'assurances	(134.755)	(127.942)
Autres charges des entreprises n'étant pas des entreprises d'assurances	(20.639)	(20.198)
Autres charges des entreprises étant des entreprises d'assurances *	(386.645)	(26.551)
Charges des autres activités	(542.038)	(174.691)
Résultat net des autres activités	(369.162)	(11.382)

Le résultat net des autres activités ne comprend pas les produits financiers ou les charges financières. Les autres produits et charges liés aux activités d'assurance comprennent les produits et charges non techniques dégagés par les entreprises d'assurances du groupe.

* L'importante évolution des charges est expliquée par le paiement du litige fiscal, soit 378 milliers d'euros. Pour plus d'information, nous vous renvoyons au chapitre 1.2 du rapport de gestion.

12.5 Résultat financier net hors coûts de l'endettement

En milliers d'euros	2014					
	Produits net des placements	Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements	Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le résultat	Variation des dépréciations et amortissements sur placements	Autres charges financières liées aux placements	Total
Immeubles de placement	18.053	3.879	-	(11.424)	1.737	12.245
Disponibles à la vente	4.671	24.316	-	(2.617)	4.035	30.405
Participations	4.671	24.316	-	(2.617)	4.035	30.405
Disponibles à la vente	15.333	31.179	138	6.162	-	52.812
A la juste valeur par résultat	7.931	8.446	2.126	-	-	18.504
Détenus à des fins de transaction	543	5.500	(4.349)	-	-	1.694
Actions et fonds d'investissement	23.807	45.125	(2.085)	6.162	-	73.009
Disponibles à la vente	437.456	17.961	-	(1.563)	(22.361)	431.493
A la juste valeur par le résultat	53.168	28.316	26.480	-	-	107.963
Détenues à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-
Non cotées au coût amorti	720	257	-	-	-	976
Obligations	491.343	46.533	26.480	(1.563)	(22.361)	540.432
Prêts, dépôts et autres placements financiers	30.269	-	-	(13.468)	8.149	24.950
Détenus à des fins de transaction	91	133	(2.902)	-	-	(2.678)
Détenus à des fins de couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	91	133	(2.902)	-	-	(2.678)
Placements afférents aux contrats en unités de compte	55	-	-	-	-	55
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.451	-	761	-	-	7.212
Autres	46.609	-	-	-	19.414	66.022
Résultat financier net hors coûts de l'endettement	621.349	119.987	22.254	(22.910)	10.974	751.653

En milliers d'euros	2013					
	Produits net des placements	Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements	Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le résultat	Variation des dépréciations et amortissements sur placements	Autres charges financières liées aux placements	Total
Immeubles de placement	16.687	459	-	(10.364)	(1.737)	5.046
Disponibles à la vente	6.303	1.016	-	(2.503)	(4.035)	781
Participations	6.303	1.016	-	(2.503)	(4.035)	781
Disponibles à la vente	14.894	7.002	-	(2.174)	-	19.722
A la juste valeur par résultat	7.080	10.498	23.735	-	-	41.313
Détenus à des fins de transaction	220	4.013	(730)	-	-	3.502
Actions et fonds d'investissement	22.194	21.512	23.005	(2.174)	-	64.537
Disponibles à la vente	469.137	(11.412)	-	(508)	(11.617)	445.600
A la juste valeur par le résultat	56.487	21.317	57.614	-	-	135.418
Détenues à des fins de transaction	-	1	-	-	-	1
Non cotées au coût amorti	882	475	-	-	-	1.357
Obligations	526.507	10.381	57.614	(508)	(11.617)	582.377
Prêts, dépôts et autres placements financiers	34.347	-	-	(9.241)	(11.370)	13.736
Instruments financiers dérivés	501	-	985	-	-	1.486
Placements afférents aux contrats en unités de compte	947	-	-	-	-	947
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.610	-	-	-	-	4.610

Autres	46.230	-	-	-	(54.631)	(8.400)
Résultat financier net hors coûts de l'endettement	658.328	33.368	81.604	(24.791)	(83.389)	665.120

Les produits nets des placements comprennent les dividendes, intérêts ainsi que l'amortissement actuariel des surcotes et décotes sur obligations.

12.6 Coûts de l'endettement

En milliers d'euros	2014	2013
Charges liées aux emprunts obligataires	17.630	17.612
Charges liées aux autres dettes de financement	314	535
Total des coûts de l'endettement	17.944	18.146

12.7 Charges par nature et par destination

En milliers d'euros	2014	2013
Frais internes de gestion des sinistres	115.682	106.240
Frais d'acquisition des contrats	143.630	130.537
Frais d'administration	59.803	70.998
Frais de gestion des placements	8.643	8.321
Frais généraux liés aux autres activités	134.755	127.942
Total des frais généraux par destination	462.513	444.039
Frais de personnel	303.931	294.961
Loyers et charges locatives	8.519	7.958
Charges liées aux immeubles d'exploitation	6.114	5.702
Frais informatiques	91.115	82.112
Autres charges	78.713	78.432
Frais généraux récupérés (-)	(25.879)	(25.126)
Total des frais généraux par nature	462.513	444.039

Les frais généraux augmentent de 4,16% par rapport à 2013. Cette évolution est essentiellement due à l'évolution des frais d'Ethias SA et du groupe NRB. Au niveau d'Ethias SA, les frais informatiques expliquent en grande partie cette évolution et résultent du lancement d'un vaste programme pluriannuel de mise à niveau de l'architecture informatique décidé en cours d'année 2014. L'augmentation des frais de personnel est principalement liée à une régularisation de l'assurance de groupe.

Au niveau du groupe NRB, l'augmentation des frais généraux est à mettre en relation avec l'augmentation du chiffre d'affaires. Cette évolution se concentre sur les frais informatiques et les frais de sous-traitance pour renforcer les équipes.

12.8 Frais de personnel

En milliers d'euros	2014	2013
Salaires	187.347	185.140
Charges de sécurité sociale	56.682	56.386
Avantages postérieurs à l'emploi	503	616
Régimes à prestations définies	45.398	42.187
Autres avantages à long terme	179	93
Avantages divers	69	2.001
Autres	13.753	8.537
Total des frais de personnel	303.931	294.961

Le montant de la charge reconnu dans le compte de résultats sur les régimes de retraite à prestations définies s'élève à 45.398 milliers d'euros en 2014 (contre 42.187 milliers d'euros en 2013). Cette charge comprend notamment le coût des services, le coût financier ainsi que les taxes et cotisations inhérentes aux produits d'assurance de groupe. Cette charge est répartie par destination au sein du compte de résultats dans les charges des prestations d'assurance (pour ce qui concerne les frais internes de gestion des sinistres, les frais d'acquisition des contrats et les frais d'administration) et les autres charges financières liées aux placements (pour ce qui concerne les frais de gestion des placements).

Les frais repris au sein des autres avantages comprennent les indemnités de fin de contrat de travail et les avantages en nature qui sont attribués au personnel.

12.9 Impôts sur le résultat

12.9.1 Détail de la charge d'impôt

En milliers d'euros	2014	2013
Impôt exigible	(6.509)	8.459
Impôt différé	173.428	(38.137)
Impôt sur le bénéfice des activités continues	166.918	(29.678)
Impôt exigible des activités destinées à être cédées	-	-
Impôt différé des activités destinées à être cédées	-	-
Impôt des activités destinées à être cédées	-	-
Charge d'impôt totale enregistrée en compte de résultats	166.918	(29.678)
Charge d'impôt enregistrée dans les autres éléments du résultat global	(19.986)	(10.193)

12.9.2 Analyse de la charge d'impôt

Le tableau ci-dessous donne un détail sur le rapprochement entre l'impôt légal et l'impôt effectif.

En milliers d'euros	2014	2013
Bénéfice avant impôts (hors contribution des activités cédées et des entreprises associées)	(765.845)	359.627
Taux d'imposition théorique	33,99%	33,99%
Charge d'impôt / produit d'impôt théorique	260.311	(122.250)
Incidence des charges non-déductibles	(173.265)	(47.732)
incidence des revenus non-imposables	97.150	72.590
Incidence des déficits fiscaux	66.276	55.299
Incidence des autres différences temporaires	(96.226)	18.989
Autres incidences	12.672	(6.573)
Total des ajustements de la charge d'impôts	(93.392)	92.572
Charge/produit d'impôt réel	166.918	(29.678)
Taux d'imposition effectif	22%	8%

L'impact des charges non déductibles trouve principalement son origine dans les réductions de valeur et moins-values sur réalisations de titres. Sous la rubrique des revenus imposables, sont repris les dividendes éligibles au titre de revenus définitivement taxés et les reprises de réductions de valeur sur titres. Par ailleurs, les déficits fiscaux varient en fonction de l'utilisation des avoirs fiscaux à disposition du Groupe. Les autres incidences représentent l'influence des ajustements de consolidation sur l'impôt. Enfin, sous la rubrique des autres différences temporaires, sont notamment repris, les remboursements d'impôt dont le Groupe a bénéficié.

13. Autres annexes aux états financiers consolidés

13.1 Contrats de location

Ethias n'a pas conclu de contrats considérés comme contrats de location-financement. L'ensemble de l'information reprise ci-dessous concerne des contrats de location simple contractés par le Groupe.

13.1.1 Ethias en tant que bailleur

Montant minimal des loyers nets futurs à recevoir au titre des locations simples irrévocables :

En milliers d'euros	2014	2013
Echéant dans l'année	25.992	20.243
A plus d'un an et 5 ans au plus	100.669	88.653
A plus de 5 ans	369.868	281.287
Total	496.529	390.183

Montant des loyers pris en produits au cours de l'exercice :

En milliers d'euros	2014	2013
Loyers minimaux	21.890	17.375
Loyers conditionnels	1.405	1.184
Total	23.295	18.559

Les actifs donnés en location sont principalement des biens immobiliers.

13.1.2 Ethias en tant que preneur

Montant minimal des loyers nets futurs à payer au titre des locations simples irrévocables :

En milliers d'euros	2014	2013
Echéant dans l'année	6.343	5.818
A plus d'un an et 5 ans au plus	9.469	10.438
A plus de 5 ans	-	24
Total	15.812	16.279

Montant des loyers pris en charge au cours de l'exercice :

En milliers d'euros	2014	2013
Loyers minimaux	8.799	8.206
Loyers conditionnels	-	-
Total	8.799	8.206

Les actifs pris en location concernent principalement des biens immobiliers et des voitures de fonction.

13.2 Parties liées

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe est fréquemment amené à effectuer des transactions avec des parties liées. De manière générale toutes les transactions avec des parties liées se font aux conditions du marché telles qu'elles s'appliquent aux parties non liées.

Les parties liées avec lesquelles le Groupe effectue des transactions peuvent appartenir aux catégories suivantes :

- Les principaux dirigeants du Groupe sont les administrateurs d'Ethias SA.
- Entités exerçant un contrôle commun ou une influence significative sur l'entité. L'Association d'Assurance Mutuelle Ethias Droit Commun, en tant qu'actionnaire du Groupe, est considérée au sein de cette catégorie ;
- Coentreprises dans lesquelles l'entité est un coentrepreneur ;
- Les filiales non consolidées ; et
- Les entreprises associées

En tant que partenaire historique des collectivités publiques, le Groupe est amené à conclure un nombre important de transactions avec celles-ci. Conformément à l'exemption prévue par l'IAS 24, le Groupe a choisi de ne pas répertorier ces transactions en annexe de ses états financiers.

13.2.1 Transactions liées à l'état de la situation financière

En milliers d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Créances	1.009.670	966.944
Autres actifs		-
Total des actifs avec les parties liées	1.009.670	966.944
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	965.087	939.746
Dettes de financement	-	-
Dettes commerciales et autres dettes	-	1.756
Total des passifs avec les parties liées	965.087	941.503

13.2.2 Transactions liées à des produits et des charges

En milliers d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Chiffre d'affaires	144.158	146.852
Charges d'exploitation	(138.092)	(147.454)
Produits financiers	37.603	27.800
Total des produits et charges avec les parties liées	43.669	27.198

13.2.3 Autres transactions avec les parties liées

En 2014, le Groupe n'a pris ou donné aucun engagement vis-à-vis de parties liées.

13.3 Rémunérations des principaux dirigeants

Les administrateurs et les membres du Comité de direction d'Ethias SA sont considérés comme les principaux dirigeants.

Le montant total des rémunérations de ceux-ci comprend les éléments suivants :

En milliers d'euros	2014	2013
Avantages à court terme	2.651	2.702
Avantages postérieurs à l'emploi	839	746
Indemnités de fin de contrat	538	-
Autres avantages à long terme	-	-
Rémunérations et autres avantages aux membres de la direction et aux administrateurs	4.028	3.448

Les avantages à court terme sont constitués du salaire annuel ainsi que d'autres avantages à court terme.

Les principaux dirigeants n'ont pas reçu de prêt ou d'avance, à un taux préférentiel, de la part du Groupe. La liste de ceux-ci est reprise au sein des informations générales.

13.4 Honoraires du commissaire

En milliers d'euros	2014	2013
Honoraires pour services d'audit	859	980
Honoraires pour services liés aux services d'audit	193	165
Honoraires pour conseils fiscaux	80	62
Autres honoraires pour services non-audit	335	453
Total	1.467	1.660

13.5 Engagements reçus et donnés

13.5.1 Engagements reçus

En milliers d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Engagements de garanties	914.357	976.683
Engagements de financements	-	-
Autres engagements reçus	-	1.403
Total	914.357	978.086

Les engagements de garanties comprennent principalement des garanties liées aux prêts hypothécaires octroyés par le Groupe. Ils se composent principalement des prêts hypothécaires repris par Ethias SA suite à la cession d'Ethias Banque en 2011. Au 31 décembre 2014, ce portefeuille s'élève à 858.680 milliers d'euros correspondant aux montants initialement garantis (contre 926.600 milliers d'euros au 31 décembre 2013). On compte :

- les prêts hypothécaires (gestion Stater) pour 750.563 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (contre 808.230 milliers d'euros au 31 décembre 2013).
- les prêts hypothécaires pour 104.650 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (contre 115.801 milliers d'euros au 31 décembre 2013).
- les prêts collectivités pour 2.467 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (contre 2.568 milliers d'euros au 31 décembre 2013).
- les prêts immobiliers pour 1.000 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Les autres engagements de 2013 sont constitués de recours à récupérer d'importance mineure qui n'existent plus en 2014.

13.5.2 Engagements donnés

En milliers d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Engagements de garantie de financement	104.250	104.250
Autres engagements de garanties	56.735	80.957
Engagements sur titres	18.473	27.331
Autres engagements donnés	116.732	78.781
Total	296.190	291.319

Les engagements de garantie de financement concernent principalement la facilité de crédit octroyée par Ethias SA à Vitrufin d'un montant de 104.250 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (contre le même montant au 31 décembre 2013).

Les autres engagements de garanties comprennent principalement:

- 50.829 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (contre 77.833 milliers d'euros au 31 décembre 2013) de garanties personnelles données. Ces dernières représentent les titres donnés en garantie liés à un contrat de réassurance acceptée repris par Ethias SA suite à la cession de sa filiale Belré en 2011. Ces garanties se composent principalement d'obligations souveraines.

Les engagements sur titres comprennent principalement les opérations de mise en pension (repos ou « repurchase agreements »), d'une maturité de 3 mois. Les titres collatéralisés dans le cadre de ces opérations sont exclusivement des obligations d'état belge.

Les autres engagements donnés se composent :

- d'engagements d'acquisition d'immeubles, soit 60.768 milliers au 31 décembre 2014 (contre 27.143 milliers d'euros au 31 décembre 2013). Ces engagements concernent les immeubles de placement Air Properties (pour 36.595 milliers d'euro) et Real Property Invest (pour 13.227 milliers d'euro) ainsi que les immeubles sociaux (pour 10.946 milliers d'euro);
- d'engagements de prêts et/ou de participations pour 55.964 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (contre 51.638 milliers d'euros au 31 décembre 2013). Ce total se décompose en 22.598 milliers d'euros pour les engagements de prêts infrastructures, 7.559 milliers d'euros pour les engagements de prêts financiers et 25.807 milliers d'euros pour les engagements vis-à-vis de participations financières non consolidées.

13.6 Passifs éventuels

13.6.1 Désengagement de l'activité d'assurance vie pour les particuliers

La décision de la Commission européenne du 12 juin 2014 impose à Ethias de continuer sa politique destinée à accélérer l'extinction du portefeuille vie individuelle et ce, afin de renforcer sa solvabilité.

13.7 Événements postérieurs à la clôture

Fin février 2015, Ethias a proposé à ses clients détenteurs d'un First A une prime de sortie équivalant à 4 années d'intérêt en cas de rachat total et une prime de sortie également équivalant à 4 années d'intérêt en cas de rachat partiel de minimum 100.000 euros, pour autant que les rachats soient réalisés avant fin mars 2015.

14. Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés de l'exercice clôturé le 31 décembre 2014

Conformément aux dispositions légales, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre de notre mandat de Commissaire. Le présent rapport reprend notre opinion sur les comptes consolidés pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2014, tels que définis ci-dessous, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes consolidés comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2014, le compte de résultats consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidé et l'état des variations des capitaux propres consolidé pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que les annexes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Rapport sur les comptes consolidés – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés d'Ethias SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement le « Groupe ») pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2014, établis sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à EUR 22.006.632.000 et le compte de résultats consolidé se solde par un résultat net consolidé de EUR (598.126.000).

Responsabilité du Conseil d'administration relative à l'établissement des comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (normes « ISA »). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences déontologiques. En tant que Commissaire, il nous appartient de planifier et de réaliser notre audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures destinées à recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations rapportés dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève de notre jugement. En procédant à cette évaluation des risques, nous avons pris en compte le contrôle interne du Groupe relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés. Nous avons obtenu du Conseil d'administration et des préposés à l'administration de la Société, toutes les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (normes « ISA ») applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés:

- Le rapport de gestion consolidé traite des informations requises par le Code des sociétés, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

- Comme le précise l'annexe 8.2 du rapport de gestion sur les comptes consolidés, la réforme Solvency II entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Il est dès lors primordial que la Société poursuive les actions qu'elle a initiées afin de se conformer aux exigences de capital de ce nouveau régime.

Le Commissaire

PwC Reviseurs d'Entreprises scrl

Représentée par:

Kurt Cappoen

Réviseur d'Entreprises

COMPTES ANNUELS D'ETHIAS SA

Chiffres (en unités d'euro) arrêtés au 31 décembre 2014 par le Conseil d'administration le 3 avril 2015 et vérifiés par le Commissaire le 5 mai 2015.

1. Bilan

Actif	2014	2013
B. Actifs incorporels	6.592	871.139
I. Frais d'établissement	412	824.816
II. Immobilisation	6.180	46.323
2. Autres immobilisations incorporelles	6.180	46.323
C. Placements	17.642.286.178	17.571.361.559
I. Terrains et constructions	264.643.183	264.697.060
1. Immeubles utilisés par l'entreprise dans le cadre de son activité propre	77.013.495	85.137.669
2. Autres	187.629.688	179.559.391
II. Placements dans des entreprises liées et participations	568.010.652	609.801.860
- Entreprises liées	389.154.000	428.923.226
1. Participations	384.104.971	428.923.226
2. Bons, obligations et créances	5.049.029	-
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	178.856.652	180.878.634
3. Participations	178.856.652	150.241.384
4. Bons, obligations et créances	-	30.637.250
III. Autres placements financiers	15.726.405.628	15.647.416.185
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	380.232.209	461.408.030
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	14.102.213.499	13.890.101.532
4. Prêts et crédits hypothécaires	634.084.048	720.522.079
5. Autres prêts	456.943.584	483.062.333
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	152.267.057	88.757.493
7. Autres	665.231	3.564.718
IV. Dépôts auprès des entreprises cédantes	1.083.226.715	1.049.446.454
D. Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	416.352.798	476.546.899
Dbis. Parts des réassureurs dans les provisions techniques	113.889.910	141.190.838
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	1.473.206	1.605.469
III. Provision pour sinistres	112.416.704	139.585.369
E. Créances	413.997.467	1.192.125.065
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe	185.787.829	176.268.522
1. Preneurs d'assurance	84.215.423	79.436.882
2. Intermédiaires d'assurance	22.497.431	23.005.228
3. Autres	79.074.975	73.826.412
II. Créances nées d'opérations de réassurance	65.725.866	65.006.071
III. Autres créances	162.483.772	950.850.472
F. Autres éléments d'actif	916.919.131	875.975.617
I. Actifs corporels	15.616.565	6.085.562
II. Valeurs disponibles	901.302.566	869.890.055
G. Comptes de régularisation	267.371.200	275.335.237
I. Intérêts et loyers acquis non échus	267.371.200	275.335.237
Total de l'actif	19.770.823.276	20.533.406.354

Passif	2014	2013
A. Capitaux propres	1.130.290.047	1.262.767.502
I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé	1.000.000.000	1.000.000.000
1. Capital souscrit	1.000.000.000	1.000.000.000
III. Plus-value de réévaluation	33.880.691	34.576.715
IV. Réserves	20.443.648	17.332.416
1. Réserve légale	14.525.000	14.525.000
3. Réserves immunisées	4.016.996	1.539.067
4. Réserves disponibles	1.901.652	1.268.349
V. Résultat reporté	75.965.708	210.858.371
1. Bénéfice reporté	75.965.708	210.858.371
B. Passifs subordonnés	325.000.000	325.000.000
C. Provisions techniques	17.302.776.126	17.482.566.941
I. Provisions pour primes non acquises et risques en cours	266.483.883	251.366.612
II. Provision d'assurance 'vie'	13.725.567.576	13.951.309.700
III. Provision pour sinistres	3.046.331.846	3.030.411.283
IV. Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	20.708.267	13.399.626
V. Provision pour égalisation et catastrophes	32.415.938	32.415.238
VI. Autres provisions techniques	211.268.616	203.664.482
D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	416.352.798	476.546.899
E. Provisions pour risques et charges	148.185.738	181.630.044
I. Provisions pour pensions et obligations similaires	18.981.676	22.081.947
II. Provisions pour impôts	2.068.440	792.499
III. Autres provisions	127.135.622	158.755.598
F. Dépôts reçus des réassureurs	64.944.735	67.775.750
G. Dettes	380.007.498	733.842.020
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	133.274.776	114.358.556
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	13.837.743	3.624.080
IV. Dettes envers des établissements de crédit	24.674.833	19.391.963
V. Autres dettes	208.220.146	596.467.421
1. Dettes fiscales, salariales et sociales	73.385.418	438.537.980
a) impôts	30.268.114	395.433.869
b) rémunérations et charges sociales	43.117.304	43.104.111
2. Autres	134.834.728	157.929.441
H. Comptes de régularisation	3.266.334	3.277.198
Total du passif	19.770.823.276	20.533.406.354

2. Compte de résultats

I. Compte technique non-vie	2014	2013
1. Primes acquises nettes de réassurance	1.238.809.908	1.208.553.563
a) Primes brutes	1.291.590.102	1.266.008.498
b) Primes cédées aux réassureurs (-)	(37.530.661)	(45.672.523)
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	(15.117.270)	(11.606.912)
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, part des réassureurs (augmentation +, réduction -)	(132.263)	(175.500)
2bis. Produits des placements	156.026.625	153.027.679
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	10.581.597	11.824.207
aa) entreprises liées	7.666.370	7.947.798
1° participations	7.666.370	7.947.798
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	2.915.227	3.876.409
1° participations	2.915.227	3.876.409
b) Produits des autres placements	131.935.737	125.845.589
aa) produits provenant des terrains et constructions	189.377	886.770
bb) produits provenant d'autres placements	131.746.360	124.958.819
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	2.303.652	11.508.381
d) Plus-values sur réalisations	11.205.639	3.849.502
3. Autres produits techniques nets de réassurance	2.402.148	1.753.246
4. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)	(868.767.529)	(877.637.327)
a) Montants payés nets	824.265.991	808.473.268
aa) montants bruts	863.360.122	837.340.007
bb) part des réassureurs (-)	(39.094.131)	(28.866.739)
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	44.501.538	69.164.059
aa) variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation +, réduction -)	15.832.873	35.599.074
bb) variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation -, réduction +)	28.668.665	33.564.985
5. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	(7.604.135)	(7.047.128)
6. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)	(10.566.269)	(7.345.905)
7. Frais d'exploitation nets (-)	(200.273.606)	(190.239.893)
a) Frais d'acquisition	158.796.946	141.906.522
c) Frais d'administration	42.555.021	54.182.280
d) Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices (-)	(1.078.361)	(5.848.909)
7bis. Charges des placements (-)	(23.101.930)	(54.325.456)
a) Charges de gestion des placements	(5.993.569)	(31.284.679)
b) Corrections de valeurs sur placements	23.961.461	15.115.614
c) Moins-values sur réalisations	5.134.038	7.925.163
8. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)	(23.503.230)	(21.941.804)
9. Variation de la provision pour égalisation et catastrophes, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	(700)	(3.289.416)
10. Résultat du compte technique non-vie		
Bénéfice (+)	263.421.282	201.507.559

II. Compte technique vie	2014	2013
1. Primes nettes de réassurance	1.106.448.986	1.423.917.196
a) Primes brutes	1.109.488.424	1.450.125.623
b) Primes cédées aux réassureurs (-)	(3.039.438)	(26.208.427)
2. Produits des placements	666.548.726	695.733.066
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	18.078.073	28.940.182
aa) entreprises liées	16.382.431	26.573.267
1° participations	16.382.431	26.573.267
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1.695.642	2.366.915
1° participations	1.695.642	2.366.915
b) Produits des autres placements	502.683.102	536.216.770
aa) produits provenant des terrains et constructions	13.776.030	10.429.082
bb) produits provenant d'autres placements	488.907.072	525.787.688
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	53.444.835	65.912.493
d) Plus-values sur réalisations	92.342.716	64.663.621
3. Corrections de valeur sur placements du poste D. de l'actif (produits)	42.172.961	36.877.272
4. Autres produits techniques nets de réassurance	2.093.459	1.498.701
5. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)	(1.910.729.638)	(2.751.553.210)
a) Montants payés nets	1.912.389.209	2.752.002.767
aa) montants bruts	1.913.267.785	2.769.872.943
bb) part des réassureurs (-)	(878.576)	(17.870.176)
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	(1.659.571)	(449.557)
aa) variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation +, réduction -)	(159.571)	(449.557)
bb) variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation -, réduction +)	(1.500.000)	-
6. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	230.613.168	779.203.561
a) Variation de la provision d'assurance 'vie', nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	174.617.383	737.845.096
aa) variation de la provision d'assurance 'vie', brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	174.617.383	730.246.614
bb) variation de la provision d'assurance 'vie', part des réassureurs (augmentation +, réduction -)	-	7.598.482
b) Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	55.995.785	41.358.465
7. Participation aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)	(7.815.383)	(2.199.512)
8. Frais d'exploitation nets (-)	(34.087.467)	(34.916.541)
a) Frais d'acquisition	21.259.439	21.907.119
c) Frais d'administration	14.173.934	13.009.422
d) Commissions reçues des réassureurs et participations bénéficiaires (-)	(1.345.906)	-
9. Charges des placements (-)	(98.642.783)	(196.017.064)
a) Charges de gestion des placements	39.362.213	100.375.232
b) Corrections de valeurs sur placements	24.619.771	36.447.338
c) Moins-values sur réalisations	34.660.799	59.194.494
10. Corrections de valeur sur placements du poste D. de l'actif (charges) (-)	(10.028.523)	(18.073.245)
11. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)	(14.310.940)	(17.323.413)
13. Résultat du compte technique vie		
Perte (-)	(27.737.434)	(82.853.189)

III. Compte non technique	2014	2013
1. Résultat du compte technique non-vie		
Bénéfice (+)	263.421.282	201.507.559
2. Résultat du compte technique vie		
Bénéfice (+)		
Perte (-)	(27.737.434)	(82.853.189)
3. Produits des placements	42.566.349	21.647.923
b) Produits des autres placements	13.622.094	14.277.598
bb) produits provenant d'autres placements	13.622.094	14.277.598
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	5.520.606	7.160.500
d) Plus-values sur réalisations	23.423.649	209.825
5. Charges des placements (-)	(31.996.472)	(21.587.712)
a) Charges de gestion des placements	27.795.279	17.532.622
b) Corrections de valeurs sur placements	1.546.119	3.917.231
c) Moins-values sur réalisations	2.655.074	137.859
7. Autres produits	16.752.077	12.598.786
8. Autres charges (-)	(26.704.213)	(36.194.868)
8bis. Résultat courant avant impôts		
Bénéfice (+)	236.301.589	95.118.499
12. Charges exceptionnelles (-)	(367.479.283)	-
13. Résultat exceptionnel		
Perte (-)	(367.479.283)	-
15. Impôts sur le résultat (-/+)	38.901	15.180.681
15bis. Impôts différés (-/+)	(1.275.940)	(64.035)
16. Résultat de l'exercice		
Bénéfice (+)	(132.414.733)	110.235.145
17. a) Prélèvements sur les réserves immunisées	35.211	246.019
b) Transfert aux réserves immunisées (-)	(2.513.141)	(370.378)
18. Résultat de l'exercice à affecter		
Bénéfice (+)	(134.892.663)	110.110.786
Perte (-)		

Affectations et prélèvements	2014	2013
A. Bénéfice à affecter	75.965.708	241.368.371
Perte à affecter (-)		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	-	110.110.786
Perte de l'exercice à affecter (-)	(134.892.663)	
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	210.858.371	131.257.585
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	-	-
B. Prélèvement sur les capitaux propres	-	-
1. sur le capital et les primes d'émission	-	-
C. Affectations aux capitaux propres (-)	-	(5.510.000)
2. à la réserve légale	-	5.510.000
D. Résultat à reporter		
1. Bénéfice à reporter (-)	(75.965.708)	(210.858.371)
F. Bénéfice à distribuer (-)	-	(25.000.000)
1. Rémunération du capital	-	25.000.000

3. Annexes

N°1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placements

Dénominations	Postes de l'actif concernés			
	B. Actifs incorporels	C.I. Terrains et constructions	C.II.1. Participations dans des entreprises liées	C.II.3. Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
a) Valeurs d'acquisition				
Au terme de l'exercice précédent	31.002.862	313.665.044	365.004.858	-
Mutations de l'exercice :				
- Acquisitions	-	16.913.352	36.866.255	-
- Cessions et retraits	-	(1.294.143)	(82.459.185)	-
- Transfert d'une rubrique à l'autre	-	-	-	-
- Autres mutations	-	(30.200.614)	-	5.049.029
Au terme de l'exercice	31.002.862	299.083.639	319.411.928	5.049.029
b) Plus-values				
Au terme de l'exercice précédent		31.058.927	72.345.152	
Mutations de l'exercice :				
- Actées		-	-	
- Annulées		-	-	
Au terme de l'exercice		31.058.927	72.345.152	
c) Amortissements et réductions de valeur				
Au terme de l'exercice précédent	30.131.723	80.026.912	7.652.109	-
Mutations de l'exercice :				
- Actées	864.547	7.666.999	-	-
- Repris car excédentaires	-	-	-	-
- Annulées	-	(22.194.528)	-	-
Au terme de l'exercice	30.996.270	65.499.383	7.652.109	-
c) Montants non appelés				
Au terme de l'exercice précédent			774.676	
Mutations de l'exercice :			(774.676)	
Au terme de l'exercice			-	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	6.592	264.643.183	384.104.971	5.049.029

Dénominations	Postes de l'actif concernés			
	C.II.3. Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	C.II.4. Bons, obligations et créances dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	C.III.1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	C.III.2. Obligations et autres titres à revenu fixe
a) Valeurs d'acquisition				
Au terme de l'exercice précédent	172.229.865	30.637.250	470.855.451	13.950.909.504
Mutations de l'exercice :				
- Acquisitions	30.476.928	-	478.090.376	6.353.681.604
- Cessions et retraits	(1.825.047)	-	(540.529.630)	(6.218.900.778)
- Transfert d'une rubrique à l'autre	-	-	-	-
- Autres mutations	-	(30.637.250)	(19.873.333)	19.937.279
Au terme de l'exercice	200.881.746	-	388.542.864	14.105.627.609
b) Plus-values				
Au terme de l'exercice précédent	5.560.612		-	
Mutations de l'exercice :				
- Actées	-		-	
- Annulées	-		-	
Au terme de l'exercice	5.560.612		-	
c) Amortissements et réductions de valeur				
Au terme de l'exercice précédent	10.674.422	-	9.299.971	60.807.973
Mutations de l'exercice :				
- Actées	5.300.313	-	8.757.464	30.091.624
- Repris car excédentaires	(533.182)	-	(4.774.441)	(10.949.379)
- Annulées	(126.575)	-	(5.022.291)	(76.536.108)
Au terme de l'exercice	15.314.978	-	8.260.703	3.414.110
c) Montants non appelés				
Au terme de l'exercice précédent	16.874.670		147.450	
Mutations de l'exercice :				
Au terme de l'exercice	(4.603.942)		(97.498)	
Au terme de l'exercice	12.270.728		49.952	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	178.856.652	-	380.232.209	14.102.213.499

N°2. Etat des participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A.. ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres	Résultat net
	Nombres	%	%			(+) ou (-) (en milliers d'unités monétaires)	
AME SA Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 466.883.467	100.000	50,00	0,00	31/12/2013	EUR	48.814	749
Ankaret SA Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 438.840.866	248.879	10,51	0,00	31/12/2013	EUR	2.139	(391)
Ariane Building SA Place Saint-Jacques, 11/104 B-4000 Liège BE 0862.467.382	4.050	25,00	0,00	31/12/2013	EUR	(8.854)	(3.250)
Ariane Real Estate SA Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 0898.866.435	200	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	8.994	(98)
Assurcard nv Fonteinstraat, 1A/301 B-3001 Leuven NN 475.433.127	900	20,00	0,00	31/12/2013	EUR	2.609	286
Aviabel SA Avenue Louise, 54 B-1050 Bruxelles NN 403.248.004	4.940	24,70	0,00	31/12/2013	EUR	38.341	3.401
Bedrijvencentrum Meetjesland-Maldegem Industrielaan, 9A B-9990 Maldegem NN 452.586.063	32	27,59	0,00	31/12/2013	EUR	439	(83)
Bedrijvencentrum Regio Geraardsbergen Markt Stadhuis, 2 B-9500 Geraardsbergen NN 456.832.584	32	27,12	0,00	31/12/2013	EUR	647	5
Bellefroid nv Kiewitstraat, 175 B-3500 Hasselt BE 0429.884.105	13	10,40	0,00	31/12/2013	EUR	637	56
Bora SA Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 0444.533.281	484	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	6.804	(16)
Brussels I Funds nv Witte Patersstraat, 4 B-1040 Etterbeek NN 477.925.433	1.090	18,17	0,00	31/12/2013	EUR	1.367	(638)
Carolidaire SCRL Boulevard Mayence, 1 B-6060 Gilly BE 0464.424.815	5.000	13,19	0,00	31/12/2013	EUR	837	(5)
Centrexperits SA Av Franklin Roosevelt, 104 B-1332 Genval BE 0463.891.315	80	10,00	0,00	31/12/2013	EUR	56	27
Cerep Loi 1 SPRL Avenue Ariane, 5 B-1200 Bruxelles BE 0866.441.909	126.717	35,00	0,00	31/08/2013	EUR	9.585	(13.163)
Crédit populaire Seraing Place Communale Hôte de Ville, 1 B-4100 Seraing BE 0403.943.335	400	10,00	0,00	31/12/2013	EUR	244	0
De Oostendse Haard VZW Nieuwpoortsesteenweg, 205 B-8400 Oostende BE 405.277.282	1.400	16,16	0,00	31/12/2013	EUR	20.586	(164)
Developpement Cauchy SA Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 0832.269.896	1.000	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	71	24
DG Infra+ Bis nv Karel Oomsstraat, 37 B-2018 Antwerpen BE 0553.654.917	14.815	14,82	0,00	-	EUR	-	-
DG InfraYield SA Boulevard Pachéco, 44 B-1000 Bruxelles NN 833.921.767	1.357.729	15,58	0,00	30/06/2014	EUR	9.156	753
E.D.A. SA Avenue de la Cokerie, 9 B-4030 Grivegnée NN 823.162.982	10	10,00	0,00	31/12/2013	EUR	57	(43)

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A.. ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres	Résultat net
	Nombres	%	%			(+) ou (-) (en milliers d'unités monétaires)	
Ecetia Finances SA Rue Sainte Marie, 5 B - 4000 Liège NN 203.978.726	122.910	40,00	0,00	31/12/2013	EUR	144.238	5.796
Ethias Distribution Epargne Crédit SA Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 0508.712.243	999	99,90	0,10	31/12/2013	EUR	272	22
Ethias Investment RDT-DBI SA (High yield) Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège NN 865 127 063	464.673	84,25	4,17	31/12/2013	EUR	275.751	37.356
Ethias Patrimoine SA Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège NN 894.377.612	40	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	20.039	(1.183)
Ethias Service SA Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège NN 825.876.113	999	99,90	0,00	31/12/2013	EUR	270	123
Foncière du Berlaymont SPRL Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 0833.012.640	1.000	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	(10)	(7)
Gimv Health & Care Karel Oomsstraat, 37 B-2018 Antwerpen BE 0548.956.850	4.277.175	29,82	0,00	0/01/1900	EUR	0	0
Goed Arthur SA Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 0872.354.157	1.000	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	2.363	(1)
Health Property Fund 1 Feeders SA Sicav-Sif Avenue J.F. Kennedy, 44 L-1855 Luxembourg	1.347	27,12	0,00	-	EUR	-	-
Het Rijksarchief SA Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 0837.321.816	2.000	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	2.006	72
Immo Hofveld SA Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège NN 889.535.233	1.000	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	68	58
Immo Life Insure nv Minister Liebaertlaan, 10 B-8500 Kortrijk BE 0404.478.320	179.999	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	(22.579)	66
Immovivegnis SA Rue des Croisiers, 24 B 4000 Liège BE 0463.660.394	10.500	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	194	2
Impulse Microfinance Investment Fund Sneeuwbeslaan, 20 B-2610 Antwerpen NN 870 792 160	1.200	10,54	0,00	31/12/2013	EUR	15.553	686
Interphase International Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 0438.179.781	535	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	54	(4)
Jan Dockx SA Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 0458.920.757	2.500	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	3.120	(6)
Koala SA Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 0873.412.150	400	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	3.978	179
Les Hauts Prés SA Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 0812.149.029	1.000	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	6.632	(138)
L'Ouvrier chez lui SA Rue d'Amérique, 26/1 B-4500 Huy NN 401.465.478	15.000	63,58	0,00	31/12/2013	EUR	3.294	127
Maison de l'Assurance Bruxelles Square de Meeus, 29 B-1000 Bruxelles BE 0403.306.501	2.776	10,66	0,00	31/12/2013	EUR	2.800	124
Network Research Belgium SA Parc Industriel des Hauts-Sarts 2ème avenue, 65 B-4040 Herstal BE 0430.502.430	42.530	68,39	0,00	31/12/2013	EUR	102.715	10.054

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A.. ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres	Résultat net
	Nombres	%	%			(+) ou (-) (en milliers d'unités monétaires)	
Palais des Expositions de Charleroi S.C. Avenue de l'Europe, 21 B-6000 Charleroi NN 401.553.571	9.856	23,03	0,00	31/12/2013	EUR	1.936	(221)
Pertinea Fund SCA Vilvoordsteenweg, 101a B-1860 Meise BE 0839.182.929	1.629.409	20,00	0,00	31/12/2013	EUR	6.846	(1.001)
PMF Infrastructure Fund SCA Vieux Marché aux Grains, 63 B-1000 Bruxelles BE 0841.334.448	1.495	14,96	0,00	31/12/2013	EUR	5.214	(15)
Real Property Invest nv (RPI) Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 0845.928.387	250	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	56	(3)
Sagitta SA Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 0812.356.489	240	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	3.273	122
Skarabee nv Nijverheidskaai, 3/21 B-8500 Kortrijk BE 0468.210.684	25.000	31,25	0,00	31/12/2013	EUR	2.247	48
TEB Foncière SA Rue Louvrex, 95 B-4000 Liège BE 0480.029.838	145	29,41	0,00	31/12/2013	EUR	204	8
TEB Participations SA Rue Louvrex, 95 B-4000 Liège BE 0480.029.739	60.503	29,43	0,00	31/12/2013	EUR	63.703	3.343
Theodorus II SA Avenue Joseph Wybran, 40 B-1070 Bruxelles NN 879.436.147	600	11,11	0,00	31/12/2013	EUR	3.380	(186)
Tinc Karel Oomsstraat, 37 B-2018 Antwerpen BE 0894.555.972	969.300	14,81	0,00	31/12/2013	EUR	59.865	(12.585)
Vecquim SA Rue des Croisiers, 24 - 4000 Liège NN 459.183.449	600	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	2.111	128
Veran Real Estate SA Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 0894.106.012	100	100,00	0,00	31/12/2013	EUR	5.972	(199)
Vital Building SA Place Saint-Jacques, 11/105 B-4000 Liège NN 875.171.810	5.000	50,00	0,00	31/12/2013	EUR	4.623	38
Westhia SA Quai de Brabant, 17 B-6000 Charleroi NN 472.365.155	170.527	25,10	0,00	31/12/2013	EUR	11.539	1.904

N°3. Valeur actuelle des placements

	Postes de l'actif	Montants
C.	Placements	19.502.503.016
I.	Terrains et constructions	299.596.585
II.	Placements dans des entreprises liées et participations	649.677.181
-	Entreprises liées	413.918.332
1.	Participations	408.869.303
2.	Bons, obligations et créances	5.049.029
-	Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	235.758.849
3.	Participations	235.758.849
4.	Bons, obligations et créances	-
III.	Autres placements financiers	17.470.002.535
1.	Actions, parts et autres titres à revenu variable	471.033.869
2.	Obligations et autres titres à revenu fixe	15.759.554.369
4.	Prêts et crédits hypothécaires	634.084.048
5.	Autres prêts	456.943.584
6.	Dépôts auprès des établissements de crédit	147.721.433
7.	Autres	14.332.170
IV.	Dépôts auprès des entreprises cédantes	1.083.226.715

N°3bis. Instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur.

Estimation de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur dans les comptes, avec indications sur la nature et le volume des instruments	Valeur comptable nette	Juste valeur
FWD BUY: Forward buy on bonds, volume: 60.000.000	-	13.666.938
SWAP_5200017 (+), volume: 10.000.000	-	762.047

N°5. Etat du capital

	Montants	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit (poste A.I.1. du passif)		
- Au terme de l'exercice précédent :	1.000.000.000	xxxxxxxxxxxxxxx
- Modification au cours de l'exercice :		
- Au terme de l'exercice	1.000.000.000	xxxxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital		
2.1. Actions, parts et autres titres à revenu variable		
Actions sans désignation de valeur nominale	1.000.000.000	20.000.000
2.2. Actions nominatives ou au porteur		
Nominatives	xxxxxxxxxxxxxxx	20.000.000
G. Structure de l'actionnariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes		
Vitrufin SA	xxxxxxxxxxxxxxx	20.000.000

N°6. Etat des provisions pour autres risques et charges – autres provisions

Ventilation du poste E.III du passif	Montants
Provision pour risques et charges Matériel/Programmation	800.000
Provision pour risques financiers	112.011.466
Provision pour litiges en cours	5.843.487
Provision pour réductions de valeur sur créances	680.669
Provision pour risques et charges	7.800.000

N°7. Etat des provisions techniques et dettes

Postes du passif concernés	Montants
a) Ventilation des dettes (ou partie de dettes) dont la valeur résiduelle est supérieure à 5 ans.	
B. Passifs subordonnés	325.000.000
II. Emprunts non convertibles	325.000.000
Total	325.000.000
b) Dettes (ou partie de dettes) et provisions techniques (ou partie des provisions techniques) garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise.	
D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	416.352.798
G. Dettes	11.249.707
IV. Dettes envers les établissements de crédit	11.249.707
Total	427.602.505
c) Dettes fiscales, salariales et sociales.	
1. Impôts (poste G.V.1.a) du passif	
b) Dettes fiscales non échues	30.268.114
2. Rémunérations et charges sociales (poste B.V.1.b) du passif	
b) Autres dettes salariales et sociales	43.117.304

N°8. Etat relatif aux comptes de régularisation du passif

Ventilation du poste H du passif	Montants
Produits financiers à reporter (Intérêts perçus d'avance)	241.541
Charges financières à imputer (REPO)	661
Charges financières à imputer (Emprunt Obligataire)	3.023.747
Charges financières à imputer (IRS)	385

N°10. Informations concernant les comptes techniques

I. Assurances non-vie

Libellé	Total	Affaires directes			
		Total	Accidents et Maladie	Automobile Responsabilité Civile	Automobile Autres branches
			(Branches 1 et 2)	(Branche 10)	(Branches 3 et 7)
1) Primes brutes	1.291.590.102	1.147.378.441	339.248.320	233.878.027	181.781.568
2) Primes brutes acquises	1.276.472.832	1.132.208.695	339.127.003	233.561.114	181.986.069
3) Charges des sinistres brutes	879.192.995	762.074.188	239.023.473	166.924.335	129.704.135
4) Frais d'exploitation bruts	201.351.967	183.246.046	31.645.325	41.476.832	30.684.613
5) Solde de réassurance	(26.341.996)	(25.306.417)	(2.122.528)	6.800	4.720.499
6) Commissions (art. 37)		18.998.766			

Libellé	Affaires directes				
	Marine Aviation Transport	Incendie et autres dommages aux biens	Responsabilité civile générale	Crédit et Caution	Pertes pécuniaires diverses
	(Branches 4, 5, 6, 7, 11 et 12)	(Branches 8 et 9)	(Branche 13)	(Branches 14 et 15)	(Branche 16)
1) Primes brutes	342.232	193.691.755	105.989.022	95.190	20.850.652
2) Primes brutes acquises	348.987	190.547.465	106.085.555	99.696	9.356.541
3) Charges des sinistres brutes	419.885	107.556.344	61.532.947	8.579	9.236.254
4) Frais d'exploitation bruts	68.253	38.235.155	18.508.229	36.618	2.182.081
5) Solde de réassurance	-	(2.417.987)	(25.493.201)	-	-
6) Commissions (art. 37)					

Libellé	Affaires directes		Affaires acceptées
	Protection juridique	Assistance	
	(Branche 17)	(Branche 18)	
1) Primes brutes	36.638.319	34.863.356	144.211.661
2) Primes brutes acquises	36.472.875	34.623.390	144.264.137
3) Charges des sinistres brutes	25.394.688	22.273.548	117.118.807
4) Frais d'exploitation bruts	7.501.505	12.907.435	18.105.921
5) Solde de réassurance	-	-	(1.035.579)
6) Commissions (art. 37)			

II. Assurances vie

Libellé	Montants
A. Affaires directes	
1) Primes brutes :	1.092.591.263
a) 1. Primes individuelles	58.203.060
2. Primes au titre de contrats de groupe	1.034.388.203
b) 1. Primes périodiques	938.858.830
2. Primes uniques	153.732.433
c) 1. Primes de contrats sans participation aux bénéfices	11.501.015
2. Primes de contrats avec participation aux bénéfices	1.080.881.013
3. Primes de contrats lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	209.235
2) Solde de réassurance	685.044
3) Commissions (art. 37)	583.216
B. Affaires acceptées	
Primes brutes :	16.897.162

III. Assurances non-vie et vie, affaires directes

Libellé	Montants
Primes brutes :	
- en Belgique	2.233.917.959
- dans les autres états de l'U.E	6.051.745

N°11. Etat relatif au personnel employé

Catégories	2014		
	Nombre total à la date de clôture	Effectif moyen (*)	Nombre d'heures prestées
Personnel sous contrat de travail ou de stage (**)	1.818	1.744,89	2.635.730
Personnel intérimaire ou mis à la disposition de l'entreprise	0	5,24	9.168
Total	1.818	1.750,13	2.644.898

Catégories	2013		
	Nombre total à la date de clôture	Effectif moyen (*)	Nombre d'heures prestées
Personnel sous contrat de travail ou de stage (**)	1.808	1.742,29	2.642.861
Personnel intérimaire ou mis à la disposition de l'entreprise	0	2,82	4.940
Total	1.808	1.745,11	2.647.800

(*) L'effectif moyen du personnel est calculé en équivalents temps plein conformément à l'article 12, § 1er de l'arrêté royal du 12 septembre 1983 portant exécution de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises.

(**) Le personnel sous contrat de travail ou de stage est composé des travailleurs inscrits au registre du personnel et liés à l'entreprise par un contrat de travail ou un contrat de stage au sens de l'arrêté royal n° 230 du 21 décembre 1983.

N°12. Etat relatif à l'ensemble des frais d'administration et de gestion, ventilé par nature.

Dénominations	Montants
I. Frais de personnel	183.190.518
1. a) Rémunérations	116.020.791
b) Pensions	0
c) Autres avantages sociaux directs	33.103.743
2. Cotisations patronales d'assurance sociales	36.689.411
3. Allocations et primes patronales pour assurances extra-légales	183.746
4. Autres dépenses de personnel	293.099
5. Provisions pour pensions et pour charges salariales et sociales	(3.100.272)
a) Dotation (+)	1.335.037
b) Utilisations et reprises (-)	(4.435.309)
II. Biens et services divers	144.995.030
V. Autres charges courantes	8.364.747
1. Charges fiscales d'exploitation	1.557.895
a) Précompte immobilier	1.527.499
b) Autres	30.396
2. Contributions aux organismes publics	4.668.416
4. Autres	2.138.436
VI. Frais d'administration récupérés et autres produits courants (-)	(26.301.274)
1. Frais d'administration récupérés	26.301.274
b) Autres	26.301.274
Total	310.249.021

N°13. Autres produits, autres charges

	Montants
A. Ventilation des autres produits (poste 7. du compte non technique)	
Intérêts moratoires sur créances fiscales	5.204.780
Reprise de réductions de valeur sur contentieux	9.031.641
Recettes de courtage	1.677.428
Plus-value sur réalisation d'actifs corporels	4.000
Autres	834.228
B. Ventilation des autres charges (poste 8. du compte non technique)	
Amortissements	3.866.911
Réductions de valeurs sur créances	10.075.925
Moins-Values sur réalisations d'actifs	3.877.533
Provision pour réductions de valeur sur créances	(1.019.331)
Charges relatives aux fonds propres	6.028.614
Frais financiers	282.198
Provision pour risque et charge	(6.563.060)
Honoraires	375.223
Provision pour litiges	(712.703)
Annulation d'intérêts moratoires sur créances fiscales	10.492.903

N°14. Résultats exceptionnels

	Montants
B. Ventilation des charges exceptionnelles (poste 12. du compte non technique)	
Litige fiscal	367.479.283

N°15. Impôts sur le résultat

	Montants
A. Détail du poste 15 a) 'Impôts' :	275.795
1. Impôts sur le résultat de l'exercice :	275.795
a) Versements anticipés et précomptes remboursables	1.447.842
c) Excédent de versements anticipés et/ou de précomptes remboursables portés à l'actif(-)	(1.447.842)
d) Suppléments d'impôts estimés (portés au poste G.V.1.a) du passif	275.795
B. Principales sources de disparités entre le bénéfice, avant impôts, exprimé dans les comptes et le bénéfice taxable estimé	
Provisions et réductions de valeur imposables (Variation) :	104.470.000
Plus-values exonérées :	(71.620.000)
Remboursements d'impôts :	(310.000)
Dépenses non admises :	349.190.000
Déductions de latences fiscales diverses :	(246.830.000)
D. Sources de latences fiscales :	
1. Latences actives :	1.314.400.000
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	405.000.000
Provisions techniques taxées	715.200.000
Réductions de valeur et provisions financières taxées	177.900.000
Réductions de valeur et provisions taxées (autres)	15.200.000
Réserves occultes (Ex DC)	1.100.000

N°16. Autres taxes et impôts à charge de tiers

	2014	2013
A. Taxes :		
1. Taxes sur les contrats d'assurance à charge de tiers	226.823.938	216.502.330
2. Autres taxes à charge de l'entreprise	4.247.586	4.290.218
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :		
1. Précompte professionnel	271.887.405	272.977.258
2. Précompte mobilier (sur dividendes)	4.915.023	4.389.567

N°17. Droits et engagements hors bilan

	Montants
B. Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises pour compte de tiers :	105.265.998
C. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements	
a) de l'entreprise :	69.301.615
D. Garanties reçues (autres qu'en espèce) :	
a) titres et valeurs de réassureurs :	51.145.729
b) autres :	862.991.022
H. Autres :	460.104.782
ENGAGEMENTS D'ACQUISITION	60.768.119
IRS SWAP - RECEIVE LEG	10.000.000
CAPS/FLOOR	261.250.000
ENGAGEMENTS DE PRETS INFRA	22.597.616
ENGAGEMENTS DE PRETS FIN	7.558.917
ENGAGEMENTS PARTICIPATIONS	25.807.130
ENGAGEMENTS BOND FORWARDS	72.123.000

N°18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Postes du bilan concernés	Entreprises liées		Entreprises avec lien de participation	
	2014	2013	2014	2013
C. II. Placements dans des entreprises liées et participations	389.154.000	428.923.226	178.856.652	180.878.634
1 + 3 Participations	384.104.971	428.923.226	178.856.652	150.241.384
2 + 4 Bons, obligations et créances	5.049.029	-	-	30.637.250
- autres	5.049.029	-	-	30.637.250
D. II. Placements dans des entreprises liées et participations	-	-	1.382	2.212
1 + 3 Participations	-	-	1.382	2.212
E. Créances	749.104	63.066	383.329	594.172
I. Créances nées d'opérations d'assurances directes	-	42.570	-	-
III. Autres créances	749.104	20.496	383.329	594.172
B. Passifs subordonnés	3.500.000	5.000.000	1.000.000	1.000.000
G. Dettes	14.086.765	28.399.176	10.858	618.893
V. Autres dettes	14.086.765	28.399.176	10.858	618.893

Postes du bilan concernés	Entreprises liées	
	2014	2013
- Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises pour sûretés de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	105.265.998	-

N°19. Relations financières avec :

	Montants
A. les administrateurs et gérants :	
1. Créances sur les personnes précitées	368.571
4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, - aux administrateurs et gérants	191.791

N°19bis. Relations financières avec :

Le commissaire et les personnes avec lesquelles il est lié	Montants
1. Emoluments du commissaire :	635.000
2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire:	182.286
- . Autres missions d'attestation	166.986
- . Autres missions extérieures à la mission révisoriale	15.300
3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié:	108.425
- . Autres missions d'attestation	45.146
- . Missions de conseils fiscaux	55.480
- . Autres missions extérieures à la mission révisoriale	7.799

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

En conformité avec l'article 133 du Code des sociétés, l'appréciation "1-1" du rapport des rémunérations et des émoluments audit vs. non-audit du Commissaire et des personnes y liées est effectuée pour l'ensemble du groupe Ethias, dont la société fait partie. En conséquence, le respect du rapport "1-1" est justifié en annexe des comptes annuels consolidés publiés par la société faitière du groupe, Vitrufin SA, auxquels nous vous référons pour plus de détails.

Les prestations non-audit du Commissaire et les honoraires y relatifs ont fait l'objet d'une approbation par le Comité d'audit statutaire d'Ethias SA.

N°20. Règles d'évaluation :

Les règles d'évaluation telles qu'elles président aux évaluations dans l'inventaire sont énoncées ci-après.

Actif du bilan

Actifs incorporels (rubrique B)

Ils sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition ou de revient, en ce compris les frais accessoires.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire au taux de 20 %.

Placements (rubrique C)

Terrains et constructions (sous-rubrique C.I.)

Ils sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition ou de revient, en ce compris les frais accessoires.

Les terrains ne font pas l'objet d'amortissements.

Les immeubles acquis avant le 1^{er} janvier 2011 sont amortis selon la méthode linéaire aux taux suivants :

- immeubles : 2 %
- aménagements : 10 %

Les immeubles acquis depuis le 1^{er} janvier 2011 sont décomposés selon les catégories suivantes :

- Gros œuvre
- Toiture
- Menuiseries extérieures
- Techniques spéciales
- Parachèvements et finitions

Ces immeubles sont amortis linéairement sur la durée d'utilité attendue de chaque composant, après déduction de leurs valeurs résiduelles, pour autant qu'elles puissent être évaluées de façon fiable.

Placements dans des entreprises liées et participations (sous-rubrique C.II.)

Ces placements font l'objet de réductions de valeur en cas de dépréciation durable. Des réductions de valeur complémentaires ou à caractère exceptionnel peuvent être actées, sur proposition du Comité de direction.

Autres placements financiers (sous-rubriques C.III.)

Actions, parts et autres titres à revenu variable (C.III.1)

Ces placements font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value durable. L'existence d'une moins-value latente significative au regard de la valeur d'acquisition, déterminée sur base du prix moyen pondéré, sur une période de 12 mois consécutifs précédant la clôture, constitue un critère de dépréciation durable. La moins-value est qualifiée de significative dès lors qu'elle est supérieure à 20 % de la valeur d'acquisition dans un contexte normal de marché; ce critère peut être soumis à l'appréciation du Comité de direction lorsque les marchés sont plus volatiles.

Des réductions de valeur complémentaires ou à caractère exceptionnel peuvent être actées, sur proposition du Comité de direction. L'impact de celles-ci, pour autant qu'il représente un montant important, est mentionné dans l'annexe des comptes annuels.

En cas de cession de titres, la valeur comptable utilisée pour calculer la plus- ou moins-value réalisée est déterminée sur base du prix moyen pondéré.

Obligations et autres titres à revenu fixe (C.III.2)

Ces placements sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition.

Toutefois, lorsque leur rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres comme éléments constitutifs des intérêts produits par ces titres et est portée en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres. La prise en résultats de cette différence est effectuée sur base actualisée, compte tenu du rendement actuariel à l'achat.

Les titres à revenu fixe mentionnés au poste C.III.2 de l'actif font systématiquement l'objet de réductions de valeur afin de refléter, conformément aux principes énoncés à l'article 19, alinéa 1^{er}, tout risque que les contreparties de ces titres et créances n'honorent pas tout ou partie de leurs engagements y afférant, en ce compris, mais pas uniquement, la probabilité que le remboursement de ces titres et créances soit en tout ou partie incertain ou compromis. Lorsque la valeur de marché de ces titres et créances est durablement inférieure à leur valeur comptable nette, cette circonstance est, sauf preuve contraire, présumée constituer une dépréciation durable à prendre en compte pour l'application de la présente disposition.

L'application des règles précitées et la décision de comptabiliser une réduction de valeur ou non fait l'objet d'une analyse lors de chaque clôture des comptes. Les critères que nous prenons en compte dans ladite analyse pour, d'une part, identifier les moins-values durables et, d'autre part, évaluer si la comptabilisation d'une réduction de valeur est nécessaire sont les suivants :

Critères de détermination des moins-values durables

- Le portefeuille d'assurance/ la gestion distincte concernés ;
- La capacité de l'entreprise à détenir ces titres jusqu'à leur maturité ;
- La durée de la moins-value latente observée.

Critères pris en compte pour déterminer si une réduction de valeur doit être comptabilisée

- Une augmentation importante des spreads de crédit pour des émetteurs cotés ;
- Une dégradation significative de notation;
- Une restructuration volontaire ou imposée de la dette ;
- La survenance d'un évènement de crédit selon les règles ISDA;
- Des difficultés financières importantes;
- Un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, suite à des difficultés financières;
- Une diminution importante de la valeur du collatéral ou des actifs sous-jacents.

Pour les prêts perpétuels, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur inférieure de marché est à considérer comme une dépréciation durable, de sorte que ces titres sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché.

En cas de cession de titres, la valeur comptable utilisée pour calculer la plus- ou moins-value réalisée est déterminée sur base du prix moyen pondéré.

Dans le cadre d'une opération d'arbitrage, la plus- ou moins-value réalisée est maintenue au bilan, et prise en résultats de manière étalée sur la durée de l'investissement de remplacement.

Prêts et crédits hypothécaires – Autres prêts (C.III.4 & C.III.5)

Ils font l'objet de réductions de valeur selon la même règle que celle appliquée au poste C.III.2 ci-dessus.

Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités « vie » et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise (rubrique D – branche 23)

Ces placements sont portés au bilan à leur valeur actuelle (valeur de marché).

**Dépôts auprès des établissements de crédit (sous-rubrique C.III.6)
Créances (rubrique E)**

Valeurs disponibles (sous-rubrique F.II.)

Ces postes figurent pour leur valeur nominale ou d'acquisition.

Des réductions de valeurs sont enregistrées pour tenir compte des aléas attachés à leur récupération.

Part des réassureurs dans les provisions techniques (rubrique D. bis)

Ce poste reprend l'engagement des réassureurs. Les montants enregistrés sont obtenus conformément aux différents traités de réassurance applicables.

Autres éléments d'actif (rubrique F)

Actifs corporels (sous-rubrique F.I.)

Les actifs corporels sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition ou de revient, en ce compris les frais accessoires.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire aux taux suivants :

- installations, machines, équipements électroniques : 33 1/3 %
- matériel roulant : 25 %
- mobilier et matériel de bureau : 10 %

Le mobilier et le matériel de bureau dont la valeur d'acquisition est inférieure à 250 EUR sont amortis la première année.

- matériel médical : 20 %

Passif du bilan

Provisions techniques (rubrique C)

Ces provisions sont calculées avec prudence, dans le respect des dispositions légales et réglementaires fixées par les différents organismes de contrôle.

La provision pour égalisation et catastrophes est évaluée selon la méthode actuarielle.

Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités « vie » lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise (rubrique D - branche 23)

Ces provisions sont estimées sur base de la valeur actuelle des actifs de la rubrique D.

Provisions pour autres risques et charges (rubrique E)

Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges prévisibles sont déterminées avec prudence, sincérité et bonne foi.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

Dépôts reçus des réassureurs (rubrique F) et dettes (rubrique G)

Ces postes sont inscrits à leur valeur nominale.

Autres règles particulières

Comptes libellés en devises

Les éléments monétaires sont valorisés en euros au cours au comptant à la date de clôture de l'exercice.

Les éléments non monétaires sont conservés en euros au cours d'acquisition.

Le solde des écarts négatifs résultant de la conversion des éléments monétaires, autres que les provisions techniques, est pris en charge au compte de résultats ; tandis que le solde des écarts positifs est comptabilisé dans les comptes de régularisation comme produit à reporter.

Produits dérivés

Les produits dérivés utilisés à titre spéculatif respectent le principe de prudence, à savoir que les moins-values latentes font l'objet de réductions de valeur ou de constitutions de provisions pour risques financiers, alors que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les opérations à terme sur taux d'intérêt de micro couverture ou conclues dans le cadre de la gestion ALM sont évaluées de manière symétrique à l'imputation des charges ou produits des éléments couverts sur la durée de vie de ces éléments. Par opération à terme de taux d'intérêt de couverture affectée, il faut entendre toute opération à terme qui a pour but ou pour effet de compenser ou de réduire le risque portant sur un actif, un passif, un droit, un engagement hors bilan ou un ensemble d'éléments de caractéristiques homogènes au regard de leur sensibilité aux variations de taux d'intérêts.

Enfin, les opérations de couverture ou conclues dans le cadre de la gestion ALM doivent être reconnues comme telles et ce, dès la conclusion de l'opération.

N°21. Modifications aux règles d'évaluation :

A. Exposé des modifications et leurs justifications

En date du 9 octobre 2014, le Service Public Fédéral Finances a publié un Arrêté Royal modifiant l'Arrêté Royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances. La modification porte, entre autres, sur l'alinéa 3 de l'article 31 de ce dit arrêté, relatif à la détermination des moins-values durables et des dépréciations des titres à revenu fixe et créances.

Afin de maintenir le principe que ces titres et créances restent comptabilisés au coût amorti, la disposition proposée n'impose pas d'acter d'office une réduction de valeur en cas de valeur de marché durablement inférieure à la valeur comptable, mais présume que cette circonstance indiquera, sauf preuve contraire, l'existence d'une dépréciation durable à prendre en compte et qui devra, selon les circonstances, être reflétée dans une réduction de valeur. L'application de cette disposition ainsi adaptée implique pour l'entreprise de retenir un certain nombre de critères, dont la valeur de marché, pour décider du caractère durable d'une dépréciation.

Afin de permettre à l'utilisateur des comptes de comprendre l'approche retenue par l'entreprise, il est dorénavant requis d'indiquer les critères utilisés dans l'annexe aux comptes annuels.

En conséquence et afin de s'aligner sur cette adaptation, nous avons modifié les règles d'évaluation sur les réductions de valeur pour les titres à revenu fixe mentionnés au poste C.III.2 ainsi que pour les prêts et les crédits hypothécaires et les autres prêts mentionnés aux rubriques C.III.4 et C.III.5.

B. Différence d'estimation résultant des modifications

Postes et sous-postes concernés	Montants
C.III.2. Obligations et autres titres à revenu fixe	(5.857.200)

N°22. Déclaration relative aux comptes consolidés :

A. Informations à compléter par toutes les entreprises :

- L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal relatif au comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances :
oui/non (*) : Oui

N°23. Informations complémentaires à fournir par l'entreprise sur base du présent arrêté du 17/11/1994

L'entreprise mentionne les informations complémentaires exigées le cas échéant :

Art 27 bis § 3, dernier alinéa	Montants
2. Obligations et autres titres à revenue fixe	(17.279.413)

Instruments dérivés utilisés

Options sur indices	3 transactions d'acquisition et 3 transactions de cession anticipée
Swaps	1 transaction de cession anticipée
CDS	1 transaction de cession

Résultats comptables	Résultat	Reprise de réductions de valeur	Provision
Options sur indices	(25.056)	244.477	-
Swaps	918.800	-	-
CDS	-	-	-
Caps et Floors	-	2.899.486	-

Informations complémentaires

Un arrêt défavorable, prononcé en novembre 2014 par la Cour d'appel, au sujet du litige qui nous opposait à l'administration fiscale a impacté négativement les comptes de l'entreprise pour un montant de l'ordre de 378 millions d'euros.

Remarque concernant l'annexe 3

La valeur actuelle de certaines obligations perpétuelles (reprises parmi les autres types d'obligations sous la rubrique 8.03.223.2) provient de l'utilisation d'un prix « modèle », au lieu d'un prix marché qui correspond soit à une valorisation reprise sur Bloomberg soit à un prix communiqué par une contrepartie. Ceci porte sur quelques 20% du portefeuille.

Cette valorisation, inchangée par rapport au 31 décembre 2013, se traduit dans les comptes par une amélioration de la valeur actuelle de ces obligations de +11 millions d'euros en date du 31 décembre 2014.

Solvency II

Nous vous renvoyons au point 3.6.2. et 5.2 du rapport de gestion.

4. Bilan social

Numéro de la commission paritaire dont dépend l'entreprise : 306

Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration Dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel.

2014	Total	Hommes	Femmes
Nombre moyen de travailleurs			
Temps plein	1.558,26	879,51	678,75
Temps partiel	257,53	37,73	219,80
Total en équivalents temps plein (ETP)	1.744,89	906,05	838,84
Nombre d'heures effectivement prestées			
Temps plein	2.346.659	1.329.052	1.017.607
Temps partiel	289.071	41.529	247.542
Total	2.635.730	1.370.581	1.265.149
Frais de personnel			
Temps plein	162.392.279	101.708.048	60.684.231
Temps partiel	20.798.240	4.688.403	16.109.837
Total	183.190.519	106.396.451	76.794.068
Montant des avantages accordés en sus du salaire	530.604	308.173	222.431

2013	Total	Hommes	Femmes
Nombre moyen de travailleurs	1.742,29	921,80	820,49
Nombre d'heures effectivement prestées	2.642.861	1.400.704	1.242.157
Frais de personnel	181.676.740	106.526.156	75.150.584
Montant des avantages accordés en sus du salaire	549.000	321.906	227.094

2014	Temps plein	Temps partiel	Total (ETP)
Nombre de travailleurs	1.557	261	1.748,70
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	1.469	259	1.659,40
Contrat à durée déterminée	82	2	83,30
Contrat de remplacement	6	-	6
Par sexe et niveau d'études			
Hommes	874	38	901,10
de niveau primaire	-	-	-
de niveau secondaire	198	18	210,00
de niveau supérieur non universitaire	416	11	424,20
de niveau universitaire	260	9	266,90
Femmes	683	223	847,60
de niveau primaire	1	-	1
de niveau secondaire	127	60	171,70
de niveau supérieur non universitaire	340	119	429,50
de niveau universitaire	215	44	245,40
Par catégorie professionnel			
Personnel de direction	21	-	21,00
Employés	1.536	261	1.727,70

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

2014	Personnel intérimaire
Nombre moyen de personnes occupées	5,24
Nombres d'heures effectivement prestées	9.168
Frais pour l'entreprise	319.172

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées	Temps plein	Temps partiel	Total (ETP)
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration Dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	96	1	96,80
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	32	-	32,00
Contrat à durée déterminée	59	1	59,80
Contrat de remplacement	5	-	5,00

Sorties	Temps plein	Temps partiel	Total (ETP)
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration Dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	77	10	84,10
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	50	10	57,10
Contrat à durée déterminée	23	-	23,00
Contrat de remplacement	4	-	4,00
Par motif de fin de contrat			
Pension	2	-	2,00
Chômage avec complément d'entreprise	29	5	32,70
Licenciement	5	2	6,60
Autre motif	41	3	42,80

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

2014	Hommes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur		
Nombre de travailleurs concernés	851	849
Nombres d'heures de formation suivies	14.051	14.976
Coût net pour l'entreprise	1.647.947	1.807.443
dont coût brut directement lié aux formations	1.529.801	1.689.574
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	129.309	129.005
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	11.163	11.137
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur		
Nombre de travailleurs concernés	400	447
Nombres d'heures de formation suivies	32.757	32.031
Coût net pour l'entreprise	1.954.285	1.910.986

5. Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2014

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre de notre mandat de Commissaire. Le présent rapport reprend notre opinion sur les comptes annuels pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2014, tels que définis ci-dessous, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultats de l'exercice clôturé à cette date et l'annexe.

Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels d'Ethias SA (« la Société ») pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2014. Ces comptes annuels, dont le total du bilan s'élève à EUR 19.770.823.276 et dont le compte de résultats de l'exercice se solde par une perte de l'exercice à affecter de EUR 134.892.663, ont été établis conformément au référentiel comptable applicable aux entreprises d'assurances en Belgique.

Responsabilité du Conseil d'administration relative à l'établissement des comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable aux entreprises d'assurances en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit (normes « ISA »). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences déontologiques. En tant que Commissaire, il nous appartient de planifier et de réaliser notre audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures destinées à recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations rapportés dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève de notre jugement. En procédant à cette évaluation des risques, nous avons pris en compte le contrôle interne de la Société relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous avons obtenu du Conseil d'administration et des préposés à l'administration de la Société, toutes les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clôturé à cette date, conformément au référentiel comptable applicable aux entreprises d'assurances en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'établissement, le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect, par la Société, des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du Code des sociétés et des statuts de la Société relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (normes « ISA ») applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par le Code des sociétés, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité de votre Société est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux entreprises d'assurances en Belgique.
- L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme aux dispositions légales et statutaires.

- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.
- Comme le précise l'annexe 5.2 du rapport annuel, la réforme Solvency II entrera en vigueur le 1er janvier 2016. Il est dès lors primordial que la Société poursuive les actions qu'elle a initiées afin de se conformer aux exigences de capital de ce nouveau régime.

Le Commissaire

PWC Réviseurs d'Entreprises SCCRL

Représenté par :

Kurt Cappoen

Réviseur d'Entreprises